

HISTOIRE

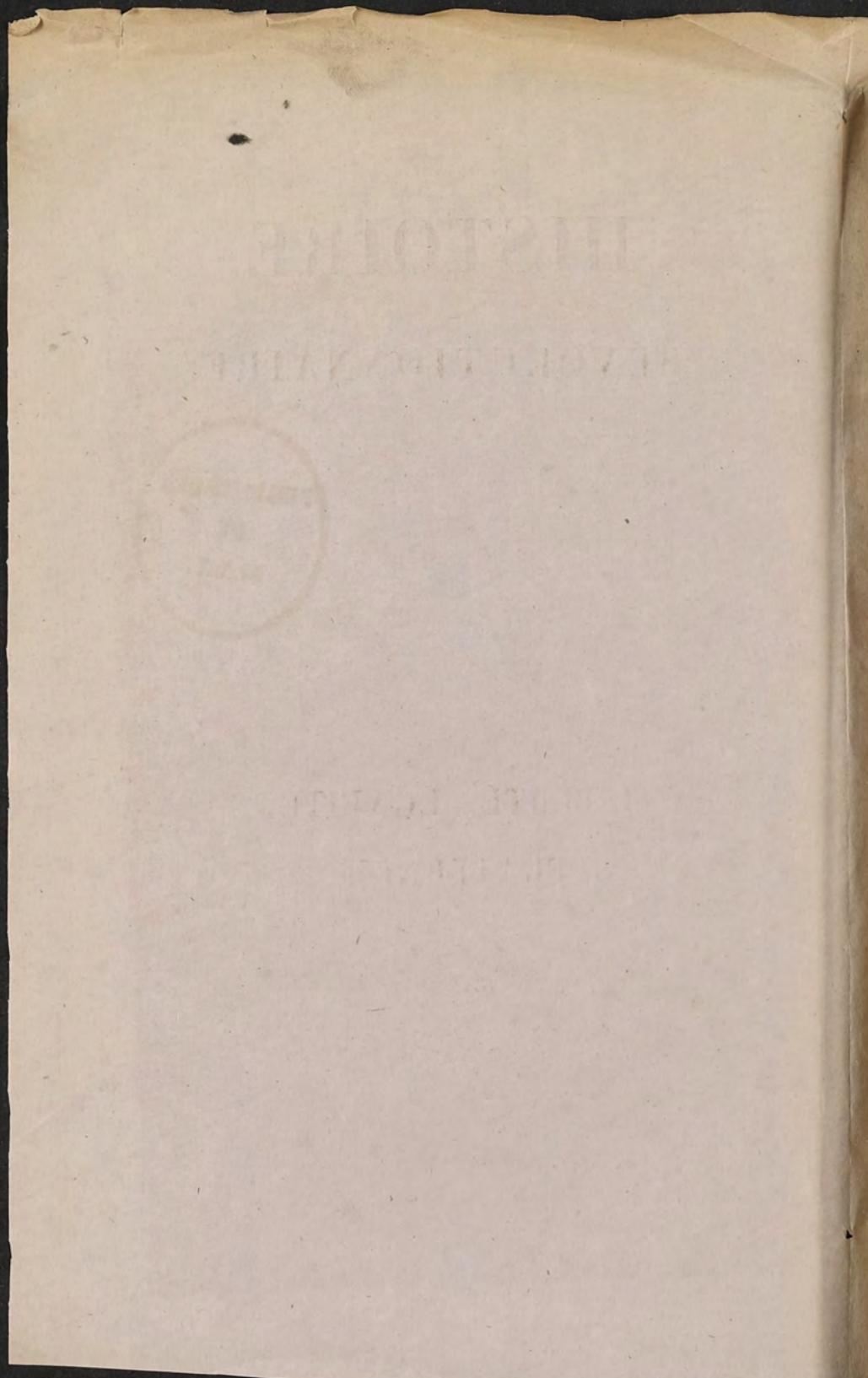
RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU





UNE FLEUR
SUR
LE TOMBEAU
DE
LOUIS XVII.

NOUVELLE ÉDITION, corrigée & augmentée.

Par un ami de la Justice & de l'Humanité.

Où le Peuple commande, on n'agit qu'en tumulte.

CORNEILLE.



BERLIN 1793.



FEUILLETTE

CD 1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

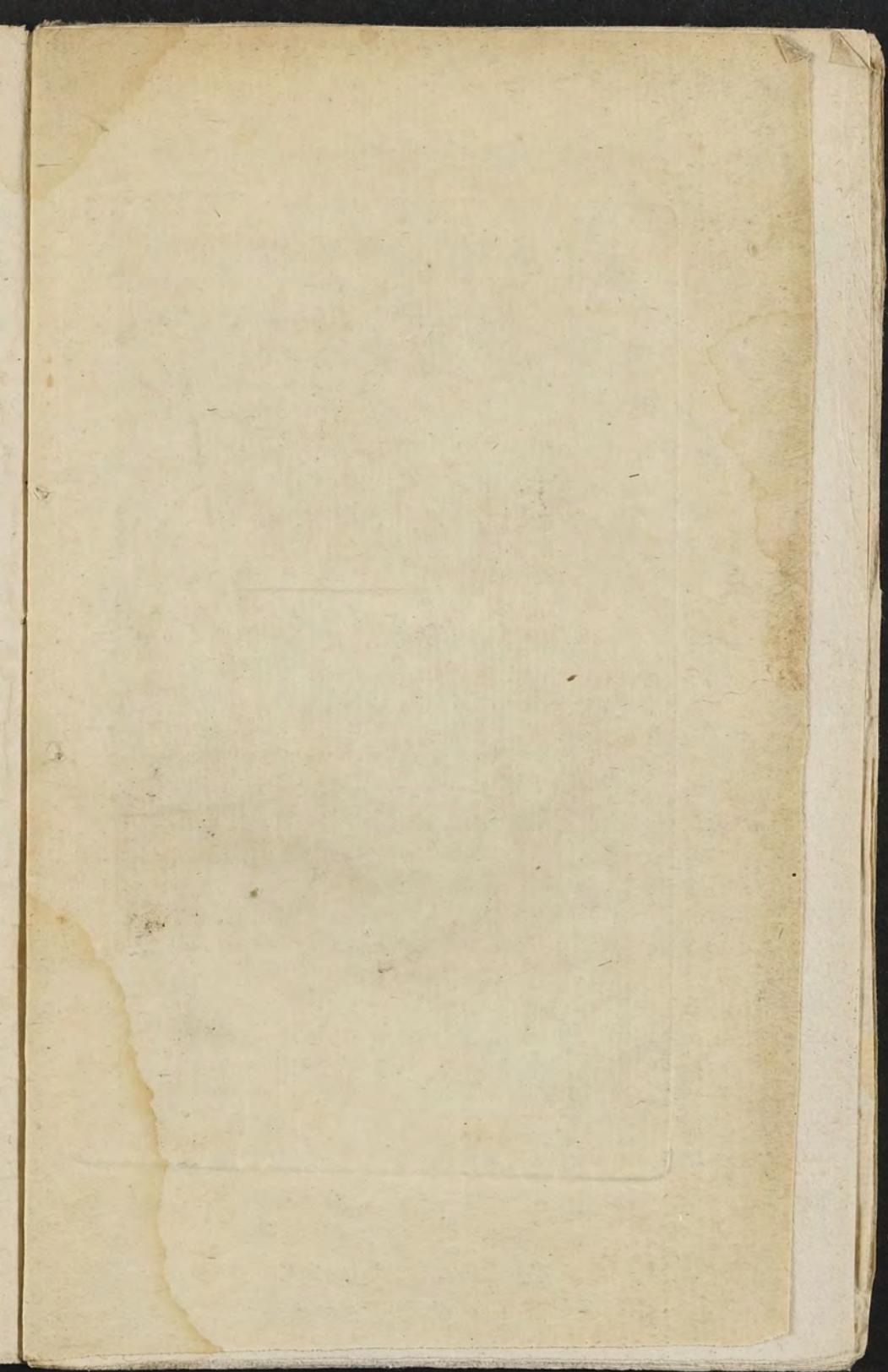
1000

1000

1000

1000

1000





J. W. 82

G. Farwick f.

BIBLIOTHÈQUE
SÉNAT.

AVANT-PROPOS.

LOUIS XVI. n'est plus. . . . *Deja la tombe renferme les restes du plus malheureux des Rois. François, législateurs, oserez-vous dire qu'il en fut le plus coupable? Dans les égaremens du patriotisme le plus exalté, ou de la fureur la plus aveugle, oserez-vous avancer que la mort de Louis XVI. étoit nécessaire au maintien de votre liberté, à votre salut?..... Quoi! les monstres qui se sont abreuves de ce sang après lequel ils ont tant soupiré; les monstres à qui le massacre de tant de citoyens & les excès les plus coupables n'ont rien coûté pour arriver à leur but; ces êtres à jamais exécrables joindront encore l'hypocrisie à tous les vices qui infectent leur cœur; ils oseront se couvrir du manteau du patriotisme pour justifier les effets de leur rage? Qu'ils tremblent les scélérats! le masque ne tardera pas à leur être arraché. L'Europe juste & impartiale ne verra bientôt dans la mort de Louis, que le complément d'une vengeance profonde, méditée depuis long-temps par le plus grand des criminels (1). Elle ne verra dans la nation Françoise qu'une tourbe aveugle, livrée aux insinuations de la faction dominante, balottée en tout*

(1) Cet avant-propos a été écrit quelques jours après la mort de Louis XVI.

lens par ses intrigues, & croyant marcher à la liberté, au bonheur, tandis qu'elle se précipite vers sa ruine.

Et toi, Monarque infortuné, toi dont la mémoire sera à jamais revérée de tous les bons Francois, permets à un admirateur de tes vertus de jeter la premiere fleur sur ton tombeau. Permet que dévancant le jugement de la postérité, j'expose aux yeux de l'univers le sort affreux qui te fut réservé. Le sentiment conduira ma plume ; il suppléera à l'insuffisance de mes talens ; & si par ce tableau fidèle de ta conduite & des crimes de tes ennemis, je parviens à désiller les yeux de quelques-uns de mes compatriotes, à les rappeler au respect dû aux loix, à l'amour pour leur Souverain, ce succès fera na plus douce récompense & la seule gloire que j'aie ambitionnée.



U N E F L E U R
S U R
L E T O M B E A U
D E
L O U I S X V I .

Tous les hommes sont soumis à l'influence d'une étoile heureuse ou malheureuse. L'exemple de Louis XVI. vient encore de fournir une nouvelle preuve que les Rois ne sont pas plus exempt de cet assujettissement que les autres mortels, & que dans la grande loterie des biens & des maux , ils courent souvent les mêmes chances , sont exposés aux mêmes revers. Mais celui-là n'est malheureux qu'à demi , qui n'ayant à accuser que le sort , & non lui-même , de son infortune , peut se replier dans une conscience pure & sans reproche , comme dans un asyle , & y puiser en même-tems , & ce courage inébranlable qui brave l'adversité , & ce sentiment profond de son innocence qui furnage à toutes les impressions douloureuses. Louis XVI. eut cette conscience ; il montra dans les momens les plus critiques ce courage qu'il favoit trouver en elle , & qui est la plus grande ressource comme la premiere récompense de l'homme vertueux. Il succomba sous les efforts de ses ennemis ; mais même en mourant , il montra que tous leurs coups n'avoient pu l'atteindre ; & sa mort fut pour lui une espece de triomphe.

Pour bien juger un homme , il faut non -seulement rechercher ses actions publiques , mais scruter encore sa vie privée , s'approprier toutes les nuances de son caractère pour en obtenir la couleur prédominante ; enfin il faut pour ainsi dire épier constamment son moral & saisir toutes les étincelles qui s'en échappent furtivement. Dans toutes ses démarches qui portent plus ou moins l'empreinte de la publicité , l'homme s'attache ordinairement bien plus à paroître ce qu'il doit être que ce qu'il est réellement ; mais dans son intérieur , il se montre presque toujours tel qu'il est , parce qu'alors il n'a aucun intérêt de se contraindre. Un Roi , qui sent toujours plus ou moins jusqu'où peut s'étendre l'exercice de sa volonté , a encore moins de raisons qu'un particulier de prendre un masque quelconque dans son intérieur. C'est donc par sa vie privée , par les sentimens qu'il montre , la conduite qu'il tient envers ceux qui l'entourent , qu'on peut le mieux juger du caractère d'un Roi.

Thomas Payne a fait , sans le vouloir , le plus bel éloge de Louis XVI , en disant que s'il fut né fermier , c'eût été le plus honnête homme de son canton Et quoi ! y a - t - il donc tant de différence entre un Roi & un autre homme , que les qualités qui rendent l'un recommandable , ne puissent aussi faire estimer l'autre ? S'il est vrai que la vertu est une , que dans quelque rang que nous soyons placés , c'est par elle que nous faisons notre bonheur & celui des autres , n'est-il pas évident que cette différence ne peut être essentielle , qu'elle n'existe que du petit au grand ? Un souverain ne differe d'un pere de famille que parce que la sphère qu'il a à parcourir est plus vaste , que ses devoirs sont plus multipliés & d'un accomplissement plus difficile. Ainsi , celui qui comme particulier administre sagement son intérieur , rend heureux tous

ceux qui l'entourent ; celui-là placé sur un point plus élevé , sur le trône enfin , n'atteindra-t-il pas le même but , puisqu'il a toutes les qualités nécessaires : une probité stricte , une économie sage & éclairée , des vues droites , & sur-tout un cœur embrasé de l'amour du bien & de celui des inférieurs ?

Les ennemis même de Louis XVI. ne pourront lui refuser ces qualités ; la nature les lui départit dans la plus heureuse mesure. Ce prince joignoit à l'âme la plus sensible un caractère de franchise & de droiture que rien n'altéra jamais ; ami de l'ordre & de la justice , jamais aucun de ses sentiments , aucune des ses actions ne porterent une empreinte qui leur fût opposée. Mais ce qui est encore plus admirable , Louis XVI. eut des mœurs.... les mœurs sur lesquelles toute institution politique & civile quelconque doit principalement reposer ; les mœurs qui sont respecter les loix & qui en sont la meilleure sauve garde ; les mœurs enfin , sans lesquelles la régénération d'un empire n'est qu'illusoire , assise sur une base défectueuse & prêt à s'écrouler au premier choc. La France nous offre dans ce moment un exemple frappant de cette vérité : une révolution subite a changé entièrement l'ordre des choses ; le premier , le plus actif des sentiments , l'amour de la liberté , a précipité d'abord tous les esprits , tous les cœurs vers de nouvelles loix , vers de nouvelles institutions (1) qui ont paru propres à maintenir cette idole de l'homme ; un édifice brillant en apparence a été établi ; on a fini par se croire libre , en attendant qu'on fût heureux. Mais , François , ne voyez-vous pas qu'il manque à vo-

(1) Nous ne parlons pas ici des autres vices de ces nouvelles institutions ; nous toucherons cet objet dans la suite.

tre ouvrage une base fondamentale : la réforme des mœurs, qui, après celle des abus, devoit être pour vous la plus instantane de toutes ? En politique comme en morale, la vertu, qui produit les mœurs, est le premier principe d'où découle l'accomplissement de toutes les institutions, l'observation de tous les devoirs. L'homme sans mœurs aime la liberté, parce qu'elle favorise ses inclinations perverses ; accoutumé comme il est à manquer aux devoirs que lui impose la nature, croyez-vous qu'il se piquera de remplir plus exactement ceux qu'il s'est imposés lui-même comme membre intégrant de la grande société, à la confection des loix de laquelle il a concouru ? C'est cette imperfection, je dirai même cette dépravation des mœurs qui a empêché jusqu'à présent les heureux effets qui eussent pu peut-être résulter de la révolution ; c'est elle qui a fait taire l'intérêt général devant l'intérêt particulier & l'égoïsme déguisé sous le masque du patriotisme ; c'est elle qui a causé les divisions, les excès de toutes espèces ; qui a élevé successivement un parti sur les ruines de l'autre ; c'est elle enfin qui a établi le despotisme d'une faction à la place des loix, l'anarchie populaire à la place d'un gouvernement modéré. François, vous voulez imiter les Spartiates, comme guerriers ; mais imitez donc aussi leurs vertus austères ; soyez des hommes avant d'être des héros.

Il est évident, d'après ce que nous avons dit plus haut, que Louis XVI. avoit au suprême dégré toutes les qualités du cœur qui constitue l'honnête homme, l'homme bienfaisant. *Mais il n'avoit pas celles qui constituent un grand Roi*, s'écrieront ses ennemis..... S'ils entendent par-là cette ardeur bouillante, cette ambition immoderée qui porte un souverain à chercher à se faire ce qu'on appelle un nom, à acquérir de la gloire, soit par

des expéditions guerrières, soit par d'autres entreprises qui pèsent toujours plus ou moins sur la nation qu'il régit. S'ils entendent encore cet esprit remuant, cette mobilité de caractère & de vues qui induit un Souverain à détruire tout ce qui existe pour avoir le plaisir de recréer, à bouleverser tout son royaume sous prétexte d'y remettre l'ordre; nous nous plaifons à convenir avec eux que Louis XVI. n'avoit pas ces qualités brillantes; qu'il aimoit trop ses sujets pour exposer leur vie uniquement dans la vue de s'illustrer; qu'il chériffoit trop la tranquillité intérieure pour la troubler par des innovations que le bien-être de son peuple ne pouvoit justifier; qu'enfin regardant la paix comme l'état le plus désirabe, il n'avoit d'autre but que de gouverner la France par une administration sage & en faisissant tous les moyens de la rendre heureuse. Il donna de preuves assez multipliées & assez convaincantes de cette disposition de son ame; si ce desir de faire le bonheur de ses sujets eut été moins vif, s'il ne se fût élevé au-dessus de toutes les considérations, même de celles qui tenoient à sa propre existence comme souverain, Louis XVI. qu'on me le dise, eût-il jamais assemblé les notables, assemblé les états-généraux? Ah fans doute, il eut un tort.... & ce fut sa bonté qui le perdit. Mais n'anticipons point sur les évènemens; il nous en coûtera déjà assez de devoir nous appesantir sur le plus cruel de tous.

Ceux qui ont refusé à Louis XVI. les qualités de l'esprit, étoient injustes ou induits en erreur. Ce prince n'avoit point, il est vrai, cet esprit brillant qui s'évapore en taillies, qui jette parfois des éclairs pour ne laisser ensuite qu'une obscurité profonde. Il n'avoit point non plus ce feu qu'on appelle génie, qui se précipite au devant de l'avenir, confond toutes les probabilités, toutes les nuan-

ces qui s'étendent depuis le certain jusqu'à l'impossible ; qui jette pour ainsi dire dans l'immenrité du vuide une conception hardie , étonnamment sublime , mais qui ne tient en rien ou par des fils bien fragiles aux circonstances & aux choses qui pourroient en assurer le succès , enfin dont la réussite repose uniquement sur la hardiesse heureuse de celui qui l'a créée. Louis XVI avoit un sens droit , assez profond , un discernement juste & une certaine sagacité qui lui faisoit voir les objets sous leurs vrais rapports , pourvu qu'il pût en découvrir toutes les faces ; ce qui n'est souvent pas facile à un Roi. Je glisserai sur son éducation ; elle fut celle de tous les princes , & ce n'est pas dire la plus propre à perfectionner les qualités naturelles de l'homme , à le rendre tout ce qu'il peut être. L'éducation des enfans de France étoit sur-tout en cela défectueuse , que resserrés dans une sphère plus étroite que ceux des autres souverains , astreins continuellement à une règle de laquelle ils ne pouvoient s'écartier , ils ne voyoient que par les yeux de leurs instituteurs , & n'apprenoient à connoître les hommes que dans les livres ou par les discours de ceux qui les entouroient. Joignez à cela les préjugés dont ils se trouvoient plus ou moins imbus , les notions peu justes qu'on leur donnoit sur des objets qu'il leur étoit essentiel de connoître à fond & sous leur véritable forme. Je ne parlerai pas de l'influence qu'avoit insensiblement sur eux , lorsqu'ils avancoient en âge , & le langage de la flatterie , & les exemples dangereux qu'ils avoient fréquemment sous leurs yeux , & cet appareil de grandeur qui les entouroit sans cesse , qui les soulevoit pour ainsi dire au dessus d'eux-mêmes & conséquemment au dessus de la classe qu'ils ne devoient commander que pour la rendre heureuse. D'après ce concours de causes & de circonstances si défavorables à l'éducation morale des enfans de France , il ne doit

pas paroître surprenant que plusieurs n'ayent point été tout ce qu'ils devoient être pour le bonheur de la France ; on doit s'étonner au contraire que nous n'ayions pas eu plus de mauvais Rois ; il en résulte aussi que ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre de leurs vices & de leur administration défectueuse, mais à leur inexpérience, aux flatteurs, aux corrupteurs de leur jeunesse.

Si Louis XVI. ne put se soustraire au vice de son éducation, c'est à-dire, s'il ne put par une heureuse expérience apprendre à connoître les hommes & les choses par lui-même, au moins il échappa à l'autre écueil : il se conserva pur ; son ame résista aux flatteries, aux corruptions de toutes espèces qui l'assiégoient. Je n'offrirai point ici le tableau des dernières années de Louis XV ; il vaut mieux jeter un voile sur ces objets qui ne présentent que de tristes souvenirs, que d'exposer leur nudité sans sujet. C'étoit sans doute un spectacle bien doux pour le philosophe ami de l'humanité, qu'un jeune prince, héritier d'une grande couronne, donnant l'exemple de la sagesse & des mœurs, & pratiquant les vertus les plus austères au milieu d'une cour où la dépravation étoit parvenue à son comble. De quel heureux augure un pareil spectacle n'étoit-il pas pour la nation ! Aussi Louis Dauphin étoit-il l'objet de la vénération de tous, même de ceux qui lui ressemblaient le moins. Cet amour que les François avoient naturellement pour leurs Souverains, se plaïsait déjà à devancer l'avenir & à se reposer sur l'héritier présumptif. Chacun jouissoit par anticipation du bonheur qu'il l'attendoit, assuré que lorsque Louis monteroit sur le trone, la vertu monteroit avec lui.

Ces sentimens de la nation françoise envers le Dauphin se manifestèrent surtout lors de son mariage avec Marie-Antoinette d'Autriche. Tout le royaume

fut dans une joie qui tenoit de l'yvresse , & cette joie se signala par toutes les démonstrations les plus propres à convaincre Louis qu'il étoit adoré de ses futurs sujets. Un évènement bien malheureux vint troubler l'allégresse universelle : je veux parler du désastre de la Rue-Royale, où une foule de citoyens périrent , moins encore par l'insuffisance des mesures prises , que par un concours de circonstances que l'on n'avoit pu prévoir. Les ennemis de Louis XVI. n'ont pas rougi de faire un rapprochement odieux de cet évènement , comme s'il en eut été réellement la cause. Mais il est assez connu que ce prince témoigna la plus vive douleur , qu'il s'empressa de donner tous les secours possibles aux veuves & aux enfans de ceux qui avoient perdu la vie dans cette bagarre. On lui entendit dire : *ce jour, que je regardois comme le plus beau de ma vie, sera toujours pour moi un jour de deuil.* Sans doute la providence vouloit déjà , par cette catastrophe imprévue , préparer l'ame sensible de Louis à tous les malheurs dont il devoit être accablé dans la suite , & lui apprendre , par le concours de deux sentimens opposés , qu'il ne faut compter sur rien dans ce monde , & que les plus cruels revers peuvent suivre de près les évenemens les plus heureux.

En s'unissant à une jeune personne que la politique plutôt que son choix venoit de lui donner, Louis avoit contracté une obligation de plus. Mais l'accomplissement de ce nouveau devoir devint bientôt une de ses plus douces jouissances. L'archiduchesse, intéressante par sa beauté , ses graces naïves & son innocence , ne pouvoit manquer de captiver un cœur neuf , sensible & bon. D'un autre côté , les qualités , la bonne mine & les tendres égards du Dauphin la captiverent aussi à son tour ; & en peu de tems la plus parfaite harmonie , la plus douce union s'établirent entre les deux époux. Marie-An-

tointette , élevée sous les yeux d'une mere sage & éclairée , avoit appris à aimer la vertu ; & son ame naturellement bonne & sensible trouvoit son plus grand plaisir à l'exercer. Aussi ne tardat-elle pas à être chérie de tous les François , respectée de tous les courtisans ; si elle ne fut pas également aimée de chacun , c'est que l'envie regne à la cour plus que partout ailleurs , & que le vice en talons rouges rugit au lieu de s'attendrir devant la vertu simple & modeste. Un autre tort que Marie-Antoinette eut devant les femmes de la cour , c'est qu'elle les éclipsa toutes par les graces de son esprit comme par les charmes de sa figure. La haine qu'une grande partie de celles-ci concurent pour cette princesse , influenza plus qu'on ne croit dans la suite , & elle fut une des principales sources des suggestions , des calomnies de toutes especes qui changerent insensiblement l'opinion publique à son égard.

Pendant tout le tems qui s'écoula depuis le mariage de Louis XVI. jusqu'à son avénement au trône , la vertu des deux augustes époux ne se borna pas à s'exercer dans leur intérieur ; l'élan de leur ame bienfaisante se porta partout où elle pouvoit atteindre , & ils ne négligèrent aucun des moyens de faire des heureux , même dans les classes où leur rang leur permettoit à peine de descendre. Je ne citerai point les différents traits de bonté & de bienfaisance de Marie-Antoinette ; les François eux-mêmes se plurent dans le tems à les raconter , à les transmettre dans différens recueils à la postérité. (1) C'est qui n'est souvent qu'une

(1) Nous ne pouvons cependant nous refuser à rapporter l' anecdote suivante , qui peint en même temps la bonté & la sensibilité vertueuse de Marie-Antoinette :

Cette Princesse , se promenant avec son époux , vit un petit gar-

action ordinaire de la part d'un simple particulier, mérite les plus grands éloges de la part d'un souverain, parce que dans la sphère élevée où il se trouve, distract sans cesse par les plaisirs & les tableaux riens que lui offre un luxe toujours renais-
fiant, il ne connoît point l'infortune & ne peut ap-
précier tout ce qu'elle a de poignant. S'il est vrai
que la prospérité endurcit le cœur, la bienfaisance
est donc un mérite particulier dans un grand,
dont on doit lui tenir compte.

con qui portoit de la soupe dans une écuelle avec quelques cuillers d'étain. Elle s'approche : que portes-tu là, où vas-tu, mon enfant—Madame, c'est de la soupe pour mes frères & mes sœurs—Combien en as-tu donc ?—Huit, Madame—Que fait ton père ? Il est journalier, & il travaille dans ces jardins.—Combien gagne-t-il par jour pour nourrir une si grande famille ?—Vingt-quatre fois l'Eté & vingt l'Hiver—Goûtons cette soupe, dit la Dauphine à son époux. Cela n'est pas fort ragoutant; cependant ce sont des hommes comme nous, Monsieur, qui s'en nourrissent. N'importe, je la goûte . . . tenez, goûtez-là aussi!—Elle tire ensuite de sa bourse six pièces d'or, les enveloppe dans du papier & dit à l'enfant : porte cela à ton père.—Suivons-le, dit ensuite la Princesse, pour voir comment il s'acquittera de sa commission. L'enfant arrive à la cabane, & jette le papier sur une table en disant : tenez; mon père, nous voilà bien riches! Le bon homme effrayé de voir cet or, lui dit aussitôt : malheureux! où as-tu pris cela ?—Je ne l'ai pas pris : une belle Dame me l'a donné dans le jardin—Est-il bien vrai ?—Oui, mon ami, lui dit la Princesse, qui écoutoit à la porte; c'est moi qui vous ai envoyé ce peu d'argent—L'infortuné la reconnoît, se jette à ses pieds, pénétré jusqu'aux larmes—Eh bien, Monsieur, dit la Dauphine à son époux, n'êtes-vous pas attendri de ce spectacle? Ne sentons-nous pas la plus douce satisfaction? Pourquoi ne pas nous la procurer tous les jours. Sans doute nous faisons souvent Paumône; mais il y a peu de gens de notre état qui sachent bien la faire.—Le Dauphin embrassa son épouse sans répondre; & son ame émue par deux sentiments également doux, se fondit dans celle de cette vertueuse moitié.

D'apres le tableau que j'ai tracé du caractere de Louis XVI, on peut juger si son ame étoit en analogie avec celle de son épouse sur ce point comme sur les autres. Ce prince ne dédaignoit point d'être lui-même le distributeur de ses bienfaits ; souvent il s'échappoit seul ou suivi uniquement d'un écuyer ; il visitoit les plus sombres réduits , & la bonté qu'il témoignoit aux objets de sa bienfaissance , la rendoit encore plus précieuse à leurs yeux. Un jour qu'il étoit monté à un sixième étage pour porter du secours à un vieillard infirme , celui qui l'accompagnoit lui repréSENTA que l'air de ce lieu pourroit l'incommoder. „ Vous vous trompez , répondit-il , l'odeur de la misere est un parfum pour celui qui vient la secourir ”.

Si Louis XVI. étoit bon & humain , si son affabilité éoit la même envers tout le monde , il n'en favoit pas moins prendre le ton & la conduite qui convenoient à sa dignité dans les occasions où cela étoit nécessaire. Il en donna plus d'une fois la preuve , relativement furtout à cette femme qui dans les dernières années de Louis XV. avoit pris une certaine influence à la cour & dominoit un monarque affoibli. Jamais le Dauphin ne brûla le plus léger grain d'encens devant cette idole du jour. Un silence austere , le soin qu'il prenoit d'éviter toute espece de communication avec elle , annonçoit assez ce qu'il pensoit sur son compte , & que le respect qu'il devoit avoir pour son Roi & ayeul , retenoit seul l'effor d'une juste indignation. Tout le monde fait les désagrémens que la Dauphine eut à effuyer alors de la part de cette femme & de ses créatures. Ce fut cette opposition du vice & de la vertu qui donna naissance au parti qui se forma contre Marie-Antoinette. Ce furent les dignes amis de la Du Barri qui commencèrent à ourdir les trames affreuses qui empoisonnerent les jours de cette

princesse & qui causerent tous ses malheurs. J'ai déjà parlé de la jaloulie des femmes de la cour, qui ne pouvoient pardonner à l'épouse de Louis d'être plus aimable qu'elles, de gagner tous les cœurs par sa popularité & sa bienfaifance.

Ce que Louis XVI. avoit été comme Dauphin, il le fut comme Roi; il ne démentit jamais ce caractère de bonté qu'il avoit recu de la nature Le bonheur de son peuple fut toujours son premier, son unique vœu. Mais pourquoi ne parvint-il pas à l'effectuer, pourquoi des desirs manifestés d'une maniere si formelle resterent ils fans effet ? C'est ce que nous allons examiner.

A l'époque de l'avénement de Louis XVI. la France se trouvoit dans l'état le plus critique sous différens rapports. Je ne parlerai ici que du délabrement des finances, qui étoit à son comble. Cette pénurie commença à l'époque de la malheureuse guerre qui empoisonna & flétrit les dernieres années du regne de Louis XIV. Elle s'accrut successivement, parce que les causes qui l'avoient occasionnée augmenterent progressivement & que leur complication désastreuse rencontra de jour en jour moins d'obstacles. Les guerres que Louis XV. eut à soutenir, le luxe de sa cour, ses dépenses personnelles, le gaspillage, les déprédatiōns de ses ministres, l'avidité des traitans, expliquent assez cette complication & cette accroissement. Le premier soin de Louis XVI. fut de chercher à remédier à cette détresse des finances; mais pour y réussir complètement, il falloit non-seulement adopter un plan d'économie sage, mais détruire encore une foule d'abus qui s'étoient introduits. Ce fut là qu'il commença à trouver des entraves à ses vues bienfaisantes; des gens intéressés au maintien de l'ordre défectueux des choses, l'arrêtèrent au premier pas dans

dans la carrière glorieuse qu'il se proposoit de parcourir ; il fut trompé , séduit ; & comme tout devient poison dans la main des méchans , sa bonté même tourna au désavantage de ses projets pour le bonheur de son peuple.

C'est ordinairement au choix de ses ministres que l'on apprend à connoître un Roi. Celui que Louis XVI. fit des Turgot & de Malesherbes prouve assez que ce monarque ne vouloit que le bien , & que , pour l'opérer , il cherchoit à s'entourer des hommes les plus propres à y concourir avec lui. Mais tel étoit la force des obstacles qui s'opposoient à une régénération complète , telle étoit la prépondérance des causes qui entretenoient & le défordre des finances & les vices secrets que rongeoient insensiblement le corps politique de la France , que tous les efforts de Louis & de ses vertueux ministres ne firent qu'occasionner un conflit , un engorgement dont l'effet fut directement contraire au but qu'ils s'étoient proposé. Aussi lorsque Mr. de Malesherbes quitta le ministère , il dit au Roi : *Sire , le bien est impossible à opérer ici. Souffrez que je me retire.* — „ Dans ce cas , il faut que je quitte aussi „ ma place , répondit le Monarque . „

Louis XVI. avoit un défaut qui tenoit peut- être autant à son éducation qu'à son caractère. Il se méfioit trop de lui- même , & n'osoit jamais prendre une résolution d'après ses propres idées. Le comte de Maurepas avoit beaucoup contribué à augmenter en lui cette disposition naturelle. Le jeune monarque , qui avoit la plus grande affection pour ce seigneur , s'étoit accoutumé à le regarder comme un personnage infaillible ; il le consultoit en tout & n'agissoit que d'après ses conseils. Il s'en falloit cependant que le mentor méritât une confiance aussi exclusive , aussi illimitée. Mr. de Mau-

repas étoit un homme aimable en société , fécond en faillies , en propos agréables ; mais il n'avoit ni un génie assez vaste , ni même une ame assez forte , pour embrasser un grand objet , & le porter à sa maturité par le concours d'une attention suivie & des moyens qui naissent d'un esprit exercé & d'une expérience consommée . Telle étoit au contraire la mobilité de son caractère , qu'il traitoit plaifamment les choses les plus sérieuses , & que pour un bon mot il eût sacrifié le succès d'une affaire . Un pareil homme étoit admirable dans une partie de plaisir , mais il n'étoit pas fait pour être le conseiller d'un Roi .

— Ce fut cette défiance de lui-même , cette habitude de ne penser que sur la foi d'autrui , de n'agir que par une impulsion étrangere , qui donna insensiblement à Louis XVI. ce caractère d'incertitude & d'irrésolution qu'on lui reproche . Cette espece de défaut prit en lui une teinte d'autant plus forte , que sa bonte même contribua à le renforcer . Ainsi l'on peut dire que ce fut de deux vertus , la modestie & la sensibilité , que s'éleva cette ombre dans le moral de Louis , qui rendit ses vues les plus louables sans effets , & fit même son propre malheur .

Cependant les premières années du regne de Louis XVI. s'écoulèrent dans une heureuse harmonie entre lui & son peuple . On voyoit un jeune monarque uniquement occupé du bonheur de ses sujets , manifestant les vues les plus pures , & donnant l'exemple de l'économie & des mœurs . Si tous ses efforts n'étoient pas couronnés du succès , la nation ne lui favoit pas moins gré de son zèle paternel , & elle se croyoit fondée à tout espérer pour l'avenir . Le surnom de bienfaisant qui fut donné à Louis , prouve assez que les François avoient su apprécier leur souverain . La Reine partageoit ces

sentimens de la nation ; partout où elle paroiffoit , l'enthousiasme étoit général ; l'on étoit secrètement ravi de voir cette princesse mettre bas l'étiquette gênante qui regnoit à la cour. Marie-Antoinette se montroit en public sans gardes & presque sans suite ; ses graces étoient son cortege , & l'amour des François sa meilleure égide.

Voici deux anecdotes qui serviront encore à peindre l'ame de Louis XVI.

S. M. se promenant un jour avec le comte d'Artois , écarté de la foule des courtisans , rencontra un charretier assez embarrassé . Sa voiture étoit embourbée , & il lui falloit un coup de main pour le tirer de ce mauvais pas . Le monarque aussi - tôt , aidé de son frere , courut à cet homme qui ne les connoissoit pas & donna le secours qui lui étoit nécessaire . Le charretier pénétré de reconnaissance , leur offrit *un coup à boire* ; ce qui , comme on peut le penser , fut refusé . En le quittant , le Roi lui donna un louis , & M. le comte d'Artois lui en donna deux . Le charretier arrivé au terme de son voyage , apprit quels étoient ses bienfaiteurs , & marqua sa surprise de ce que le Roi lui avoit donné moins que son frere . Le souverain instruit de l'étonnement de cet homme , le rencontre un autre jour & lui dit : *Mon ami , j'ai entendu dire que vous aviez été plus satisfait de mon frere que de moi . Il n'est pas surprenant qu'il a été plus généreux . Il n'a qu'un enfant , & moi j'en ai vingt-quatre millions .*

On fait que l'année 1776 fait époque dans l'histoire des observations météorologiques . L'hiver fut un des plus rudes qu'on eut éprouvé avant celui de 1783 . Le jour où le froid se fit sentir d'une maniere plus vive , il plut à S. M. d'aller se promener jusqu'à trois quarts de lieue de Versailles , ac-

compagnée feulement d'un capitaine des gardes. Deux enfans qui ne connoissoient point le Roi, lui demanderent l'aumône sur le grand chemin. S. M. touchée de leur état, leur fit plusieurs questions ; & ils lui apprirent que leur mère étoit morte depuis deux jours ; que leur pere étoit malade, couché sur la paille, n'ayant ni pain ni feu. Le Roi curieux de savoir si ces enfans ne lui en imposoient point, les suivit jusques dans leur chau-mière, & trouva effectivement le pere dans l'état où ses enfans l'avoient représenté. Attendrie sur un spectacle aussi touchant, S. M. donne sur le champ de l'argent, & de retour à Versailles, elle envoya de nouveaux secours & des meubles à cette pauvre famille. Le monarque fit plus, il ordonna que les deux enfans fussent mis en pension & élevé à ses frais.

Louis XVI. avoit déjà assez témoigné son éloignement pour toutes les entreprises qui pouvoient compromettre la tranquillité & la vie de ses sujets ; & il lui fallut sans doute des raisons bien prépondérantes pour le déterminer à la guerre d'Amérique. Ce n'est point ici le lieu de discuter jusqu'à quel point la France fut fondée à prendre part à cette guerre ; dans la balance de la politique, cette question ne peut être un problème. Mais si l'indépendance de l'Amérique procura un avantage signalé sous ce dernier point de vue, il n'est pas moins vrai que les sommes qu'elle coûta, augmenterent considérablement le mauvais état des finances ; que d'un autre côté, l'exemple des Américains libres occasionna dans les esprits une fermentation dangereuse, & fournit à une puissance rivale un prétexte de représailles dont elle n'usa que trop cruellement.

Pendant tout le tems que dura cette guerre d'A-

mérique, Louis XVI. ne donna pas moins tous ses soins à l'administration intérieure de ses états. La réforme du code criminel, l'abolition de la torture, la suppression des droits de main-morte dans ses domaines, enfin l'établissement des assemblées provinciales : toutes ces dispositions marquées au coin de la bienfaisance prouvent assez que ce monarque faisoit le bien dès qu'il en trouvoit la possibilité. Mais une chose en quoi le succès n'a. voit pas encore égalé ses efforts, c'étoit le rétablissement des finances. C'étoit aussi vraiment là la pierre d'achoppement, le grand œuvre à opérer.

C'est sans doute une des plus grandes singularités que présente l'histoire de l'administration françoise, que cette nomenclature de contrôleurs-généraux qui se succèdent si rapidement & à des distances que leur brièveté rend presque égales. Les autres gouvernemens n'offrent point un pareil exemple ; il est assez ordinaire d'y voir les ministres des finances mourir dans leur place. Pourquoi cette différence ? n'y avoit-il point d'homme en France qui unit les talens à la probité ? ou la probité & la place de contrôleur-général étoient-elles deux choses incompatibles ? Ce seroit faire injure à la nation Françoise que de vouloir démontrer la fausseté de la première de ces assertions. Quant à la seconde, l'expérience ne prouve que trop qu'elle est vraie. Tel étoit l'état des choses alors, qu'un ministre des finances se trouvoit dans l'impossibilité presque absolue de faire le bien. S'il n'étoit point ferme dans le sentier de l'honneur, une foule de considérations particulières, son intérêt personnel, l'ambition même le détournent bientôt de la route qu'il s'étoit prescrite ; il se livroit aux déprédations, au gaspillage pour s'enrichir ou pour se rendre favorable une foule de gens qu'il étoit forcé de menager. Le peuple ne tardoit pas à murmurer ; lo-

pinion publique dénonçoit le ministre déprédateur , & par ménagement pour cette dernière , on le renvoioit avec une pension. Si le contrôleur - général persévéroit dans ses principes de probité , que sans se laisser intimider par les clamours de ceux qui riotent à l'innovation , il annonçât des plans d'économie & de réforme , & se disposât à les mettre à exécution , aussi-tôt il rencontroit une foule d'obstacles que les ennemis du bien public favoient rendre insurmontables ; ses vues les plus pures étoient présentées sous le jour le plus odieux : on le calomnoit près du peuple , près du monarque ; & si la cabale déchainée contre lui ne parvenoit pas à le faire renvoyer , on semoit tant d'épines sur sa carrière , déjà si pénible par elle même , que rebuté du peu de succès de ses efforts , désespérant de surmonter à la fois , & les difficultés factices qu'on lui opposoit & celles qui résultoient de l'état des choses même , il demandoit sa démission , & regardoit comme une faveur de l'obtenir.

Il n'est pas étonnant , d'après cela , que les hommes les plus faits pour remplir avec espoir de succès la place de contrôleur-général , des hommes connus par leurs lumières & leurs vertus , ainsi que par leur amour pour le bien public , n'aient figuré qu'un moment , n'aient eu qu'une existence éphémère à ce poste. A l'époque de la guerre d'Amérique , il étoit même si dangereux ; la masse des difficultés & des obstacles étoit tellement augmentée , qu'il falloit avoir une espèce d'audace , un triple airain pour l'accepter. Ce fut à-peu-près dans ce temps qu'un étranger , un homme qui n'avoit de mérite apparent que sa fortune , fut appellé à la direction des finances. Il ignoroit sans doute le dédal dans lequel il alloit s'engager ; ou s'il eut la présomption de croire qu'il pourroit faire ce que d'autres n'avoient pu effectuer , l'évenement prouva assez combien cette confiance

étoit peu fondée. M. Necker débuta comme presque tous les contrôleurs-généraux ; il promit beaucoup. Mais pouvoit-il ne pas savoir qu'il feroit force de tenir peu ? Après avoir fondé la profondeur de l'abyse, il ne pouvoit lui échapper que les grands moyens étoient nécessaires, indispensables. Il en employa de petits ; il recourut aux emprunts. Comme il avoit annoncé des vues d'économie, du zèle pour le bien public , & surtout beaucoup de désintéressement , le peuple se prévint en sa faveur : & son engouement pour le nouveau ministre devint tel , que les opérations lui parurent des prodiges de génie , même celles qui portoient le caractere d'un esprit étroit & borné dans ses conceptions comme dans ses vues. On étoit tout étonné de voir la guerre se continuer , les engagemens se remplir avec exactitude , sans qu'il fût question de nouvelles impositions , & que la nation éprouvât le moindre surcroit de charges. On annonçoit même , on donnoit l'espérance qu'elles alloient être diminuées. La tourbe vulgaire ne voyoit que le moment ; mais les gens éclairés , qui suivoient de près les opérations de M. Necker , n'avoient pas de peine à voir que le directeur prenoit sur l'avenir de quoi satisfaire au présent ; qu'il préparoit le malheur de la génération future pour adoucir les maux de la génération actuelle ; qu'enfin les emprunts qu'il faisoit , onéreux sous tous les rapports , augmentoient considérablement la dette de l'état , & alloient combler la mesure de la presque insolvabilité de la France.

Les partisans & les détracteurs de M. Necker ont également outré les louanges & le blâme. Le génévois n'étoit ni un Dieu , ni un scélérat , ni un génie , ni un ignorant. C'étoit un homme d'un sens droit , assez profond , parfaitement instruit dans la comptabilité ; mais d'une ambition sourde , masquée sous le voile du désintéressement & de la simplicité. Quant

à sa probité, nous lui faisons l'honneur de ne point la mettre ici en ligne de compte: lorsqu'on a dix millions de bien, il est même si facile, il est même si commode d'être honnête homme, qu'en vérité on ne peut s'en faire un mérite, même dans un poste où l'on est souvent exposé à la tentation de cesser de l'être. Ce n'est pas que nous refusions d'admettre que la nature fit tous les frais de l'honnêteté de M. Necker. Mais ce n'est pas en cherchant à soulever tous les replis de son âme, que l'on doit juger un homme public; c'est par ses discours, par ses actions, par ses écrits. Sans doute tout ce qui est sorti de la plume de l'auteur du *Compte rendu*, porte l'empreinte de la vertu, & nous aimons à croire que son principal but en acceptant la place de directeur-général, le premier motif de ses efforts durant le cours de son administration, fut l'amélioration des finances & le bonheur d'un état qu'il devoit regarder désormais comme sa patrie. Nous répondrons même à ceux qui lui reprochent l'insuffisance, la fausseté ou les fuites fâcheuses de ses moyens, que dans les circonstances où il se trouvoit, c'étoit pour ainsi dire les seuls auxquels il pût recourir. Il favoit trop que le peuple étoit déjà chargé au point qu'il étoit impossible d'augmenter son fardeau sans l'accabler, sans l'aigrir. Il pouvoit déjà reconnoître les dispositions de ce peuple, & avec quelle facilité il se seroit soulevé contre ceux qui eussent voulu le gréver de nouvelles impositions. Pour peu que M. Necker tint à sa place, il dut être éloigné de recourir aux moyens extrêmes; ou s'il en eut une velléité, le sentiment des obstacles qu'il auroit à surmonter, même des dangers qu'il auroit à courir, lui fit bientôt abandonner ce projet. Enfin le Génevois montra dans tout le cours de son administration, qu'il n'étoit qu'un homme, c'est-à-dire, un être dont les facultés sont bornées & qui est susceptible des faiblesses & des passions attachées à l'humanité.

Malgré les services apparens que M. Necker avoit rendus à l'Etat, il dut éprouver l'influence de l'étoile qui dominoit les Contrôleurs-généraux. Un concours de causes & de circonstances qu'il avoit cherché envain à prévenir ou à détourner, le força de quitter le ministere. Mais au moins (chose rare) il laissa des regrets, & il conserva au-delà de son poste l'estime de la majorité de la nation ; celle-ci revenue un peu sur l'infâbilité du Génevois, rendoit cependant justice à la pureté de ses vues & à son défintéressement. Un homme d'une autre espece lui succéda ; un homme déjà fameux par sa galanterie comme par ses lumières, courtisan spirituel & plein d'adresse, esprit souple & insinuant, causeur aimable, enfin d'un caractère entièrement opposé à celui qu'il remplaçoit. Il sembloit que par ce choix on eût voulu faire l'essai des contrastes. M. de Calonne parut sur la scène ; son début fut brillant. Il commença, suivant l'usage, par détruire une grande partie de ce que son prédécesseur avoit fait. Comme sa réputation n'étoit point intaâtre, & que cette tache étoit bien plus faillante dans la place qu'il occupoit que dans toute autre, il ne tarda pas à être accusé de déprédations, de gaspillage, de divertissement du numéraire de l'Etat, enfin de tous les excès qu'il est possible d'attribuer à celui qui tient la clef d'une aussi forte caisse que celle d'un royaume comme la France. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point ces accusations pouvoient être fondées. C'est fans doute une faute essentielle que de dissiper les revenus publics ou d'en faire un faux emploi. Mais la perte de quelques millions se trouve, selon nous, suffisamment compensée, si celui qui se les approprie, ou qui s'arroge le droit d'en disposer en faveur d'un autre, rend d'ailleurs des services essentiels à sa Patrie. M. de Calonne en a-t-il rendu ? Nous ne craindrons pas de nous déclarer pour l'affirmative. M. de Calonne a eu des

idées lumineuses, des éclairs de génie, qui suffiront seuls pour l'illustrer, quelque reproche qu'on puisse être fondé d'ailleurs à faire à son caractère moral. Le projet d'un impôt territorial est une de ces conceptions sublimes, qui ne peuvent sortir que d'un esprit profond & dirigé vers le bien public; & quoique ce projet n'ait point été adopté dans le temps, qu'un aéropage trop attaché aux anciennes formes, l'ait rejetté sans l'approfondir, on n'en doit pas moins de reconnaissance à son auteur. M. de Calonne favoit vouloir; il avoit l'énergie qui conçoit & l'énergie qui exécute; & il est très-vraisemblable que sans l'ascendant de certaines circonstances, sans la prévention qui existoit contre lui, & peut-être aussi sans les menées secrètes de son dévancier, ce Ministre fût resté en place, & eût rendu les plus grands services à la France.

L'exposition d'un seul fait fournira une preuve suffisante de ce que j'avance; M. Necker, pour parer au déficit, pour porter remède à la détresse de la France, n'imagina que des emprunts. M. de Calonne concut l'assemblée des Notables. L'homme ordinaire, circonscrit dans ses vues, ne voit rien au-delà de sa sphère. Dans chaque circonstance, quelque urgente qu'elle soit, il suit la même marche; ou s'il s'en écarte, ce n'est que pour prendre une voie oblique qui, après quelques pas incertains, le ramène à son premier point de direction, sans qu'il ait fait autre chose que d'allonger sa route. L'homme de génie au contraire ne s'astreint à aucune routine, ne se plie à aucune entrave: dans une conjoncture délicate, il sort de la route ordinaire, il se crée un nouveau chemin, & par un élan hardi il s'élève au-dessus des obstacles & se précipite avec une ardeur raisonnée vers le but. M. de Calonne, pénétré de la nécessité d'un prompt remède aux maux de la France, convaincu

que tous les petits moyens qu'on pourroit employer ne feroient que les augmenter, n'osant entreprendre lui feul ce remede, moins par défaut de courage que par la conviction intime de l'insuffisance de ses forces, ne vit pas d'autre ressource que de convoquer les principaux membres de la nation, pour aviser aux expédiens les plus propres à rétablir les finances & à détruire les abus qui en avoient causé le déperissement.

C'étoit déjà un grand point de cette espece d'innovation dans un état où tout étoit plié à des formes antiques que le temps, le préjugé & l'intérêt d'un grand nombre avoit consacrées. Aussi le projet du contrôleur-général éprouva-t-il de grands obstacles de la part de ceux qui craignoient que la nouvelle assemblée ne s'en tient pas à l'objet qui avoit principalement motivé sa convocation, ou même qu'en s'en occupant, elle n'empâtât sur leurs droits & prérogatives, & ne cherchât à les restreindre. On doit louer M. de Calonne d'avoir bravé & surmonté ces obstacles. Il ne mérite pas moins des éloges pour n'avoir pas craint d'exposer aux yeux de la nation la plaie dans toute sa profondeur. Il est vrai que par-là il se déchargeoit d'un fardeau; qu'en remettant entre les mains des notables le corps infirme des finances, il leur laissoit le soin de sa guérison. Mais au moins il agissoit de bonne foi; il déposoit ou plutôt il renonçoit à prendre le masque de charlatan dont la plupart de ses prédécesseurs, & sur-tout son dévancier, s'étoient couverts si adroitemment. Enfin il avouoit son insuffisance, & c'est toujours là un effort louable pour un homme qui avoit assez d'esprit pour réussir à en imposer.

L'assemblée des Notables n'opéra rien, & elle ne devoit rien opérer. La forme de sa composition,

l'esprit qui animoit une partie de ses membres, la bigarrure excessive qui régnoit entre les rangs, les opinions, les intérêts, les préjugés, & même les idées les plus communes; tout concourroit à en éloigner ce concert & cette harmonie si nécessaires, lorsqu'il s'agit de délibérer sur un grand objet. On parla beaucoup dans cette assemblée; mais après bien des discussions, on se borna à adopter quelques-unes de ces palliatifs, de ces réformes partielles & insignifiantes qui ne pouvoient porter qu'un foible remede au mal. L'impôt territorial & d'autres mesures salutaires que le Roi lui-même avoit proposées, furent rejetées par les notables; & ce monarque eut encore une fois le regret d'avoir cherché le bien de son peuple sans pouvoir l'opérer.

Ce qui devoit faire le triomphe de M. de Calonne, fut la cause de sa chute. Quoique ce ministre fût l'auteur de l'assemblée des notables, que par une distribution adroite de cette assemblée en bureaux, il se fût assuré de la majorité en faveurs de ses projets, il s'en falloit bien cependant qu'il eût pour lui la majorité des membres pris individuellement. Ses opérations furent même dénoncées par ceux qui lui étoient le plus contraires; un homme à qui sa probité & ses exploits militaires donnoient alors une certaine influence, l'accusa hautement de déprédatiōns & de gaspillage. L'impression que fit cette accusation venant se joindre à l'opinion publique qui l'avoient précédée, combla la mesure du crédit de M. de Calonne & força ceux qui le soutenoient à l'abandonner. Il dut quitter son poste & bientôt la France même.

La première démarche du gouvernement après l'assemblée des notables, fut d'établir quelques im-
pôts que l'urgence des circonstances rendoient né-
cessaires, & qui par leur nature même lui sembloient

le moins onéreux pour le peuple. Le parlement de Paris, qui avoit déjà vu d'un œil jaloux que d'autres que lui fussent consultés, refusa formellement d'enrégistrer ces impôts. Le Roi, fort de la pureté de ses intentions, crut devoir enfin user de toute son autorité; un lit de justice fut tenu, & l'aëropage rebelle aux volontés de son souverain, fut envoyé en exil. Mais ce dernier, sur la promesse d'une convocation prochaine des Etats-généraux, se montra bientôt moins récalcitrant, & consentit à enrégistrer un édit d'impôt pour un temps limité, après que ceux de l'impôt territorial & du Timbre eurent été volontairement retirés.

Un prélat recommandable par ses talents & ses lumières, parut alors sur la scène comme administrateur général des finances & principal ministre. L'opinion publique avoit elle-même dirigé le choix de Louis XVI., & ce monarque ne crut pouvoir mieux faire que de suivre les idées d'un homme en qui tout paroiffoit justifier la confiance illimitée qu'il lui accorda. Le début de M. de Brienne fut assez heureux; ses premières opérations lui concilièrent l'estime générale. Mais bientôt il imagina d'introduire un nouvel ordre de choses, d'établir une cour plénier, des grands bailliages, & d'anéantir ou plutôt de frapper d'une nullité absolue ces corps intermédiaires, que le peuple regardoit encore comme une espece de *Palladium* contre les excès de l'autorité. Je n'entrerai point dans les détails des troubles qu'occasionnèrent ces nouveaux établissements, des vives réclamations des parlemens & autres cours de justice, & du mécontentement qui en résulta parmi une grande partie de la nation. Il me suffira de dire que Louis XVI. n'ayant pu opérer le bien par les voies ordinaires, ni même par le concours des personnes les plus éclairées de son royaume, avoit pensé qu'il atteindroit enfin le but désiré en déployant tout son pou-

voir pour l'établissement d'un nouveau système, qu'il croyoit devoir produire les plus heureux effets. S'il se trompa, on ne peut accuser ses intentions. La facilité même avec laquelle il abandonna ces projets, prouve assez qu'il ne rougissait pas de revenir sur ses pas, lorsque la tranquillité de ses sujets pouvoit être compromise,

La disgrace de M. de Brienne suivit de près le renversement du vaste plan qu'il avoit voulu mettre à exécution. Son coopérateur, le garde des sceaux Lamoignon, éprouva le même sort. Dans le nouveau désordre où ce conflit de différentes autorités avoit jetté la France, déjà réduite à la plus grande détresse par le mauvais état des finances, Louis XVI. ne crut pouvoir mieux faire que de remettre à leur tête un homme qui avoit la confiance de la nation. M. Necker fut rappelé, l'assemblée des Etats généraux résolue, & les notables furent appellés de nouveau pour déterminer comment la convocation de ces états auroit lieu.

On a déjà vu, par tout ce que nous avons exposé, que Louis XVI. occupé sans cesse à lutter contre les obstacles, essayoit tous les moyens de tirer la France de la crise où elle se trouvoit. Ce prince, par la convocation des Etats-généraux, donna une nouvelle preuve de cette ardeur qui le portoit au bien. C'étoit un exemple de modestie rare, de désintéressement généreux, que de renoncer pour ainsi dire à son autorité en remettant à cette assemblée le pouvoir de statuer sur tout ce qui paroitroit nécessaire, enfin en confiant aux représentans de la nation le dépôt le plus précieux pour lui : le salut de l'état. Son cœur sensible & bon étoit bien éloigné de prévoir, que ce qu'il croyoit le plus convenable à la félicité générale, le plus propre à avancer l'intérêt de tous, alloit être la source d'une subversion, d'un boule-

versement total, causer son malheur & peut-être la ruine absolue de la France. C'est ainsi que dans toutes les circonstances, sa bonté tourna toujours contre lui-même.

Les chocs violens qui eurent lieu dans les dispositions préliminaires des états-généraux, annoncerent assez que cette assemblée seroit tumultueuse, qu'il y auroit une grande division d'opinions, de vues & d'intérêts. La victoire que le Tiers remporta dans presque toutes les occasions sur les deux autres ordres, en préfageant que les réclamations de ce dernier alloient être vives, faisoit en même-tems l'éloge indirect du monarque, en qui le desir de rendre son peuple heureux furmontoit toutes les considérations qui tenoient à l'usage antique, à son intérêt même.

Jusqu'à présent nous avons vu Louis XVI. adoré de ses sujets ; voyons maintenant comment & pourquoi cet amour se ralentit insensiblement, & finit par se convertir en un sentiment contraire. Examions par la conduite ultérieure de ce prince, s'il mérita ce changement, s'il contredit en la moindre chose les principes, le système de bienfaisance qu'une propension naturelle autant que la réflexion lui avoit fait adopter. Nous n'aurons besoin pour cela que de suivre le cours des événemens.

Tout le monde sait quel fut le début des Etats-Généraux, l'essor rapide que prit cette assemblée, la division qui s'y mit, l'influence de ceux qui s'y distinguèrent par leurs talents oratoires, enfin les arrêtés hardis qui furent pris à la majorité. Ce n'est point ici le lieu de discuter jusqu'à quel point l'assemblée étoit fondée à prendre ces mesures extrêmes, à outrepasser les cahiers, à s'occuper d'objets qui paroisoient étrangers à sa mission, enfin à

s'ériger en législateurs , en souverains de la France , au détriment de l'autorité monarchique. Il étoit tout naturel que la cour prit de l'ombrage de cette conduite , que des empiétemens qu'elle ne pouvoit voir que de mauvais œil , lui fissent craindre de nouvelles atteintes , non seulement contraires à son intérêt , aux formes sublstantes , mais encore détructrices de son existence politique même. Enfin la cour qui n'avoit convocué les Etats - Généraux que pour qu'ils s'occupasent du rétablissement des finances & de la réforme des abus , dut être vivement allarmée de ce que cette assemblée paroiffoit vouloir tout détruire ; & sous prétexte de réforme , sapper des institutions que le tems & l'adhésion générale avoient consacrées.

Dès ce moment , des mesures furent prises pour en imposer à l'assemblée , pour la faire rentrer dans les bornes dont elle paroiffoit vouloir s'écartier de plus en plus. Le Roi ne put qu'approuver ces mesures , que dans sa conscience il croyoit justes & conformes au bien-être général. Comme souverain , il ne pouvoit voir avec plaisir des dispositions qui tendoient à causer une vive fermentation dans le royaume ; il vouloit le bien , mais il n'étoit dans son caractère ni dans ses principes de l'opérer par des choes violens & aux dépens d'une partie de ses sujets . — „ *On ne doit jamais composer avec la vertu ;* „ *disoit-il ; mais bien moins encore avec la justice .* „ *Une action vertueuse en elle-même cesse de l'être ,* „ *dès qu'elle heurte en la moindre chose les principes* „ *de l'équité .* „

Cependant les moyens répressifs employés par la cour ne firent qu'augmenter la force active qui agissoit avec un déploiement terrible dans un sens contraire. La démarche éclatante que fit le Roi , son injonction pour la distinction de trois ordres , enfin

enfin l'apparition de la force armée, rien n'arrêta un torrent dont les forces avoient été calculées & qui dans son cours impétueux ne pouvoit plus trouver d'obstacles assez forts pour le réprimer. La majorité de l'assemblée nationale n'en parut que plus active dans l'exécution de ses projets innovateurs ; les Mirabeau, les Syès n'en tonnerent pas moins dans la tribune aux harangues ; enfin l'étincelle étoit déjà partie, elle avoit électrisé tous les esprits, embrasé tous les cœurs ; & à Paris, la fermentation étoit à son comble.

Dans ce moment de crise, la cour fit paroître une irrésolution, une mollesse qui ne fit qu'enhardir le parti opposé. Si alors on eut montré de l'énergie & fait agir en masse tous les moyens qu'on avoit, il est très-probable qu'on fût parvenu à calmer la fermentation, à réprimer les écarts de l'assemblée & les mouvemens féditieux de ses partisans. Mais Louis XVI. à qui toute voie marquée au coin de la violence répugnoit, à qui l'effusion du sang coûtoit trop pour qu'il pût jamais se résoudre à l'ordonner. Louis XVI. refusa formellement de déployer toute sa force contre de sujets qu'il espéroit toujours de ramener à l'obéissance. Il se bôrna à renvoyer celui qu'il pouvoit regarder comme la cause première des troubles qui commençoint à s'allumer. Cette condescendance du monarque produisit un effet contraire à celui qu'il s'étoit proposé, elle accéléra la révolution.

Je n'entrerai point dans les détails de cet évènement aussi singulier par ses causes que par ses effets, & dont les annales du monde n'offrent point d'exemple. Si le concours de différentes circonstances & la maladresse de la cour le firent éclore, il n'en est pas moins vrai qu'il avoit été préparé depuis long-tems. Ce furent les écrits des philoso-

phes & de quelques autres écrivains qui jetterent les premières semences de la révolution. Leurs principes, recueillis soigneusement par leurs séctateurs, & répandus en adages, en axiômes parmi la classe ignorante, ne pouvoient manquer de fructifier & de donner naissance à cet esprit d'indépendance vers lequel toutes les facultés morales de l'homme ont une tendance si naturelle. Joignez à cette première cause les efforts de différentes espèces de personnages, & même de corps entiers, qui déchus de leur ancien lustre, ou mécontents du rôle qu'ils jouoient, ont par intérêt, par ambition, par esprit de vengeance, cherché à fortifier cette nouvelle modification de l'esprit public, dans l'espoir de recouvrer leur première influence, ou d'entraîner dans leur ruine absolue ceux dont ils croyoient avoir à se plaindre. Parmi ces corps, je ne craindrai point de nommer l'ordre des Jésuites & la Maçonnerie. Le premier étoit mu par des vues purement personnelles, l'autre par des vues mixtes. Cette dernière complication tenoit cependant moins aux principes de l'institut qu'au moral & à la position des principaux personnages qui le composoient.

Telles furent les principales causes qui donnerent à l'esprit national cette direction si favorables aux vues de ceux qui vouloient s'en étayer. Je n'ai pas besoin de dire que le mauvais état des finances contribua encore à les renforcer & à accélérer l'explosion. Si je faisois l'historique de la révolution, j'offrirois ici le tableau des excès commis dans son principe, du massacre des Launai, des Fleffelles, des Berthier & des Foulon. Je peindrois le Parisien, ce peuple si doux, si débonnaire, animé tout-à-coup des sentiments les plus capables d'exalter le cœur de l'homme, & déployant une énergie féroce, entièrement opposée au caractère qu'il avoit montré jusqu'alors. Les philosophes, ceux qui fa-

vent répondre à tout, diront que ces excès sont dans la nature, que toutes les révolutions en offrent de pareils; que la vengeance étant un des sentimens les plus impétueux, elle ne permet de voir à celui qui l'éprouve, que les moyens les plus prompts & les plus assurés de la faire. Mais nous qui soutiendrons toujours que rien ne peut justifier ce qui est contraire à l'humanité & à la justice, nous ne disculperons nos concitoyens que par une distinction, & nous sommerons l'Europe de ne point confondre les égaremens, les écarts sanguinaires d'une vile populace, accoutumée à suivre sa premiere impulsion, avec l'exaltation modérée, refléchie de la faîne partie de la capitale. Cette distinction peut s'adapter à tous les événemens qui suivirent la révolution. Nous croyons qu'on s'est trop plu à identifier l'honnête-homme entraîné par mille considérations, avec le scélérat qui cherche à pousser tout à l'extrême, c'est-à-dire vers le crime, parce que c'est par le crime seul qu'il peut sortir du néant.

L'exemple de la capitale fut bientôt imité par les provinces; par-tout le soulèvement devint général; & l'esprit de liberté agissant sur chaque individu en raison de ses passions & de sa manière de voir, il devint dans les uns un sentiment raisonné & subordonné aux principes de la nature, & dans les autres une impulsion désordonnée & dirigée vers la licence. Louis XVI. qui auroit pu d'abord s'opposer à ce débordement de l'esprit public, & peut-être faire réfluer le torrent jusqu'à sa source, Louis XVI. oublia alors qu'il étoit Roi, pour se souvenir uniquement qu'il étoit le pere de ses sujets. Il s'unît de cœur & d'esprit à la révolution, & fit cause commune avec son peuple. Sa volonté autant que le désir manifesté des Parisiens l'amena dans sa capitale; & quoique dans un moment d'effe-

vescence aussi vive , ce prince ne fut pas sans danger ; la conduite qu'il tint dans cette conjoncture délicate , annonça assez qu'il n'étoit aucun sacrifice qu'il ne fut porté à faire pour prouver à la nation son amour. Cette démarche du monarque & les circonstances touchantes qui l'accompagnerent , parurent détruire les différentes impressions qui avoient pu affoiblir l'attachement des françois pour leur Roi.

Cependant l'assemblée nationale se voyant soutenue par le peuple , prit un essor encore plus élevé ; & assurée de rendre désormais nuls les efforts de ceux qui voudroient s'opposer à ses vues , elle s'engagea par un élan rapide dans la carrière qu'elle s'étoit proposée de parcourir. Une nouvelle organisation fut introduite dans l'intérieur du royaume. On vit éclore les municipalités , les gardes nationales , des tribunaux intermissionnés ; enfin la grande machine du gouvernement reçut une nouvelle impulsion , de nouveaux ressorts furent mis en jeu , & le point de ralliement de toutes les parties mises en activité , fut le mot *liberté* & soumission parfaite aux volontés des nouveaux souverains de la France.

Bientôt la déclaration des droits de l'homme parut , & à sa suite l'on vit émaner différentes dispositions appuyées sur cette base. La séance du 4 Août fut surtout fameuse par la suppression du régime féodal. Des décrets qui portoient de si vives atteintes aux droits & prérogatives d'une partie de la nation , ne pouvoient manquer de faire beaucoup de mécontents & d'occasionner de nouvelles secousses. Ce mécontentement ne tarda pas à se manifester par des émigrations nombreuses , par une résistance plus ou moins directe , enfin par des efforts de toutes espèces pour opérer une contrerévolution. Le Roi

lui-même se vit abandonné par la plus grande partie de sa famille. Mais il resta au milieu de son peuple, & il se crut encore heureux.

Mais ce fut surtout au sein de l'assemblée nationale que la différence des opinions & des sentiments se manifesta avec le plus de force. Bientôt il se forma deux partis, qui commencèrent à s'entrechoquer avec une fureur sans égale. Les Mauri, les d'Esprémenil, les Cazalès devinrent les champions du parti des *Noirs* ou aristocrates, comme les Mirabeau, les Barnave, les Lameth l'étoient du parti démocratique. Ils suivirent, pour communiquer entre eux, la même marche que leurs antagonistes : le club de 1789 entra en rivalité avec celui des Jacobins, & l'on vit éclore une guerre de plume qui annonça assez que ce ne seroit que par la destruction entière de son adversaire, que l'un des deux partis pourroit triompher.

Il seroit bien douloureux sans doute, & ce seroit peut-être la plus grande tache pour l'humanité, de devoir avouer que dans ce conflit d'opinions & de sentiments, la majeure partie, soit de l'un, soit de l'autre côté de l'assemblée nationale, & en général de tous les françois, aient été mus par des vues purement personnelles, & n'aient consulté que leur intérêt particulier. Nous nous plaisons au contraire à croire, que l'amour du bien public, le plus pur désintéressement ont guidé les représentans de la nation dans toutes leurs démarches. Mais pourquoi les mêmes mobiles ont-ils produit des effets si contraires ? pourqnoi des hommes animés du même desir d'opérer le bien, ont-ils pris des routes si opposées, & agi d'après un système si différent ?

Tous les hommes apportent en naissant des notions du beau & de l'honnête; ils ont dans le cœur

les grands principes de la justice; mais l'éducation qu'ils reçoivent, les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, les préjugés dont ils sont imbus, modifient ces sentiments primitifs, ou plutôt ils leur donnent différentes directions. En matière d'institution sociale & politique sur-tout, ces directions peuvent s'étendre à l'infini, & varier au point de se trouver en opposition directe les unes avec les autres. C'est cette modification de l'esprit humain qui forme ce qu'on appelle l'opinion individuelle; l'on fait combien celle-ci peut différer dans les individus, & comment en établissant les mêmes principes, il est possible qu'ils en tirent des conséquences entièrement opposées. On peut donc dire que ce fut l'opinion, dans son acception la plus abstraite, qui fit la révolution; ce fut elle encore qui forma deux partis dans l'Assemblée Nationale, qui divisa les François entr'eux, enfin qui fit les aristocrates & les démocrates. Tout en s'accordant sur les principes fondamentaux de toute institution politique, sur la nécessité d'être heureux par la vertu, par le concours d'une administration sage & bien réglée, ils différoient essentiellement sur les moyens d'arriver à ce but. Les uns vouloient établir de nouvelles bases, parce qu'ils prétendoient que les anciennes étoient trop défectueuses pour qu'il ne fût pas nécessaire de les sapper. En donnant la plus grande extension au mot *liberté*, ils vouloient que tout ce qui paroiffoit la restreindre ou lui nuire fut détruit. A la faveur de cette extension, qu'ils appliquoient à tous les points auxquels leur système pouvoit l'adapter, ils prétendoient encore que toutes les confédérations, même celles qui tenoient à la justice, à des droits sacrés, devoient céder devant l'intérêt général, devant le grand but du salut du peuple; & ce qu'ils appelloient la Souveraineté Nationale, les aidoit à justifier tout ce qui paroiffoit enfreindre ces droits & ces principes d'équité. Les aristocra-

tes au contraire, s'en tenant aux règles strictes de la justice, qui ne peuvent varier ni se plier en la moindre chose, regardoient comme une infraction, une monstruosité morale, tout ce qui pouvoit les contrarier. Convaincus que le régime politique de la France, tel qu'il existoit, étoit le plus convenable, le plus propre à assurer le bonheur public, qu'il n'avoit besoin que d'être légèrement retouché; que les vices qui s'y étoient glissés, étoient une suite nécessaire des institutions de l'homme, qui ne peut rien produire de parfait: les aristocrates enfin, reprovoient des innovations que la force avoit introduites, qui tranchoient sur des droits, des conventions que rien ne pouvoit annuler. Ils regardoient en conséquence leurs adversaires comme des perturbateurs du repos public, & leurs actions comme des attentats politiques qui ne pouvoient se justifier. Sans doute, à cette modification de l'âme des députés des deux partis, il se mêla toujours plus ou moins de vues particulières; les différentes passions qui les agitoient, influerent plus ou moins sur leurs opinions. Mais il n'est personne qui ne convienne, que le bien-être général étoit ce qu'ils avoient le plus à cœur.

Cependant il n'en est pas moins vrai que depuis le commencement de la révolution, un parti isolé des deux autres par ses vues, par ses principes même, mais se confondant par un mélange adroit avec l'un des deux, chercha continuellement à pousser les choses à l'extrême, parce que ce n'étoit que par ce moyen qu'il pouvoit arriver à son but. C'est ce parti qui, à la faveur de tous les ressorts odieux qu'il fit secrètement jouer, occasionna tous les soulèvements, tous les désordres qui eurent lieu; qui sous le masque d'un patriotisme ardent, & mettant à profit l'exaltation des esprits, se fit des partisans de ceux même qui dans le fond de leur cœur étoient

le plus dévoués à la chose publique. Ce fut lui qui substitua les Jacobins aux Feuillans, la République à la Constitution, & en dernier lieu les Agitateurs aux Républicains. Ce fut lui enfin qui causa tous les maux de la France.

Le lecteur aura déjà placé à la tête de ce parti, un personnage illustre par sa naissance, méprisable par sa conduite ; qui, depuis l'instant de son entrée dans le monde, signala chaque jour de sa vie par une débauche ou par une basseſſe. Qu'on se figure tout ce que le vice a de plus vil, tout ce que la corruption a de plus outré, tout ce que le crime a de plus affreux ; enfin l'amalgame de tous les extrêmes dans la modification morale la plus oppofée à la vertu ; & l'on aura un portrait fidèle de Philippe duc d'Orléans. L'appeler un grand scélérat, ce feroit lui faire encore trop d'honneur ; car les grands scélérats ont ordinairement une certaine énergie, & ce monſtre n'a pas même celle du crime. (1)

L'ambition eut été un motif trop noble pour le duc d'Orléans ; ce fut la haine qui lança cette ^{ame} de boue dans le tourbillon de la révolution. L'on fait comment s'alluma cette haine & contre qui elle fut dirigée. Le Roi & son auguste épouse ne devoient pas être les derniers à mépriser un homme qui étoit détesté de tous les honnêtes gens, & honni même dans le public. Lorsque le duc paroiffoit à la cour, le monarque le recevoit avec la froideur du dédain ; & dans différentes occasions, il en esfuya plusieurs mortifications. C'est surtout dans les êtres lâches & puſillanimes que le sentiment de la

(1) Aussi le comte de Mirabeau (qui n'étoit cependant pas lui-même un rigoriste en morale) disoit de lui : *Le lâche conçoit le crime, mais il ne peut pas accoucher.*

vengeance fait les plus grands progrès. Le héros d'Oueffant (1) faisit avec empressement l'occasion des premiers démêlés qui survinrent entre l'autorité royale & les cours de judicature ; il parut dévoué à la cause du peuple ; enfin , lors de l'assemblée des états - généraux , il affecta le plus grand patriotisme. Personne ne fut la dupe de ces apparences ; Philippe étoit trop connu , pour qu'on pût croire qu'aucun sentiment qui tenoit à une source noble pût entrer dans son cœur. Cependant s'il ne put parvenir par ses propres moyens à obtenir quelque influence dans la révolution , il y réussit par le grand agent , l'agent universel ; l'or. A la faveur de ce métal , il réunit autour de lui la foule des gens pervers , des intriguans qui ne cherchoient que leur avantage dans les troubles. Cette troupe se grossit des ennemis de la Reine ; les d'Aiguillon & autres se rangerent sous ses drapeaux ; & ce fut alors que d'Orléans commença ses menées infernales. L'argent fut répandu à pleines mains parmi le bas peuple de Paris , dans la vue de l'entraîner dans toutes sortes d'excès ; on fit faire à Paris & à l'assemblée nationale les motions les plus incendiaires ; tous les moyens furent employés pour rendre le Roi & la Reine odieux ; enfin , en paroissant n'agir que d'après la direction de l'esprit public , on chercha à attiser le feu de la licence , à tout bouleverser , à tout détruire pour mettre à exécution les projets les plus atroces & pouvoir ensuite s'élever sur les ruines des deux partis.

Tel fut le plan de la faction d'Orléans ; tel il est

(1) Tout le monde sait la conduite du duc d'Orléans dans cette affaire , & la préférence qu'il donna au fond de cale à toute autre partie du vaisseau. C'est une disposition naturelle dans le serpent de ramper , comme de lancer son venin.

encore. C'est une chose assez connue que l'insurrection du peuple, qui se porta en foule à Versailles le 5 Octobre, sur des soupçons, sur des bruits répandus à dessein, n'étoit qu'une suite de ce plan abominable; que le projet étoit formé d'assassiner la Reine comme premier objet sur lequel la vengeance atroce du duc d'Orléans aimoit à se diriger. Le duc d'Aiguillon lui-même fut reconnu déguisé en femme parmi la troupe des furieux qui assaillisoient les appartemens. (1) Le ciel détourna cette fois le coup qui menaçoit la souveraine. Il vouloit sans doute lui faire boire le calice d'amertume jusqu'à la lie; il vouloit la faire passer par de nouvelles épreuves, & navrer son cœur de ce que la douleur a de plus poignant. Telle est la rigueur du sort de cette infortunée princesse, qu'il feroit peut-être à désirer pour elle qu'elle eût succombé dans ce terrible moment. Au moins, elle n'eût pas survécu à son époux. (2)

Si les scélérats acharnés contre la Reine ne parvinrent pas à effectuer leur affreux projet, ils réussirent au moins à influencer l'opinion publique au point d'augmenter considérablement le préjugé qui regnoit contre elle, & même de convertir ses dispositions défavorables en une haine qui prit bientôt le plus grand accroissement. Une circonstance

(1) Ce fut en faisant allusion à ce déguisement, que le vicomte de Mirabeau apostropha à l'assemblée nationale le duc d'Aiguillon en lui disant d'une voix tonnante: *Tais-toi, salope.* Cette improvisation excita une riaée générale, & l'homme-femme se tut.

(2) Lorsque Châtelet vint supplier la Reine de donner sa déclaration sur les attentats du 6 Octobre, cette princesse répondit avec une douceur mêlée de dignité: *J'ai tout vu, tout entendu, tout su. Mais j'ai tout oublié, d'ailleurs je vous remercie....* Quelle grandeur d'âme! quelle générosité,

singulière avoit principalement contribué à faire naître ce préjugé quelque tems avant la révolution : Je veux parler de l'affaire du collier , de cette aventure aussi extraordinaire par la nature de l'intrigue que par la qualité des personnes qui y jouerent un rôle. Je n'entrerai dans aucun détail à cet égard ; ceux qui sont partis de ce texte pour répandre une ombre sur le caractère moral de la souveraine , étoient induits en erreur ou de mauvaise foi. Il a été assez prouvé dans le tems , que la prétendue descendante des Valois n'avoit cherché qu'à profiter de la crédulité d'un grand personnage pour s'approprier un objet de prix. Il est des gens à qui rien ne coûte pour parvenir à obtenir ce qui peut satisfaire leurs passions. La dame de la Mothe étoit de ce nombre. Intrigante par caractère & par nécessité , elle s'imagina dans les illusions d'un fol calcul , que l'importance même des personnages les forceroit à garder le secret sur son *espièglerie* , lorsqu'elle seroit découverte , enfin , elle comptoit sur la bonté d'une souveraine qui avoit daigné lui faire quelque accueil. L'éclat même que la Reine donna à la chose , lorsqu'elle en fut instruite , est une preuve des plus convaincantes qu'elle n'y avoit aucune part. Cette princesse connoissoit trop la cour , elle favoit trop avec quelle ardeur ses ennemis épioient la moindre occasion de lui nuire , pour ne pas avoir étouffé les choses dès le principe , & adopté des moyens conciliatoires qu'il lui étoit si aisè de trouver. Mais la juste indignation qu'elle éprouva en se voyant ainsi compromise , & d'un autre côté la confiance sans bornes qu'elle avoit en son époux , ne lui permirent pas de lui faire un secret de cette intrigue. Nous le répétons encore : la publicité donnée à l'affaire du collier est un argument sans réplique en faveur de la Reine. N'étoit-il pas d'ailleurs ridicule d'imaginer que la souveraine d'un grand empire eût besoin de recourir à de pareils moyens pour se

procurer des ressources pécuniaires , elle qui n'avoit qu'à dire un mot pour que toutes les bourses s'ouvrissent ?

Mais la méchanceté ne raisonne point ; dans les odieuses boutades de son irascibilité , elle faisit toutes les armes qui se présentent à elle pour frapper. Assurée d'en imposer au vulgaire par l'audace de ses assertions , elle les propage avec sécurité , & marche droit au but par le mensonge & la calomnie. Elle a un sûr garant de son triomphe : ce penchant malheureux que tous les hommes ont à croire le mal plutôt que le bien , enfin ce sentiment de jalouſie & d'envie qui nait de l'amour - propre & qui est toujours plus ou moins actif dans notre cœur.

Les ressorts cachés qui pouffoient la révolution vers tous les extrêmes , rencontrant de jour en jour moins d'obſtacles , durent produire des effets d'autant plus défaſtreux , que le patriotisme continuoit de servir de prétexte , de manteau , d'épouventail même à ceux qui les faifoient jouer. Le peuple regardoit comme les héros de la liberté , comme les généreux défenseurs de ses droits , des gens qui n'avoient pour guide qu'un égoïſme déguisé ; qui bien loin d'être ſusceptibles de ces grands ſentimens qui portent au plus généreux dévouement , au sacrifice de la vie , n'avoient pas même ces principes communs de probité & d'honnêteté , desquels il ne réſulte que l'accompliſſement des plus ſtricts devoirs. Nous ne craindrons point de mettre au nombre de ces hommes le comte de Mirabeau , ce personnage aussi fameux par ſes talents que par ſes vices , & dont la vie privée forme un ſi grand contraste avec la vie publique. Il faut avoir connu ce personnage , pour ſavoir combien il s'en faut que dans différentes occasions ſon âme fe soit élevée à la hauteur de ſon gé-

nie ; & si ses actions parurent quelquefois porter le caractère de l'énergie , c'est qu'il est des situations où toutes les passions du cœur se réunissent sur un seul point ; l'intérêt imminent du moment, donne au plus faible , au plus lâche une apparence de fermeté , qui en impose , mais qui s'évanouit aussitôt que ce grand mobile vient à cesser. Zoile exposé au plus grand danger , ne défend sa vie avec énergie , que parce qu'il craint davantage de la perdre.

Nous n'assimilerons point tous les autres héros de la révolution au comte de Mirabeau. Il en est quelques-uns fans doute qui réunissoient les vertus privées aux vertus publiques ; qui livrés à des idées philosophiques , & égarés par un zèle philanthropique peu réfléchi , crurent opérer le bien en concourant aux dispositions les plus outrées de l'assemblée nationale. C'est même-là le reproche que l'on peut faire à une grande partie des représentans. Ces *Anthropomanes* ont bâti pour des anges , tandis qu'ils ne devoient bâtir que pour des hommes. Ils n'ont pas songé que les institutions humaines doivent être adaptées aux mœurs , aux usages , à l'esprit & au caractère national ; ils ont paru surtout oublier que la perfection d'un gouvernement doit marcher de front avec l'amélioration des mœurs , la rectification des idées , l'abolition des préjugés ; & qu'un gouvernement parfait avec des mœurs imparfaites , offre une inégalité , une discordance , d'où résulte bientôt une collision qui peut produire les effets les plus fâcheux & même l'anéantissement du premier. Enfin , en voulant réaliser la chimere en politique , ils n'ont fait que s'éloigner de leur but. C'est la république de Platon , c'est l'éducation d'Emile. Rien de plus beau en théorie , rien de moins admissible dans la pratique.

Le Roi , occupé sans cesse à accorder ce qu'il se

devoit à lui-même , ce qu'il devoit à une partie de ses sujets , avec tout ce que son cœur le portoit à faire pour le bonheur de la nation ; le Roi tint dans cette circonstance la conduite qui convenoit à sa dignité , à sa justice , à l'intérêt de tous. En montrant cette condescendance , cette facilité concilia-trice par laquelle il prévenoit des chocs terribles , il n'en témoigna pas moins combien l'esprit de division qui regnoit lui déplaisoit , combien il approuvoit peu des dispositions qui portoient atteinte aux droits les mieux établis : enfin le refus qu'il fit de sanctionner différens décrets , la maniere dont il manifesta son sentiment à cet égard , les douces représentations qu'il se permit ; tout annonce que ce prince , satisfait de concourir avec toute la nation à tout ce qui pouvoit la rendre heureuse , favoit cependant l'arrêté dans sa marche impétueuse , lorsqu'égarée par ses meneurs , elle adoptoit ou paroifsoit adopter des mesures contraires à son intérêt même , mais surtout opposées à la justice.

Mais tous les efforts de Louis pour opposer une digue au torrent , furent inutiles ; il fut lui-même obligé de céder , de sanctionner , de paroître approuver des décrets qui renversoient l'ordre des choses établi depuis si long-tems , qui sappoient les colonnes de l'antique édifice de la monarchie. Sa liberté individuelle même fut compromise dans différentes occasions ; & après avoir reconnu qu'il n'étoit plus le Souverain , il acquit la triste conviction qu'il n'étoit plus le maître de sa personne.

Dès ce moment , Louis XVI. dut se regarder hors de la révolution , puisqu'il étoit peut être le seul de son royaume qui ne pût exister activement , c'est-à-dire , agir d'après sa volonté dans le cercle révolutionnaire. (1) Il dut regarder tous les enga-

(1) Aussi l'Impératrice de Russie disoit-elle , qu'il y avoit en France douze cents législateurs , auxquels personne n'obéissoit , si ce n'étoit le Roi.

gemens qu'il avoit pris antérieurement comme nuls, puisque un engagement n'a de validité qu'autant que celui qui le contracte est parfaitement libre. Son ame se souleva contre l'opposition qui s'étoit formée à la liberté de ses actions, en même tems que son esprit rejetta encore davantage une existence politique, un nouvel ordre de choses qui n'étoit qu'une source de désordres, d'injustices & d'abus; & s'abandonnant à la premiere impulsion de l'homme, il adopta les moyens qui lui furent suggérés pour sortir de l'espèce de charte privée dans laquelle il étoit détenu. Nous ne croyons pas, au reste, que son dessein ait été de quitter le royaume, de se mettre à la tête des émigrés, d'appeler lui-même des forces étrangères dans ses propres états, & de recouvrer par le sang ses droits dans toute leur plénitude. Non, Louis XVI. avoit dans son cœur le principe de toutes les vertus: la bonté; & certainement le malheur de son peuple n'entra jamais dans ses idées, dans ses sentimens; il vouloit effectuer une réconciliation entre les deux partis, concilier leurs intérêts, enfin jouer librement le rôle de médiateur, & donner aux uns & aux autres l'exemple de l'oubli des offenses, du désintéressement, de la générosité, des sacrifices.

Pour justifier complètement la fuite du Roi, nous n'avons qu'une question à faire. Louis XVI. jouissoit-il avant la révolution, d'une autorité légitime, ou non? Avoit-il ou non le droit d'accepter ou de refuser les décrets de l'assemblée nationale? Comme chef suprême, comme simple citoyen même, n'avoit-il pas la liberté de ses actions?

Mais pourquoi dès le principe ne déploya-t-il pas un caractère, s'écrieront ses ennemis? Pourquoi ne se montra-t-il pas directement opposé à tout ce qu'il

désapprouvoit dans son cœur ? Pourquoi ne refusa-t-il pas formellement sa sanction à tous les décrets qui portoient atteinte à ses droits ou à ceux d'une partie de ses sujets? Hommes injustes ou aveuglément prévenus ! portez vos regards sur vous-mêmes, & voyez si vous y découvrirez cette perfection qui ne fait rien faire, je ne dirai pas même, que ce qui est juste, mais que ce qui est convenable à nos intérêts. Ah sans doute, si vous vous suffisez trouvés à la place de Louis, vous auriez montré ce que vous appellez du caractère, & le sang eût coulé, & la guerre civile se fût allumée. Bien plus fiers de vos droits que du bonheur du peuple, vous les eussiez fait valoir par la force, vous eussiez déployé tous le moyens de rigueur que vous eussiez eus en mains ; & c'eût été sur des monceaux de victimes, & sur les ruines fumantes de vos villes, que vous eussiez raffermi & consolidé les colonnes ébranlées de la monarchie. Mais Louis XVI. étoit homme avant d'être Roi; il méconnoissoit son autorité même, là où il s'agissoit du bonheur de l'état; si c'eût été uniquement sur ses prérogatives personnelles que les coups innovateurs eussent porté, avec quelle joie, quel dévouement n'en eût-il pas fait le sacrifice; il se fût sacrifié lui-même. Mais il voyoit une partie de ses sujets blessés dans leurs droits, maltraités, persécutés dans leurs personnes ; il voyoit son royaume en proie aux plus grands troubles par ces innovations même dont on lui vantoit tant les avantages ; il voyoit les propriétés envahies, incendiées, les campagnes dévastées ; & à la tête de la révolution des hommes bien moins séparés encore de lui par la naissance, que par l'intervalle immense qui se trouve entre le vice & la vertu... Que dut-il conclure ? que dût-il faire ? Rien que ce qu'il fit. Sa modération fait son plus bel éloge ; le terme moyen qu'il employa honore autant son esprit que son cœur. Pour conjurer l'orage,

rage, il devoit paroître en suivre volontairement la direction. Il n'y a point là de fausseté, il n'y a que de la prudence; & jusqu'au moment de sa fuite, bien loin d'avoir montré ce caractère d'irrésolution que nous convenons qu'il fit remarquer dans quelques occasions, il ne fit que suivre un plan bien calculé, que la nécessité le força d'adopter. Enfin, cette démarche extrême à laquelle il se résolut, prouve qu'il favoit prendre un parti.

Le défaut de précautions suffisantes, ou plutôt le hasard qui ne respecte pas plus le monarque que le berger, fit échouer le projet du Roi, au moment où il étoit près d'atteindre le succès. Il fut sans doute bien dur, bien douloureux pour Louis XVI. de se voir arrêté par ses propres sujets, de se voir reconduit par eux dans sa capitale à-peu-près comme un criminel. Ce fut sur-tout lors de son entrée dans cette ville si dissimblable d'elle-même, qu'il dut sentir toute l'amertume de sa situation. Le cortége qui l'environnoit, cette multitude rassemblée sur son passage, ce silence farouche mille fois plus expressif que les discours les plus outrageans: tout dut concourir à navrer son cœur, à le percer de mille coups. Non, les annales du monde entier n'offrent rien de pareil à cette scène; & pour la première fois, on vit le meilleur des Rois essuyer le plus terrible des affronts... Nous ne chercherons point, au reste, à démontrer combien l'arrestation du Roi étoit atroce & injuste, même sous les rapports qui tenoient au nouvel ordre établi. La déclaration des droits de l'homme, qui assuroit à chaque individu la liberté de ses actions, n'en excluoit pas sans doute la première personne de l'état; & le Roi étoit fondé autant qu'un autre à user de ce droit dans toute son étendue. Il favoit d'ailleurs qu'il encourroit le cas porté par l'article VII. du chapitre II. de la constitution; & la destitution même

à laquelle il s'exposoit , prescrivoit contre toute opposition à la volonté qu'il avoit de faire cet acte libre. Je fais tout ce qu'on pourra objecter ; on avancera encore le grand mot *l'intérêt général, du salut de la patrie.* Mais est-il rien qu'on ne puisse justifier avec cette espece de phosphore politique , surtout lorsqu'on a donné à son sytème des bases étrangères à la justice ?

Si Louis XVI. avoit été fondé avant son départ à se croire le prisonnier de son peuple , ou plutôt de l'assemblée nationale , les nouvelles précautions qui furent prises pour le surveiller ne lui en laisserent plus le moindre doute. Par la même raison , tous les actes postérieurs à son arrestation , son acceptation même de la constitution , doivent être regardés comme sans la moindre validité. Louis n'a donc pu être lié , ni par son adhésion aux différens décrets avant cette acceptation , ni par l'acceptation même , ni par tout ce qu'on lui fit dire & faire dans la suite. Il devoit toujours se regarder comme ce qu'il étoit avant l'assemblée des états-généraux , c'est - à - dire comme le souverain de la France , comme le maître d'accepter ou de refuser tout ce qui lui seroit proposé. Il devoit regarder toutes les dispositions de l'assemblée comme nulles & de nul effet. 1mo. parce qu'il étoit en droit de révoquer sa compétence. 2do. parceque ses décrets portoient atteinte à la justice & à des droits reconnus. 3to. parce que les divisions & les troubles qui regnoient , devoient lui faire douter que la majorité de la nation adhérât à ces décrets. 4to. enfin , parce que son approbation libre & volontaire , comme souverain , y manquoit. Conséquemment , en employant tous les moyens , quels qu'ils fussent , de renverser ce nouvel ordre de choses , il agissoit d'après un droit inhérent en lui , inaliénable même ; il tenoit une marche suivie , raisonnée ; il ne man-

quoit à aucune de ses obligations , à aucun de ses devoirs comme Roi. Donc sa conduite étoit sage , loyale & juste.

Ce n'est pas que Louis XVI. ait improuvé tout ce qui émanea de l'Assemblée Nationale. Sans doute différentes de ses dispositions portent un caractère non équivoque d'utilité & de convenance , & étoient évidemment dirigées vers le bien public. C'est ce qui doit faire d'autant plus vivement regretter que , sur des institutions louables , elle ait accumulé des innovations dangereuses , & éminemment nuisibles sous plusieurs rapports. Nous n'examinerons pas ici la Constitution & la foule des Décrets : ceux qui établissent une répartition égale des impôts , la responsabilité des Ministres , l'égalité politique devant la Loi , sont marqués au coin de la sagesse ; & si Louis XVI. n'en avoit eu que de pareils à sanctionner , la Constitution n'eut pas eu de plus zélé défenseur. Mais l'abolition des titres de noblesse , la Constitution civile du Clergé , & ce *Veto* suspensif , qui étoit réellement une institution absurde : toutes ces dispositions nous paroissent des hors-d'œuvres , des mesures fausses & injustes , enfin des monstres en politique.

Il est une vérité , c'est qu'un législateur ne doit pas seulement être un homme de génie profondément versé dans la connoissance des hommes , mais encore un politique habile qui connoisse la nature , la force & l'étendue des rapports de sa nation entre elle & avec les autres peuples , qui lise pour ainsi dire dans le grand livre de l'avenir , pour pressentir & deviner jusqu'à quel point ces rapports peuvent varier ou s'affermir , leur degré d'utilité essentielle & relative , l'influence du voisinage & de la prééminence dans certains points d'un peuple sur l'autre ; enfin qui pese & calcule cette multitude de

causes secondes qui peuvent avec le temps influer plus ou moins sur l'édifice qu'il se propose d'élever. C'est ici où les vues sublimes, les conceptions vastes doivent se mêler & se fondre avec la foule des vues partielles, limitées, & avec des considérations même minutieuses, mais qui doivent entrer pour quelque chose dans le grand tout qui est près de s'établir. Le ciron, l'atôme étoient nécessaires à la confection, à l'existence de l'univers, s'il est vrai que rien de ce qui existe n'a été fait inutilement.

L'Assemblée Nationale paroît sur-tout avoir méconnu cette vérité, & l'inconvenance politique est un des défauts qu'on peut reprocher à son ouvrage. Nous avons déjà insinué de quels autres il étoit encore entaché, combien différens décrets étoient contraires à la justice, à des droits légitimement établis. Qu'on nous permette ici de toucher quelques mots sur celui qui fit le plus de mécontents : la suppression des titres de noblesse, & d'examiner jusqu'à quel point ce décret est injuste.

Pour décider la question, il est besoin de remonter aux premiers temps de la monarchie Françoise. Lorsque les Francs eurent conquis les Gaules & s'y furent établis, ils partagèrent entr'eux les terres, & les habitans devinrent pour eux des especes de vassaux. Cette supériorité des conquérans sur les conquis se maintint dans les générations suivantes. Sans doute, les alliances qui se firent successivement entre les deux peuples, les unirent bientôt de manière qu'ils ne formerent plus qu'une seule & même Nation; mais les descendants directs des Francs continuèrent de former une caste séparée, une classe distincte & isolée du reste des citoyens. Ils jouirent de cette distinction héréditaire sans réclamations & d'autant plus tranquillement, que leurs intérêts étant devenu communs avec ceux des indigenes, ils con-

couroient avec eux au bien-être général. Telle fut l'origine de la noblesse Francoise. Elle acquit dans la suite d'autres droits, que ses services, son accès auprès du Souverain lui obtinrent. Cette prérogative acquise primitivement par droit de conquête, confirmée par la sanction du temps, par l'acquiescement d'une suite non interrompue de générations, forme t-elle un droit imprescriptible, immuable, enfin peut-elle être regardée comme une véritable propriété? Oui sans doute; mais ce n'est que la noblesse en elle-même & sous un point de vue abstrait, que nous l'envisageons ici; & nous la séparrons dans cette acceptation de tous les droits féodaux & autres. Nous fondons cette distinction sur ce que la noblesse par elle-même n'est point une institution qui attaque directement ni indirectement les droits de la classe qui n'est pas noble. Un titre n'est point un droit; il n'a d'existence qu'en lui-même & ne porte sur rien de ce qui est hors de lui; tandis que les droits féodaux ont pu être considérés comme des empiétemens sur ceux de la nation, & conséquemment devenir l'objet (fondé ou non) de ses réclamations.

L'assemblée en détruisant la noblesse, avoit sans doute pour objet d'établir l'égalité parfaite parmi les citoyens. Mais, pour atteindre ce but, il eût fallu aussi qu'elle établît la loi agraire: car la disproportion des fortunes dérange bien plus l'égalité que l'existence d'un corps distingué des autres classes par une qualification quelconque. L'artisan qui travaille pour un riche, lui est en quelque façon subordonné. Comme c'est par son travail seul qu'il pourvoit à sa subsistance, il doit menager celui qui lui en fournit les moyens. Il en est de même des circonstances où les besoins de l'un ne peuvent se satisfaire que par le sacrifice d'une partie du superflu de l'autre. Le pauvre est donc réellement dépendant du riche; &

cette dépendance augmente , lorsqu'il n'a d'autre ressource que d'entrer à son service. Comment les Briffot , les Condorcet & autres partisans de l'égalité parfaite , peuvent-ils encore tenir des dométiques à leurs gages , puisque par-là ils dérangent l'égalité ? Hommes ! quand faurez - vous accorder votre conduite avec vos principes ?

Mais l'égalité parfaite est-elle même dans la nature ? Pour se convaincre du contraire , il ne faut que jeter les yeux sur l'espèce humaine. La nature n'a point réparti également ses dons parmi les hommes : aux uns , elle a donné la force du corps, aux autres celle de l'esprit ; elle s'est montrée prodigue envers ceux-ci , avare envers ceux-là. Le courage, le génie, enfin les plus rares qualités de l'esprit & du cœur brillent dans quelques-uns; d'autres n'ont reçu de facultés morales que ce qui leur en faut pour s'élever un peu au dessus de la brute. Zoïle étoit conformé comme Achille, c'est-à-dire, qu'il avoit une tête & de bras comme lui: mais quelle différence entre Achille & Zoïle ! ... Osera-t-on dire qu'il y ait eu une parfaite égalité morale entre un Voltaire, un Rousseau & tel chantre de paroisse qui n'a guères plus que ses cinq sens. Tous les hommes sont semblables, mais ils sont différens; & si leur mère commune en les jettant dans le même moule, a mis cependant des modifications entre eux; à plus forte raison doit-il y en avoir dans les sociétés , où quelle que soit l'égalité primitive , la différence de force , d'activité , d'industrie , de génie établira des distinctions parmi les hommes.

Cependant l'égalité parfaite peut réellement exister , mais dans un autre sens & d'une autre manière que nos législateurs ont cherché à l'introduire. Dans un corps politique , le mot *égalité* ne peut que signifier *conformité de droits , de prétentions , de liberté*; c'est-à-dire, que tous les citoyens soient égaux devant la loi; que l'un ne puisse s'arroger devant elle

un droit que l'autre n'auroit pas , & qu'elle frappe sans distinction le coupable & récompense celui qui a bien mérité de l'état. Telle est la véritable égalité politique ; & certainement la différence des fortunes & des rangs n'y entre pour rien. Nous le répétons encore, ce que l'on appelle rang n'est point une véritable prérogative ; c'est une classification des individus dans la société. Dans une monarchie cette classification est ordinairement divisée en trois parties intégrantes : le Roi , la noblesse & le peuple. Les partisans du démocratisme objecteront encore que la noblesse est un superflu , qu'il n'y a besoin que de celui qui commande ou plutôt qui exécute , & du corps de la nation. Mais pourquoi tous les gouvernemens où le pouvoir suprême est modéré , ont-ils une noblesse , tandis que les gouvernemens despotes n'en ont point ? Presque toutes les républiques même offrent l'exemple d'une classe élevée au dessus du peuple. A Rome , les patriciens étoient incontestablement ce qu'est la noblesse parmi nous ; & cependant quel est le Romain qui, dans les beaux jours de la république , eut osé dire que l'égalité ne regnoit pas parmi les citoyens. L'égalité politique peut donc subsister avec la noblesse , & peut être n'est-ce point un paradoxe de dire que l'existence de cette dernière est nécessaire au maintien de l'égalité. Les partisans de l'anarchie , comme ceux du despotisme , feroient donc également portés à la destruction de cette classe de la nation. Aussi , comme le remarque M. de Colonne dans son Esquisse sur les finances , les tribuns du peuple souffroient impatiemment qu'il existât des Patriciens , & les empereurs confondoient les Patriciens avec les Plébéiens. En effet , il est de l'intérêt des despotes de détruire tous les intervalles qui se trouvent entre eux & leurs esclaves ; ces intervalles ne peuvent que gêner leur volonté & y apporter souvent des obstacles. Comme c'est de cette volonté que tout émane ,

que c'est par elle seule que les graces , les dignités s'accordent , une classe privilégiée , qui y auroit des titres , ne peut exister. Le despote tire son esclave de la boue , & le place par un mouvement de son caprice sur le premier degré du trone. Celui-ci , qui doit tout à son maître , ne doit avoir d'autre volonté que la sienne. Mais un homme qui par sa naissance peut prétendre aux emplois , aux faveurs du maître , n'est plus sa créature ; il peut , sans manquer à la reconnoissance , contrarier ses volontés , surtout si elles sont contraires au bien de l'état. Ce personnage intermédiaire , convaincu que son existence dépend de l'équilibre qu'il maintiendra entre le souverain & le peuple , s'occupera constamment à défendre les droits de l'un , à soutenir les prérogatives & le pouvoir limité de l'autre. S'il cessoit un moment de tenir cette juste balance , il risqueroit de voir le premier s'arroger une autorité despotique , qui confondroit tous les rangs & l'anéantiroit bientôt lui-même , ou bien le peuple venant à sortir des bornes dans lesquelles les loix & l'autorité légitime les circonscrivent , il ne tarderoit pas à réfuser de cette émancipation illicite , une anarchie & des excès qui jetteroient toute la machine politique dans un véritable chaos.

Le lecteur me pardonnera cette digression qui n'est d'ailleurs point étrangere au plan de cet ouvrage. Ce que je viens de dire d'un peuple qui sort des bornes naturelles qui doivent le restreindre , peut s'appliquer aux françois à l'époque dont je parle. L'évènement n'a que trop prouvé combien il est dangereux de faire connoître à une nation toute sa force ; & après lui avoir ôté tous ses freins , de l'exalter par le pompeux étalage de cette prétendue souveraineté qui réside en elle. (1) Semblable à un

(1) Nous sommes bien éloignés de nier les droits d'une nation & même cette influence dans les objets majeurs qu'elle doit avoir

courser fougeux qui emporte le cavalier imprudent qui n'a pas su modérer son ardeur, & dans sa course impétueuse se précipite avec lui dans un abyme ; de même le peuple françois, aveuglé par le sentiment de sa force, a entraîné dans ses écarts ceux qui s'étoient flattés de le conduire, mais qui pour mieux y parvenir avoient lâché la bride à ses passions. L'on a vu comment ce peuple a renversé successivement ses idoles ; comment les Bailli, les la Fayette ont été proscrits par lui ; comment enfin les hommes les plus populaires ont été sacrifiés à l'ambition ou à la haine de ceux qui, pour s'élever sur leurs ruines, ont su diriger sur eux la faveur inconstante de cette tourbe aveugle.

La force aëtre qui emportoit les choses vers le désordres & l'anarchie, obtenoit tous les jours trop de prépondérance, pour qu'il fût possible de la réprimer. L'on fait quel fut le début de la première législature ; quoiqu'il s'en fallût qu'elle réunît un aussi grand faisceau de lumieres que l'assemblée constituante, la hardiesse avec laquelle elle s'engagea dans la carrière qui s'ouvroit à elle, au-

en masse, c'est-à-dire, d'après la réunion des volontés & des vœux de tous les membres qui la composent. Mais nous soutiendrons qu'il ne faut jamais trop chercher à convaincre ses membres en particulier des droits inhérens à la nation prise collectivement. Il en résulte toujours que, par une suggestion naturelle de l'amour propre, chaque individu se regardant comme un centre auquel tout doit aboutir, se croit une espece de souverain, maître d'exercer sa volonté comme bon lui semble. L'insubordination, la désobéissance aux loix mêmes, & une foule de désordres sont la suite ordinaire d'une pareille disposition morale. La France en offre dans ce moment un exemple frappant : chacun veut dominer, personne ne veut obéir. Aussi c'est avec raison qu'un particulier, qui, de capitaine de la garde nationale, s'étoit fait simple volontaire, disoit à un de ses amis qui s'en étonnoit : *J'étois las d'obéir, j'ai voulu commander.*

nonça assez qu'elle iroit encore plus loin que l'autre. Je ne dirai rien de ses différentes dispositions, de l'esprit qui animoit la plûpart de ses membres. Ce qu'il y a de plus remarquable c'est que dans plusieurs de ses décrets, les bases fondamentales établies par la premiere assemblée ne sont pas respectées; ce que la plus grande partie de ses mesures politiques même, sont une violation manifeste de la constitution, & que toutes portent plus ou moins l'empreinte de l'exaltation fougueuse de la majorité de ces nouveaux législateurs. Enfin telle fut la marche de cette assemblée, telle fut la rapidité de l'essor qui l'emportoit, que ceux qui dans le principe avoient été les plus zélés partisans de la révolution, ceux qui avoient concouru avec le plus d'ardeur à l'établissement de la constitution & s'étoient montrés les plus grands patriotes, ceux-là même devinrent suspects & furent regardés comme des Royalistes, des contre-révolutionnaires. Ce fut cette nouvelle direction, je ne dirai pas de l'esprit public, mais du parti odieux dont j'ai déjà parlé, qui occasionna les nouveaux troubles qui eurent lieu, les changemens qui se firent dans le ministere, où des membres du club des Jacobins furent placés. Les Feuillans, les Constitutionnels ne parurent plus que comme des ennemis de la liberté & de la patrie. La déclaration de guerre contre l'Autriche fut une suite assez naturelle de cette nouvelle modification des choses.

Le Roi dut encore céder; il dut proférer une déclaration qu'il désavouoit dans son cœur; il dut renvoyer des ministres qui le servoient avec zèle, & paroître approuver les mesures exaspérées de la nouvelle assemblée. Qu'eût-il pu faire? il n'étoit pas libre.....

On a accusé Louis XVI. d'avoir corrompu les la Fayette & les Mirabeau Qu'on dise plutôt que ce

furent ces derniers , ainsi qu'une partie de ceux qui avoient marqué dans la premiere assemblée , qui se rapprocherent d'eux-mêmes du monarque. Lorf- qu'ils commencerent à s'appercevoir qu'ils étoient la dupe de leurs propres projets , que cette nation à laquelle ils avoient ôté le frein , alloit plus loin qu'ils n'avoient prévu ; qu'enfin les choses se précipitoient vers un bouleversement total , vers l'anéantissement même de leur constitution : alors ces personnages n'eurent d'autre moyen que de se rallier à ce qui auroit toujours dû faire le centre commun : au pou-voir monarchique : Louis XVI. les accueillit , & il dut le faire , parce qu'ils pouvoient lui être utiles pour ramener le peuple à l'obéissance , au respect pour les loix , & tous les partis à la modération. Nous ajouterons que ces chefs de la révolution re-connurent que , dans l'égarement de leur enthou- siasme patriotique , ils avoient été les instrumens de la faction désorganisatrice , qui avoit toujours tenu le masque , mais dont les vues perverses & contraires au bien public commençoiient à percer avec d'autant plus d'indécence , qu'elle se croyoit plus rapprochée du succès.

L'homme le plus propre par ses talens & l'in- fluence qu'il avoit conservée à arrêter cette faction dans sa marche , & à opérer une heureuse concilia- tion , Mirabeau n'étoit plus , & la France avoit perdu son flambeau le plus lumineux. Il fut re- gretté , & il dut l'être ; indépendamment des ser- vices essentiels qu'il eut pu rendre dans le nouveau système qu'il avoit adopté , il est à croire que mûri par l'âge & l'expérience , & n'ayant peut-être pas de vice essentiel dans le cœur , il s'est devenu un par- fait honnête-homme , comme il étoit déjà un parfait écrivain (1).

(1) Mirabeau disoit qu'il abandonnoit sa vie privée à ses ennemis ,

Le Comte de Mirabeau avoit prévu à sa fin ce qui arriveroit, lorsqu'il dit : *j'emporte le deuil de la monarchie, les fauteux s'en disputeront les lambeaux.* Cette prédiction ne s'est que trop réalisée.

La guerre commença sous de malheureux auspices; les troupes françoises reçurent différens échecs. Auflitôt l'on cria à la trahison; on accusa les généraux; le Roi-même fut inculpé; on rejeta sur lui le défaut de préparatifs & de mesures nécessaires; comme si un monarque qui ne pouvoit pas même s'éloigner du château où il étoit détenu, avoit la faculté de disposer à son gré d'une infinité de choses qui étoient soumises à l'influence directe d'une as-

mais c'étoit leur livrer la moitié de lui-même, & la plus essentielle sur les rapports qui tiennent à la morale. Au reste, il y a tant de bien & tant de mal à dire sur cet homme extraordinaire, qu'il est prudent d'attendre le jugement de la postérité; c'est à elle feule à tirer, pour ainsi dire, la quintessence des vices & des vertus des hommes célèbres.

Ce qu'on peut dire à l'éloge du Comte de Mirabeau, c'est qu'il n'étoit point hypocrite. Il avouoit de bonne foi qu'il n'étoit Patriote que parce qu'il y trouvoit son intérêt & la satisfaction de son ambition. Après avoir fait une motion à l'Assemblée Nationale contre l'aristocratie, il souloit avec des aristocrates & s'égayoit avec eux sur le compte des démocrates. Tout le monde fait son penchant pour le plaisir, & avec quelle rapidité il passoit du travail à la débauche. Doué du tempérament le plus robuste, les excès de tous les genres lui étoient aussi familiers que la modération à un autre. Aussi l'appelloit-on le *Taureau*. Pour se faire une idée de son genre de vie, il faut se représenter son intérieur. Dans une suite d'appartemens de plein-pied, l'on trouvoit: ici du vin & une collation somptueuse; là de la musique; plus loin un groupe de prêtresses de Vénus, & à côté des amis rassemblés; près de là, étoit le cabinet de Mirabeau. Ceux qui ont connu ce personnage avant la révolution, s'étonneront de ce luxe, de cette dépense excessive qu'il faisoit. Mais cette surprise cessera, lorsqu'ils sauront qu'une seule motion lui étoit payée cent mille écus.

semblée & des autres parties du pouvoir exécutif, dont il n'étoit plus réellement que le simulacre. Nous reviendrons sur cet objet, lors de notre discussion sur le jugement de Louis XVI. ainsi que sur les autres inculpations à sa charge. Mais nous soutenons d'avance, que l'état de captivité de ce monarque répond à tout, réfute tout, justifie tout ce qu'il a pu faire. L'on objectera peut être, pour prouver qu'il étoit libre, que dans différentes occasions, il apposa son *Veto* aux décrets & à d'autres mesures de l'assemblée. Mais nous répondrons que, de ce qu'un homme a la liberté de faire quelques pas dans l'enceinte où il est prisonnier, il n'en résulte nullement qu'il soit libre. Cette apposition du *Veto* prouve au contraire en faveur de Louis, puisqu'il usoit du foible droit qu'on lui avoit laissé, (droit qui dans le fait n'étoit qu'illusoire,) pour suspendre l'exécution de ce qui lui paroifsoit contraire au bien public, & nous ne craindrons pas de le dire, à ses projets particuliers.... Oui, à ses projets particuliers, puisque le premier desir de Louis, son impulsion la plus naturelle étoit de recouvrer sa liberté, ses prérogatives, & qu'il ne pouvoit plus le faire qu'en s'opposant à l'assemblée & en faisant naître un nouvel ordre de choses.

Mais où est ce généreux dévouement, s'écriera-t-on encore? où est cette abnégation de soi-même en faveur du bien général? Louis savoit bien qu'il ne pouvoit changer les choses que par des chocs violens, que par l'effusion du sang de ses sujets.... Tant que ce monarque avoit espéré d'opérer la contre-révolution par des moyens doux, conciliatoires, & si je puis m'exprimer ainsi, par la conversion de l'opinion, il n'avoit rien omis de ce que son cœur pouvoit lui suggérer, de ce qu'il avoit cru propre à lui faire atteindre ce but salutaire. Mais, du moment où il vit que ces moyens produisoient un ef-

fet contraire , que le parti qui lui étoit directement opposé , enhardi par le peu de résistance qu'il trouvoit , déployoit de jour en jour plus d'audace & ourdissait de nouvelles trames plus affreuses encore que les premières : alors Louis dut recourir à un système plus vaste & plus tranchant , & chercher à se former un parti nombreux , capable de terrasser par la force même , s'il étoit nécessaire , les factieux qui vouloient sa ruine & l'anarchie. Ce qui devoit surtout détruire la répugnance qu'il avoit d'employer des mesures extrêmes , c'est qu'il étoit assuré que la plus grande & la plus fâcheuse partie de la nation commençoit à se lasser d'un nouvel ordre des choses qui ne lui avoit été jusqu'à ce moment qu'onéreux sous tous les rapports ; qu'elle désapprouvoit formellement plusieurs dispositions de ses nouveaux représentants , & voyoit avec indignation les efforts en tous genres de la faction dominante à Paris pour causer un nouveau bouleversement , & renverser la constitution même ; c'est qu'enfin les partisans de cette constitution commençoint à se rallier autour de sa personne , parce qu'ils aimoient encore mieux le retour de l'ancien régime que l'anarchie populaire , que le triomphe des désorganisateurs. Louis XVI , dans ce cas , ne dut se regarder lié , ni par une constitution qu'il n'avoit juré de maintenir que parce qu'il y avoit été forcé , & qui n'étoit même plus observée ; ni par les assurances & autres démonstrations auxquelles il fut obligé de se plier dans différentes occasions , pour en imposer ou pour donner le change sur ses projets. Lorsqu'il s'agit de s'affranchir d'une captivité qu'on n'a point méritée , de repousser un ennemi qui cherche à vous porter les coups les plus sensibles , qui veut vous anéantir politiquement & individuellement , n'y auroit-il pas de la folie à balancer sur les moyens ? & ceux qui sont les plus propres à rendre ses efforts nuls ,

ne font-ils pas toujours les meilleurs? Ce qui dans tout autre cas pourroit être appellé dissimulation, fausseté, n'est ici, nous le répétons, que mesure de sageſſe & de prudence. D'ennemi à ennemi les rufes de guerre font permisſes comme la force ouverte.

D'après ce que nous venons de dire, il n'est pas étonnant que Louis XVI. ait entretenu des relations secrètes avec des frères qu'il aimoit, avec une noblesſe qui lui avoit donne des preuves de dévouement, & qui étoit prête à verfer son sang pour sa délivrance; avec des puiffances étrangères, dont les unes unies à lui par les liens du sang, prenoient la plus vive part à ſon ſort; les autres excitées par l'intérêt que ce monarque devoit naturellement inspirer, autant que par des motifs politiques, déſiroient ardemment de coopérer au rétabliffement de l'ordre & à la réintégration du ſouverain légitime des François. Telle étoit la malheureufe position de ce prince, que c'étoit hors de ſon royaume qu'il devoit chercher déſormais ſon plus sûr appui. Mais telle étoit en même temps ſa bonté ſingulière, que jusqu'alors il avoit plutôt mis tous ſes foins à retenir qu'à exciter les effets, & du reſſentiment de ſes ſujets émigrés qui brûloient de fe venger & de recouvrer leurs droits & les fiens, & de l'indignation des puiffances, qui provoquées de toutes les manières, exposées même à voir leur autorité compromife par la propagation des principes françois, n'attendoient qu'une invitation tacite de Louis XVI. pour fondre de tous côtés ſur la France.

Ce que Louis avoit dans ſa modération cherché à éviter, la fureur aveugle du parti dominant l'effectua. On oſa trouver à redire qu'un grand monarque, ami & allié de la France, le beaufrere de Louis XVI. enfin, parut montrer de l'intérêt à ce qui fe paſſoit

dans ce royaume , & qu'après avoir épuisé la voie des négociations , il prit des mesures pour être prêt à tout évènement. L'Autriche , comme nous l'avons dit , fut attaquée ; une invasion eut lieu dans les Pays-bas , & l'on osa imputer à Louis XVI le mauvais succès d'une attaque qu'il n'avoit ni commandée ni dirigée.

La série des évènemens qui nous conduit enfin à cette journée marquée par le sang , où un choc violent & terrible changea encore une fois la face des choses , & renversa entièrement du trône un souverain qui n'y étoit plus que pour la représention.

Le lecteur a vu que Louis XVI. forcé par les considérations les plus pressantes d'adopter un autre plan de contre-révolution , s'occupoit des moyens d'en assurer le succès , soit en réunissant près de lui la foule de ceux qui lui avoient toujours été dévoués , soit en mettant dans ses intérêts une partie des constitutionnels même & des autres mécontents. Ce qui s'étoit passé le 20 Juin dut faire sentir encore plus vivement à ce monarque la nécessité d'une prompte exécution de ce plan. L'on sait qu'une populace nombreuse se porta ce jour aux Tuileries , força les portes & se présentant devant le souverain avec toute l'audace de la licence , osa l'affubler d'un bonnet rouge , de ce symbole du sang. Quoi , un monarque qui se voit ainsi traité par ses sujets ; un monarque qui , après avoir tout fait pour son peuple , se voit insulté , humilié , avili , doit-il encore conserver les moindres sentimens d'affection pour une tourbe aussi criminelle ? doit-il user de menagemens , & ne doit-il pas dans l'excès d'un généreux désespoir , tout tenter , tout entreprendre , courir à la vengeance ou à la mort .

Louis XVI. fut encore modérer son ressentiment ,
ou

ou plutôt il n'éprouva que celui d'un pere qui gémit de l'ingratitude de ses enfans , sans pouvoir se résoudre à user envers eux des moyens de rigueur qu'il a en mains. Sa sureté personnelle lui faisoit la loi de rassembler autour de lui ceux qui pouvoient le défendre contre de nouveaux attentats ; il ne faisoit que trop que , dans maintes occasions , sa vie n'avoit tenu qu'à un fil , & que c'étoit à une protection particulière de la providence qu'il en devoit la conservation. Ce fut cependant cette mesure de prudence qui servit de prétexte à ses ennemis ; ce fut le rassemblement de quelques serviteurs fidèles aux Thuileries , & l'arrivée de quelques Suisses que S. M. avoit jugé convenable d'appeler , qui donna lieu à cette nouvelle explosion dont les suites furent si terribles.

Mais il est assez connu que cet événement avoit été préparé de longue main , comme tous ceux qui l'ont précédé ; & le peuple , que l'on favoit mettre en avant dans toutes les occasions , n'étoit que l'instrument dont on se servoit ; il étoit mu , sans qu'il le fût lui-même , par une foule de ressorts secrets qui aboutissoient tous , malgré leur complication , au centre de réunion : la faction désorganisatrice. L'on n'étoit pas content d'avoir dépouillé le Roi de son autorité , on vouloit encore le démettre de la royauté ; on vouloit consommer entièrement sa perte , par ce que ce n'étoit que par là qu'on pouvoit atteindre le double but qu'on s'étoit proposé. Les démocrates de bonne foi , ceux qui égarés par des principes faux ou outrés , croyoient agir pour le maintien de la liberté , ont été constamment la dupe de cette faction , & ont servi sans le vouloir ses vues criminelles.

Nous ne chercherons point à réfuter l'affirmer horriblement ridicule , que ce furent les Suisses qui ,

dans cette journée désastreuse , firent feu les premiers sur le peuple. Outre que le contraire se trouve suffisamment prouvé par des témoins oculaires , n'est-il pas absurde d'imaginer qu'une poignée de monde surprise & investie par une multitude armée , l'ait provoquée & ait voulu justifier en quelque façon tous les excès qu'elle auroit pu commettre ? D'ailleurs la conduite du Roi , les ordres qu'il donna de ne faire aucune résistance , enfin sa retraite au milieu de l'Assemblée prouvent assez qu'il n'y auroit rien de prémedité , qu'on n'auroit d'autre projet que de veiller aux jours du Monarque , & que S. M. vouloit encore épargner l'effusion du sang. Mais cette fois Louis XVI. ne put y réussir ; le peu de succès des tentatives précédentes auroit suffisamment instruit les conjurés , que la modération du Roi ne donnant aucune prise sur lui , celle-ci échoueroit encore , si l'on ne pouffoit les choses à l'extrémité. La mort sortit d'une foule de tubes embrasés , le palais des Tuilleries fut assailli & forcé ; les efforts des braves Suisses furent inutiles , ils périrent tous victimes de leur fidélité ; enfin tout ce qui se trouvoit dans le château fut massacré. Je ne retracerai point ici les horreurs de toute espece qui eurent lieu dans cette journée ; les papiers-publics en ont assez parlé , & la postérité les consignera en lignes de sang dans les annales de la France.

Ce premier coup frappé , le second , qui n'en étoit qu'une suite , ne tarda pas à l'être. Louis XVI. fut déchu de la Royauté & renfermé au Temple avec sa famille. Après ce nouveau crime , la vengeance se reposa un peu , pour effuyer le sang dont elle étoit couverte & méditer de nouveaux forfaits.

Mais cette scène horrible fut bientôt suivie d'une au plus atroce encore , parce qu'elle porte davantage le caractère de l'injustice & de cette

cruauté sombre & réfléchie , qui est le *nec plus ultra* de la méchanceté humaine. Je veux parler des journées du 2 & 3 Septembre , où une foule de prisonniers des deux sexes périrent sous les coups d'une troupe effrénée , qui usurpant tous les pouvoirs osa jouer d'une maniere horriblement ridicule le rôle de juge & prononcer en dernier ressort. Il feroit révoltant de présenter ici les différens tableaux qu'offrent ces journées , la maniere à la fois injuste & indécemment cruelle dont fut traitée la malheureuse princesse de Lamballe , cette dame qui n'avoit d'autre tort que son attachement pour la Reine. (1) Les mêmes scènes se répèterent dans d'autres villes : plusieurs des personnages même qui s'étoient montré les partisans les plus zélés de la révolution , furent victimes de la fureur aveugle d'une populace soulevée. Et ce sont là ces François qui veulent être libres , qui veuillent déployer les vertus sublimes du républicain ; qu'ils éprouvent donc auparavant les premiers sentimens de la nature : la justice , la clémence & la générosité !

Nous avons déjà montré , dans le tableau rapide que nous avons tracé , Louis XVI. déployant les vertus privées les plus dignes d'éloge comme Dauphin ; chéri & respecté du peuple à son avénement au trône , manifestant dans cette nouvelle carrière le plus vif amour pour le bien public , & faisissant tous les moyens de l'opérer. Nous l'avons vu , désespérant de pouvoir y réussir , convoquer les notables & les états - généraux ; ensuite s'efforcer d'arrêter cette assemblée dans sa marche précipitée & irrégulière.

(1) Lorsqu'on trainoit le cadavre nud de Madame de Lamballe au Palais-Royal , on vit le tigre , maître de ce lieu (son beau-frère), regarder à travers les vitres. Il dit à un de ses confidens en lui montrant ce spectacle : *Vous voyez que je n'ai pas perdu mon argent.*

liere ; enfin , entraîné lui-même par le torrent , devenir la victime des efforts de ceux qui avoient juré sa ruine & la subversion totale de la monarchie. Il nous reste à présenter au lecteur Louis dans les fers. Louis condamné par ses propres sujets , Louis expirant sur un échafaud.

Quelle cruelle tâche pour un françois , pour un homme qui , animé uniquement de l'amour du bien public & de cet attachement raisonné qu'il devoit à son souverain , a suivi sans passions , sans préjugés la révolution dans tout son cours ; qui n'étant mu par aucune vue contraire à l'humanité & à la justice , a constamment désiré qu'une heureuse conciliation rapprochât enfin tous les esprits , tous les cœurs , & ne fit plus des françois qu'une nombreuse famille réunie par les liens de la plus douce fraternité sous les loix d'un bon pere (1) !

Le malheur est la véritable pierre de touche du cœur de l'homme ; c'est par lui qu'il montre la trempe de son âme , & jusqu'à quel point il pousser la fermeté & l'énergie. Louis XVI, précipité du

(1) C'est une vérité dont l'auteur de cet ouvrage n'a été que trop à portée de se convaincre , que l'homme modéré & impartial , qui envisage tout au flambeau d'une philosophie amie de l'humanité , est souvent méconnu , accusé même par ceux qui mesurent par leurs passions , par des vues personnelles ou par une opinion qu'ils se sont formée sans connaissance de cause , voyent tout au prisme d'une imagination exaltée , & jugent les choses d'après les rapports faux ou outrés sous lesquels ils les considèrent . Dans ce moment sur-tout , à cette époque unique peut-être dans l'histoire du genre humain , où les esprits sont emportés vers les deux extrêmes , le sage qui ne se range d'aucun parti , qui se tient entre les deux écueils , se trouve souvent dans une position précaire. Les aristocrates outrés l'appelleront *démocrate* ; les démocrates enragés le traiteront d'*aristocrate* ; il n'est ni l'un ni l'autre ; il est juste , il désire le bien de tous.

trône le plus brillant de l'univers, supporta avec un courage admirable ce nouveau coup du sort, ou plutôt de ses ennemis; & sa sensibilité ne se trouvant plus en collision avec les différentes considérations qui tenoient à l'intérêt de sa couronne, il prouva qu'il n'avoit été quelquefois foible que par trop de bonté. L'homme privé s'éleva au-delà du Roi (1).

L'on fait les suites qu'eut cette seconde révolution, les nouveaux changements qui se firent dans les différentes parties de ce qu'on appeloit le pouvoir exécutif; ceux qui eurent lieu dans les armées, la proscription de la plupart des personnages qui avoient joué le plus brillant rôle dans la première assemblée, enfin la fuite de celui qui s'y étoit le plus signalé, du général la Fayette (2). L'assem-

(1) Ce que nous disons ici de la fermeté de Louis XVI. ne forme point une contradiction avec ce que nous avons dit du caractère d'irrésolution que nous avons paru lui attribuer. Il suffit de connoître le cœur de l'homme pour savoir que l'opposition fréquente de deux sentiments, jette ordinairement l'un des deux dans une inertie qui approche de la nullité; indépendamment du concours de causes & de circonstances qui modifient encore à chaque instant ces sentiments, & leur donnent plus ou moins d'élasticité morale, & d'aptitude à se diriger vers les différens objets sur lesquels ils peuvent se porter. Tel individu montre de l'énergie, de l'activité dans un point, qui dans un autre ne paroît plus le même homme. C'est par cette raison que l'on dit d'un guerrier : *il fut brave hier.* Cette observation explique assez pourquoi Louis XVI. ne montra pas un caractère décidé dans différentes occasions, avant & après la révolution; & pourquoi il déploya tant de fermeté & de courage, du moment où il cessa d'être Roi (nous entendons ici, de fait & dans l'opinion; car si un Roi de France ne meurt jamais, à plus forte raison ne peut-il être déchu du trône par une poignée de sujets rassemblés illégalement & mis par une faction).

(2) La fuite de la Fayette est, selon nous, le plus beau trait de

blée nationale, satisfaite d'avoir été même au-delà de son but, mit alors un terme à ses *glorieux travaux*; une convention nationale fut convoquée, & la France fut déclarée république.

Ceux qui ont voulu établir la république en France, ne connoissoient guères la nature ni la marche politique ordinaire des choses. Un grand état ne peut se gouverner de la même maniere qu'un petit. Comme il faut un bien plus grand nombre de ressorts pour faire jouer cette vaste machine, il est absolument nécessaire d'établir un point central où tous ces ressorts aboutissent; & ce point, c'est le monarque ou le pouvoir exécutif. Que l'on n'objete point l'exemple de la république Romaine,

sa vie. Elle prouve en même-temps, & son attachement pour le Roi & la Monarchie, & son éloignement pour une cause qu'il devoit rougir désormais de servir. Ce personnage, entraîné d'abord par cet esprit de liberté qu'il avoit puisé en Amérique; & nous osons le dire, par son amour pour le bien public, avoit cru comme tant d'autres que la révolution pouvoit être avantageuse à la France. Mais du moment où il vit les choses emportées vers l'anarchie & la subversion de tous les principes, il se rapprocha du Monarque, il chercha à lui être utile par l'influence qu'il avoit encore. C'est cette conduite que ses ennemis ont appellée trahison. Nous concevons que bien des gens nous reprocheront notre indulgence pour ce héros de la révolution. Mais nous leur avouerons que nous avons le malheur de juger la conduite publique d'un homme par sa vie privée, ses actions éclatantes par les traits particuliers de son caractère, enfin ses fautes même par ses motifs. Or, d'un côté il est prouvé que d'un motif louable, il peut résulter une erreur, une faute même; de l'autre, il est assez connu que M. de la Fayette s'étoit signalé avant la révolution, & par ses exploits guerriers, & par sa modestie rare, & par les plus éminentes qualités du cœur & de l'esprit. J'en appelle à témoins la Noblesse de Bretagne même, qui lui rendit le plus brillant hommage dans une circonstance qu'elle se rappellera sans doute. D'ailleurs, qu'on se souvienne que la Fayette étoit l'ami de Washington.

qui devint la maîtresse de l'univers, sans cesser de conserver sa forme démocratique. Rome n'existoit réellement que dans Rome, c'est-à-dire que cette ville constituoit seule la république. Les provinces voisines étoient plutôt regardées comme ses alliées ou ses sujets, que comme faisant partie de son gouvernement; & les autres pays éloignés étoient des conquêtes: ils étoient soumis à ses loix, sans participer à ses droits. Il en seroit autrement de la France ployée sous la forme démocratique. Si la coalition des puissances & les troubles intérieurs même, ne menaçoient déjà ce nouveau régime politique d'une nouvelle destruction, on verroit bientôt la désunion la plus marquée s'introduire parmi les parties intégrantes de ce grand tout; chaque province ayant les mêmes droits, mais des intérêts différens, ces intérêts ne tarderoient pas à se croiser, à entrer en conflit; & il en résulteroit dans peu de tems une scission, un démembrément qui formeroit de la France presque autant de républiques qu'il se trouve de provinces.

Mais disons la vérité: les moteurs des journées du 2 & 3 Septembre n'ont pas eu sérieusement l'idée d'ériger la France en république. Pour parvenir à leur but, il falloit que Louis XVI. cessât d'être Souverain; mais, comme, après cette destitution, ils n'osèrent encore se flatter de réussir complètement dans ce qui faisoit le principal motif de leurs menées criminelles, ils établirent ou plutôt ils laissèrent établir par les enthousiastes la république, assurés qu'ils réussiroient bientôt, soit au moyen de nouvelles trames, soit par le vice même de cette organisation, à dégouter les François du gouvernement Républicain, & à leur faire désirer, quoi?.... un nouveau maître.

Oui, nous osons l'affirmer, & quoique sans doute

une foule de gens ne soient point de notre avis, nous soutiendrons que tel a été constamment le projet de la faction abominable, qui, dès le principe de la révolution, s'est montrée à l'Assemblée Nationale, dans les clubs, au sein des provinces même, sous le masque du plus ardent patriotisme; qui à la faveur de l'argent qu'elle répandoit & d'insinuations de toutes espèces, parvint à fasciner les yeux d'une partie du peuple, & à s'en étayer pour renverser la constitution même, & culbuter ses partisans; qui enfin conduisit Louis XVI. de Versailles aux Tuilleries, des Tuilleries au Temple, & du Temple à l'échafaud.

Une preuve assez faillante de ce que nous avancons, c'est cette division même qui se mit dans la convention & jusques parmi les membres du pouvoir exécutif, après la déchéance du Roi. Quel pouvoit être, qu'on me le dise, le motif de cette division? La république n'étoit-elle pas établie, & cette forme de gouvernement n'est-elle pas, du moins dans l'opinion générale, le *nec plus ultra* des désirs de l'homme qui demande la liberté la plus illimitée (1)? Pourquoi les Marat, les Roberespierre ont-

(1) Il ne nous seroit pas difficile de démontrer que ce n'est pas toujours dans un gouvernement Républicain que l'homme jouit de la plus grande liberté. Comme toutes les formes de gouvernement sont toujours plus ou moins infectées d'abus, qui s'y attachent aussi naturellement que la rouille au fer; il arrive souvent dans une République, qu'au lieu d'un Souverain on a cent petits despotes; où les loix n'étant pas assez respectées, on a pour maître, pour tyran, le premier indigent qui convoite votre fortune, ou le premier scélérat dont vous avez le malheur d'exciter la passion. Ce dernier cas est celui de la France.

Le gouvernement Monarchique est, à notre avis, préférable à tous les autres, & celui sous lequel l'homme est le plus heureux,

ils éte opposés aux Condorcet, aux Briffot, le Pache aux Roland? N'avoient-ils pas concouru également à porter les choses au point où elles étoient, & pouvoient-ils être de bonne foi dans les accusations d'incivisme & de trahison qu'ils s'intentoient les uns aux autres? Oh non sans doute, ils se connoissoient trop bien pour prendre le change sur leurs dispositions réciproques; ils avoient trop souvent réuni leurs coupables efforts pour en ignorer la mesure & le but. Mais d'un côté, les agitateurs en vouloient à leurs adversaires, & de la supériorité de leurs talens, & du rôle brillant qu'ils jouoient dans le nouveau système; en rendant ces derniers suspects, en propageant les troubles & les divisions, ils remplissoient l'objet dont nous avons parlé; ils renversoient la république, ils culbutoient les partisans sincères de cette forme de gouvernement. D'un autre côté, ces derniers, éclairés enfin sur les projets des agitateurs, faisoient tous leurs efforts pour les rendre nuls & pour consolider leur ouvrage. La fuite des événemens prouvera assez

lorsque les loix ont toute leur vigueur. C'est le point d'équilibre politique le plus parfait, puisqu'il est également éloigné des deux extrêmes: l'anarchie & le despotisme. Les loix le préservent de l'un, & le pouvoir limité d'un seul le garantit de l'autre. Nous ne parlons pas des autres avantages de la monarchie; de cette unité de plan & d'exécution qui maintient l'harmonie de toutes les parties, accélère la marche de la machine, & assure le succès dans maintes circonstances. François, qui paroissez méconnoître cette vérité, dites-le moi, n'étiez-vous pas heureux sous les Henri IV., sous les Louis XIII.? Vous peussiez aussi été sous Louis XVI. Ce n'est pas à ce Monarque qu'il faut vous en prendre de vos malheurs; c'est à la dépravation de vos mœurs; à ce vil égoïsme qui s'est introduit parmi vous, aux fausses lumières, & à ce philosophe qui sappe toutes les bases de la morale & détruit les principes sacrés sur lesquels reposent, & le gouvernement même, & toutes les obligations sociales, & le bonheur individuel.

ce que j'avance, si toutefois l'orage qui menace la France, leur permet d'éclorre du chaos où ce royaume est jetté.

Nous avons dit comment par un coup de baguette des génies malfaisans qui donnoient l'impulsion, la France fut tout-à-coup transformée en république⁽¹⁾. Nous ne dirons pas ici *organisé*, car cette transformation se fit avant qu'il y eut des loix pour ce nouveau régime; & l'on fait que celles établies par la première assemblée étoient sans vigueur, rejetées même ainsi que la constitution. Ainsi, pour la première fois peut-être, on voyoit un état prendre une forme politique, avant que les bases en fussent posées; l'unique loi qui existoit, c'étoit la volonté du peuple, ou plutôt des personnages qui faisoient mouvoir ce dernier. Enfin le régime intérieur de la France offroit ce monstre dont parle Horace: & l'homme sensé, le véritable ami de l'humanité pouvoit dire: *iram teneatis amici.*

Ce fut alors qu'un homme qui avoit déjà figuré à la tête d'un département, fût élevé au commandement de l'armée. Les deux puissances coalisées, qui n'avoient d'abord fait que de faibles efforts, autant par ménagement pour les jours du Roi que par d'autres motifs, commençoient à déployer une certaine énergie. Bientôt leurs armées entrerent en France & pénétrèrent jusqu'à trente lieues de la capitale. Nous n'entrerons point dans les détails de cette ex-

(1) Lorsque Manuel annonça à Louis XVI. que la France étoit république, S. M. sans en être affectée, dit: *effectivement, je crois avoir entendu crier la république françoise. Mais dans cette république, ajoute-t-il, il y a sans doute un chef, un Stadhouder . . . Non, répondit Manuel, c'est le régime de l'égalité & de la liberté,, — Mais si c'est le règne de la liberté, je dois en jouir aussi.*

pédition, ni des raisons qui portèrent le Roi de Prusse à rétrograder. Ce ne furent point sans doute les armes de Dumourier qui lui en imposèrent. Ce fut un concours de circonstances imprévues qui nécessita cette retraite. L'intempérie de la saison, le défaut de vivres & les maladies qui se répandirent parmi les troupes, entrerent pour beaucoup dans ces causes; & si l'on y ajoute l'erreur dans laquelle on avait été induit sur le plus ou moins de résistance, sur la nature & la force des obstacles que l'on auroit à surmonter, on verra aisément pourquoi on ne chercha point à s'avancer jusqu'à Paris. Mais ce qui fut un motif déterminant pour le Roi de Prusse (& ce motif honore d'autant plus son cœur, que sa gloire pouvoit paroître en souffrir) c'est que la politique de Dumourier étoit parvenue à lui faire croire, que si les armées confédérées faisoient encore un pas de plus vers la capitale, c'en étoit fait de Louis XVI. Il paroît même prouvé que, dans un voyage que ce général fit à Paris, il réussit à obtenir une lettre de la main même de l'infortuné monarque, par laquelle il prôna la neutralité de ne pas avancer davantage. Toutes ces choses expliquent assez la retraite des Prussiens; & la facilité même que Dumourier donna à cette retraite, indique suffisamment qu'il la regardoit comme une faveur du monarque Prussien, comme la substitution volontaire d'un acte de générosité, à l'espoir fondé d'une expédition glorieuse & aux différentes considérations qui l'avoient motivée.

Nous ignorons si Dumourier tint sa parole dans tous les points, & s'il remplit exactement l'espèce d'engagement qu'il avoit pris, au moins tacitement. Mais une fois parvenu à éloigner le danger dont la France avoit été menacée, il chercha à se figurer par des exploits éclatans; &, au moyen d'une masse imposante & d'une artillerie formidable, à

exécuter les nouveaux projets que sa politique avoit conçus. Les armées françoises se déborderent sur le territoire de l'empire ; l'expédition du Brabant eu lieu, Dumourier fut vainqueur (1) ; & dans le cours de ses conquêtes , il se porta jusqu'à Aix-la-Chapelle. Les braves troupes Autrichiennes durent céder à un ennemi infiniment supérieur en nombre ; mais dans leur retraite même elles se couvrirent de gloire.

Le succès enorgueillit l'homme ; & quoique celui des français pût paroître précaire sous bien des rapports , il fit cet effet sur eux. Dans l'exaltation d'une présomption folle , ils crurent tout possible ; la conquête de l'europe entière leur parut la chose la plus aisée. Oubliant bientôt leur système même , qui étoit de s'assurer de la réussite autant par la propagation de leurs principes que par leurs armes , ils négligèrent de se concilier l'estime & l'amitié des peuples qu'ils avoient conquis , & chercherent à les plier à leur constitution. On fait la conduite qu'ils ont tenue dans le Brabant ; (1) elle a été si odieuse , que les Belges , corrigés par le malheur , ont désiré le retour du régime autrichien avec autant d'ardeur , que dans l'erreur d'un préjugé aveugle , ils désiroient de s'y soustraire. Qu'on me le

(1) Nous employons le mot *vainqueur*, parce que nous savons fort bien que la gloire n'accompagne pas toujours la victoire même. La retraite de M. de Clerfait en fournit une preuve. Il n'est personne qui ne convienne qu'elle est bien plus honorable pour lui, que la réussite n'a été glorieuse pour Dumourier. Ce n'est pas le succès , dans la carrière des armes surtout, qui doit servir de principale donnée pour apprécier un général: témoin le tacticien par excellence , le célèbre général Lascé.

(1) Voyez les *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges, &c.* par M. Lesbrouxart,

dise, quelle peut être la morale, la politique même d'une nation qui veut forcer ses voisins à accepter ses loix, qui impose des contributions dans toutes les villes, qui tourne en dérision & viole les objets du culte & de la vénération de ceux qui n'ont pas encore le malheur d'être aussi dépravés qu'elle; qui se répand dans les campagnes, pille, vexe & maltraite les habitans? Sont-ce là les enfans de la patrie, font-ce là ces généreux républicains qui ne veulent combattre que pour la liberté & le bonheur des autres peuples, qui ne voyent en eux que des amis, des frères qu'ils veulent affranchir de ce qu'ils appellent le joug des tyrans. C'est bien plutôt la conduite d'une horde de brigands que l'amour du pillage & la soif du sang ont seuls attirés; & cette invasion des françois sur le territoire étranger nous retrace celle des Gots & des Vandales. C'est ainsi que les deux extrêmes du monde moral, la barbarie & les lumières, (1) ont produit dans des siecles différents les mêmes effets.

Pendant que toutes ces choses se passoient, que les françois étoient aux prises avec les puissances, le chef suprême de l'état, le Roi légitime de la France, resserré dans une prison étroite, ne jouissoit plus même du droit de citoyen. On aggravoit encore sa captivité par les procédés les plus odieux; ses moindres actions étoient surveillées; des précau-

(1) Nous n'entendons pas proscrire les lumières, & leur attribuer directement les maux de la France. Mais il n'est pas moins vrai qu'elles ont donné naissance au philosophisme, comme une mère vertueuse peut mettre au monde un enfant vicieux. Or le philosophisme a engendré ce mépris pour la religion & cet esprit de licence qui ont détruit en France tous les freins, renversé toutes les autorités, & établi l'anarchie sur les ruines du pouvoir monarchique & de la félicité publique.

tions puériles, indécentes, empêchoient toute communication intime avec son épouse ; il ne pouvoit épancher son cœur sans témoins, & la surveillance des argus commis à sa garde, ne lui laissoit pas même la faculté qui reste aux plus grands criminels ; celle de pouvoir, dans le silence du recueillement, s'entretenir seul avec soi-même. Bientôt on lui enleva l'unique douceur qui lui restoit ; on le sépara de sa famille ; on le séquestra dans le réduit le plus solitaire. Enfin le plus vertueux des monarques devint le plus malheureux des hommes. (1)

Qu'avoit-il fait ? nous ne pouvons nous empêcher de le répéter ici. Qu'avoit fait cet enfant, si intéressant par son âge, par ses grâces naïves &

(1) La manière dont se conduisit Louis XVI. dans sa captivité, doit entrer parmi les traits qui honorent sa vie privée. La lecture étoit sa principale occupation, & il s'y livroit avec autant de flegme & d'attention que s'il eut joui de la plus entière liberté. Ce Prince étoit beaucoup plus instruit qu'on ne le croit. Il favoit fort bien l'Anglois & l'Italian ; il étoit versé dans la littérature latine, & traduisoit les auteurs les plus difficiles. Une partie de son temps étoit aussi consacrée à l'instruction de son fils ; cette instruction ne se bornoit pas à lui inculquer tout ce qui pouvoit lui orner l'esprit ; les plus sages préceptes, les maximes les plus sensées sortoient de la bouche de ce pere malheureux, qui ne favoit que trop combien cet enfant auroit peut-être besoin dans la suite de les mettre en pratique. Un jour qu'après une de ces leçons, Louis XVI. jouoit avec le Dauphin au Siam, l'enfant ne pouvoit passer le nombre de seize, & dit : « ce nombre est bien malheureux »—*Mon fils, répondit Louis, j'en fais l'épreuve depuis long-temps.*

La religion est la première ressource du sage dans l'infortune. Ce fut aussi en elle que Louis puisa en grande partie de ce courage qu'il montra jusqu'à sa fin. Il restoit souvent des heures entières à genou, priant avec un onction qui attendrissoit même ses farouches gardiens, *il est bien doux*, disoit-il quelquefois, *d'espérer une autre vie, lorsqu'on est malheureux & qu'on n'a aucun reproche à se faire.*

par les malheurs même de son pere ? Qu'avoient fait cette mere tendre & ces deux princesses, que leur sexe & leur vertus rendoient si respectables ... ? Comment les barbares qui avoient fait proscrire le pere, l'époux, le frere, pouvoit-ils comprendre dans cette proscription des êtres innocens, qui avoient encore le bonheur d'ignorer jusqu'à quel point la méchanceté humaine peut se porter ? Mais le crime excité par la vengeance & les tentemens les plus atroces, ne raionne point, ne respecte rien ; il dédaigne les prétextes ; la justice est une des premières loix qu'il foule aux pieds, & pourvu qu'il frappe le principal objet de ses fureurs, il s'embarasse peu d'entraîner avec lui dans l'abyme une foule d'autres victimes.

La situation de Louis & de sa famille ; tous les déboires, toutes les angoisses qu'ils éprouverent, furent donc un triomphe pour ceux qui avoient juré sa perte. (1) Mais ce n'étoit pas encore assez d'a-

(1) Pour donner une idée de la maniere dont les augustes prisonniers étoient traités au Temple, nous rapporterons les propres paroles d'un guichetier nommé Rocher. Voici ce qu'il disoit à quelqu'un vers le 12 Novembre :

« Marie-Antoinette étoit fiere dans les commencement ; mais à présent elle est douce & honnête. Sa fille & Madame Elisabeth conservent toujours la même fierté. Elles ne vouloient pas me saluer ; elles y sont maintenant forcées, parce qu'il faut qu'elles se baissent pour passer sous le guichet. Je fume ma pipe, & j'ai soin chaque fois de lâcher une bouffée de fumée à Madame Elisabeth. — Mais pourquoi, dit-elle un jour aux commissaires qui l'accapnoient, Rocher fume-t-il toujours ? — Parce que c'est son plaisir, répondit un des commissaires. Personne ne peut l'en empêcher ».

Une Princesse, la sœur d'un Roi, se trouver en bute à de pareilles humiliations ! Et de la part de qui ? D'un homme vil, déjà méprisable par l'odieuse fonction qu'il remplissait. Nous laissons les autres réflexions à faire au lecteur.

voir privé ce prince du trône & de la liberté ; pour consommer l'œuvre horrible , il falloit encore le priver de la vie. Aussitôt , on fit jouer de nouveaux ressorts ; des accusations sans nombre se formèrent , & l'on commença à instruire ce que l'on appelloit le procès de Louis XVI.

Nous croirions faire injure aux mânes de ce monarque , si nous cherchions ici à le justifier. Mais en démontrant dans la dernière évidence l'injustice & l'atrocité de son jugement & de sa condamnation , nous réussirions à augmenter encore , s'il est possible , l'horreur qu'ils ont inspirée , & nous ne laisserons pas le moindre doute sur son innocence.

L'exposé que nous avons donné du moral & de la conduite de Louis XVI , & d'un autre côté les principes que nous avons établis , auront déjà détruit la plus grande partie des griefs à sa charge , puisqu'il en résulte deux vérités incontestables , savoir : que Louis XVI , constamment animé de l'amour du bien , ne négligea rien pour l'opérer ; & en second lieu , qu'il jouissoit d'un droit imprescriptible que rien ne pouvoit lui ôter ; que conséquemment en cherchant à renverser un ordre de choses qu'il ne pouvoit approuver , il n'a commis aucun crime , ni même une injustice. Ainsi , sans parcourir servilement les différens chefs d'accusation , nous nous bornerons à réfuter les principes & les conséquences , en généralisant le plus que nous pourrons les choses. Nous combattrons même les ennemis de Louis par leurs propres armes , & nous nous étayerons de la constitution ; ce sera elle qui prononcera en quelque façon la décision.

J'ouvre l'histoire de France , & j'y vois une suite non interrompue des Rois , regnant paisiblement & sans que personne leur dispute le droit de souveraineté.

veraineté. Je vois une monarchie subsistante avec éclat depuis quatorze cents ans, malgré la foule des abus inhérens à tous les gouvernemens, malgré les vices ou la nullité de quelques Rois. Je vois un état, augmenté encore par différentes conquêtes, s'élever au plus haut degré de grandeur, & devenir en quelque sorte le fanal de l'europe pour les sciences & les arts; j'y vois le commerce fleurir, les richesses abonder. Après ce coup d'œil rapide, je me demande: cette succession de souverains occupant le trône sans réclamations pendant un si long laps de tems, ne forme-t-elle pas un droit imprescriptible, immuable? & d'un autre côté, cette splendeur, cette gradation de prospérité de la France ne prouve-t-elle pas que le gouvernement monarchique est celui qui lui convient le mieux; que les bases sur lesquelles la monarchie françoise reposoit, sont excellentes; & qu'en y changeant, on courre les risques du pire, sans être assuré du mieux.

Pourquoi donc avoir voulu changer ces bases sans nécessité? pourquoi, sous prétexte de détruire les abus jusques dans leur racine, avoir porté atteinte à un droit sacré, imprescriptible? & dans la personne de qui? du meilleur des Rois. Pourquoi avoir occasionné sans raison un bouleversement dans le royaume? Où gissoit le mal?... dans les finances?... Et bien, on pouvoit y porter remede, sans toucher aux prérogatives royales; on pouvoit faire contribuer les nobles, le clergé, les grands propriétaires; ils se seroient volontiers prêtés aux plus grands sacrifices. (1) Où gissoit encore

(1) Le Clergé eût consenti à tous les sacrifices pécuniaires qu'on eût exigé de lui; & si l'on n'eût porté atteinte à la juridiction spirituelle, il eût sans doute souffert dans le silence de la résignation l'enlèvement de ses propriétés. Ses réclamations sur ce dernier

Le mal?... dans l'abus du pouvoir, non du monarque, mais des ministres & des autres délégués de l'autorité?.... L'on pouvoit établir la responsabilité de ces derniers, leur imposer des bornes desquelles ils n'eussent pu s'écartez, introduire un nouvel ordre dans l'administration des finances, qui empêchât pour jamais le gaspillage & les dilapidations. On pouvoit encore redonner plus de vigueur aux loix subsistantes, en créer quelques nouvelles, qui eussent paru les plus propres à réprimer toutes les passions qui nuisent au bien-être général, à améliorer les mœurs, à assurer les propriétés & la liberté individuelle contre les atteintes des hommes puissans. Enfin on pouvoit donner à la machine une nouvelle élasticité, en la dégageant de tout ce qui avoit pu en obstruer les ressorts. Avoit-on besoin pour cela de tout détruire, de violer tous les droits, & même ceux d'un souverain qui paroifsoit si disposé à tout faire pour le bonheur de son peuple.

De ces vérités que nous venons d'établir, il résulte d'un côté que, si cette réforme salutaire ne pouvoit avoir lieu que par une secoussé violente, l'insurrection des françois ne devoit pas aller au-delà de ce but; que conséquemment les états-généraux ne devoient s'en proposer qu'un semblable; d'un autre côté, il est manifeste que le souverain de la France, en s'unissant à la révolution, ne pouvoit présumer qu'elle dût se porter plus loin; que convaincu de l'excellence des bases de la monarchie, de la légitimité & même de la nécessité de son pouvoir, il ne pouvoit s'imaginer que l'on cherchât à le détruire

objet n'eussent point eu de suites. Aussi Mirabeau disoit au sujet du serment des prêtres : *il nous a été plus aisé d'avoir leurs biens que leur honneur.*

ou à le restreindre ; que conséquemment , il étoit de son devoir , & même de l'espèce de comptabilité qu'il devoit à ses descendans , de s'opposer à toutes ces atteintes , soit directement , soit indirectement , suivant que les circonstances le lui permettroient.

Cette conséquence , qui n'est point ici une hypothèse , justifie déjà tout ce que Louis XVI a pu faire depuis le moment de l'assemblée des Etats-généraux jusqu'à la révolution , & depuis la révolution jusqu'à l'acceptation de la constitution. Nous pourrions dire jusqu'à sa déchéance ; mais nous aimons mieux nous arrêter à ce point , parceque nous envisagerons sa conduite postérieure à cette acceptation , sous un autre , ou plutôt sous un double rapport. Louis XVI étoit fondé , comme souverain légitime & en vertu de sa suprématie , à employer tous les moyens , la force même , pour arrêter l'assemblée nationale dans sa marche ; il pouvoit également arrêter la révolution dans son cours irrégulier , autant par la considération des suites fâcheuses qu'elle pouvoit avoir pour ses sujets , que pour maintenir cette balance si nécessaire des pouvoirs , qui se trouvoit entièrement dérangée par le débordement de l'esprit public. Ainsi , lorsque le Roi voulut , le 14 Juin , suspendre les séances de l'assemblée nationale , lorsque le 23 du même mois , il fit avancer des troupes pour intimider les parisiens plutôt que pour verser leur sang ; enfin dans toutes les occasions où il parut vouloir adopter des mesures répressives & opposées à la nouvelle direction qu'avoient pris les choses , il ne fit qu'agir d'après l'autorité qui existoit en lui , d'après l'impulsion même de sa bonté qui lui faisoit rejeter tout changement qui ne s'opéroit que par des chocs violens & par des moyens contraires à la justice & à l'intérêt d'un grand nombre. En effet , que devoit penser

Louis XVI d'une révolution qui étoit marquée par le sang , par des excès de toutes espèces , par le crime même ? Pouvoit-il croire que d'un pareil défordre , il naîtroit un ordre salutaire ; que des décrets qui violoient des droits consacrés , qui portoient atteinte aux propriétés , à sa souveraineté , fussent des dispositions sages & conformes au bien public ; qu'enfin la révolution & ses suites fussent un bienfait du ciel , & l'aurore du bonheur de la France ?

Les principaux chefs d'accusation contre Louis XVI tombent donc devant sa souveraineté bien établie , devant l'obligation où il étoit de la maintenir , ainsi que les droits de chacun , & de réprimer les excès en tous genres.

Peut-on lui imputer de bonne-foi ce qu'on appelle le *massacre de Nanci* ? N'est-il pas évident qu'à cette époque l'autorité de Louis XVI étoit dans le fait nulle ; qu'il n'étoit que l'organe des volontés de l'assemblée nationale , l'exécuteur de ses décrets ? Et ne fut-ce pas en vertus d'un décret de cette assemblée , que M. de Bouillé marcha contre les séditieux de Nanci ? N'étoit-ce pas aux ordres des représentans que ces derniers furent rebelles ? Si le sang coula dans cette occasion , qui en fut la cause : ou du Roi qui ne fit qu'ordonner l'exécution d'un décret , ou de ceux qui portèrent ce décret ? Les méchants voyent du noir partout , parcequ'il n'y a que du noir dans leur ame.

On n'est pas plus fondé à imputer à Louis l'effusion de sang qui eut lieu au champ de Mars. Quoi ! lorsque des séditieux se soulèvent contre la loi , lorsque la force armée se déploie au nom de la loi pour les réprimer , le chef de l'état peut-il être inculpé ? peut-on lui faire un crime de tenir la main à l'exécution de la loi , de chercher à maintenir l'ordre &

la tranquillité ? L'on fait d'ailleurs qu'à cette époque , Louis XVI n'étant plus même le maître de sa personne , il étoit bien moins encore en état d'influer d'une maniere directe sur les esprits & sur les événemens.

Ce défaut de liberté , cette nullité même du pouvoir qui lui avoit été délégué , justifient complètement toutes les démarches de Louis pour recouvrer son existence comme souverain , & même comme citoyen ; enfin , elle est une raison suffisante de sa fuite , de toutes les mesures que ce monarque prit dans la fuite pour opérer ce qu'on a appellé une contre-révolution ; mais ce qui n'eût été que le retour à l'ordre , aux vrais principes , & aux loix fondamentales de l'état & de la justice.

L'opposition que Louis avoit formée , le *veto* qu'il avoit apposé à différens décrets , avoient assez annoncé qu'il n'approuvoit pas toutes les mesures de l'assemblée. Cependant , en adoptant la constitution , il paroissait approuver la généralité de ces mesures ; & s'il continuoit de les improuver dans son cœur , il tenoit une conduite fausse & indigne d'un Roi. — Pour se convaincre du vuide de cette allégation , il ne faut que se représenter la position de Louis. Premièrement , il n'étoit plus libre ; il favoit trop que s'il refusoit d'accepter la constitution , ce refus pourroit occasionner de nouveaux troubles , & ne serviroit qu'à donner une nouvelle preuve de la nullité du rôle qu'il jouoit à la tête du pouvoir exécutif. Convaincu qu'il ne pouvoit être lié par aucun serment , puisque , comme nous l'avons dit , le serment n'a de validité qu'autant que celui qui le prononce est libre , il crut devoir se plier pour l'intérêt de sa couronne & le bien-être général , aux circonstances impérieuses qui ne lui laissoient qu'une conduite mixte à tenir. Il accepta la constitution ,

comme il avoit proféré le serment du 14 Juillet 1790. Qu'on nous le dise, est il un eas au monde où la restriction mentale soit plus permise ? Louis XVI. prisonnier de son peuple, esclave des volontés d'une assemblée usurpatrice, abreuvé sans cesse de la coupe d'amertume, doit-il être considéré comme Louis XVI. sur le trône, jouissant d'une autorité plénier & manifestant librement ses sentimens & ses vues ? Ce point d'abjection où il se trouvoit ravalé, lui faisoit la loi de la dissimulation ; & nous le répétons encore, ce qui dans tout autre eas auroit pu être un vice, fut en lui une vertu, puisque sa conduite fut l'effet de la plus grande modération.

Ainsi, si Louis, après l'acceptation de la constitution, continua des démarches plus ou moins directement opposées à cette constitution, ces démarches ne peuvent être regardées comme des infractions, puisqu'on n'enfreint que ce à quoi on s'est obligé volontairement & dans une pleine & entière liberté. Ce monarque ne fit que persévéérer dans son opinion ; il ne fit que suivre son système, qui étoit, comme nous l'avons dit, de ramener les choses au point central, c'est-à-dire, à une heureuse conciliation des intérêts de tous, à la réintégration de ceux qui avoient été lésés dans leurs droits, & à qui comme souverain, comme pere, il devoit la même justice qu'à ses autres sujets.

Nous savons ce qu'on opposera encore à tous ces raisonnemens ; on mettra en avant le cheval de bataille des démocrates ; on proférera le grand mot de *souveraineté du peuple*, & l'on dira qu'une nation a le droit de refondre ses loix, de se créer un gouvernement quelconque, & même de démettre son chef.

Nous conviendrons que, comme les peuples ont

existé avant les Rois , il résulte de la réunion des volontés de tous les individus qui composent une grande société , une force active que nous appellerons si l'on veut *souveraineté nationale*. Une nation peut se donner des loix , se choisir un chef. Mais peut-elle toujours & dans tous les cas changer son gouvernement , élire un autre chef , ou altérer le pouvoir de celui qui la gouverne légitimement ? De ce qu'une nation a la toute-puissance en elle , peut-on en inférer qu'elle peut tout faire , tout changer , tout renverser ? Pour démontrer le contraire , nous nous appuyerons ici d'une espece d'axiome théologique , qui dit , *que Dieu , quoique tout-puissant , ne peut cependant faire le mal , ni commettre une injustice* , parce que cette faculté est hors de son essence. Il en est à-peu-près de même d'une nation. Si le tems & l'expérience ont prouvé que la forme de son gouvernement est bonne , qu'il n'a besoin que d'être dégagé de ces abus qui s'attachent à toutes les institutions humaines , peut-elle être fondée à le changer ? Si d'un autre côté , par ce changement & les innovations qui l'accompagnent , elle dépouille une partie de ses membres d'une foule de droits qu'ils peuvent regarder comme des propriétés ; pourquoi le changera-t-elle encore ? Si enfin le chef qui la régit , bien loin d'être un tyran , s'est montré constamment porté pour le bien ; pourquoi ôtera-t-elle à ce chef des droits dont il use au contraire pour arrêter les excès des gens dépravés qui cherchent à avancer leur intérêt particulier aux dépens du bien-être général. N'y auroit-il pas dans cette conduite d'une nation , de l'inconsequence , de l'injustice , enfin une subversion de tous les principes qu'elle doit adopter pour base.

Mais cette souveraineté nationale même , que l'on met en avant pour justifier tout ce qui s'est fait , est-ce elle qui a prononcé dans toutes les circonstances ? est-ce réellement de la réunion de toutes

les volontés , de tous les vœux qu'est émané le nouvel ordre de choses? Nous le nions formellement , & nous trouvons la preuve du contraire : 1mo. dans la résistance de ceux qui ont été lésés , & qui font aussi partie de la nation ; 2do. dans la conduite même de l'assemblée , qui s'est élevée au dessus de sa compétence en outrepassant les cahiers , qui pouvoient être regardés jusqu'à un certain point comme l'expression fidelle du vœu national ; 3to. dans le mécontentement d'une partie de la nation , & les secousses continues qui ont eu lieu depuis quatre ans. 4to dans l'esprit même des différentes dispositions de l'assemblée nationale , dont plusieurs sont si contraires à la justice , aux vrais principes , & même si opposées à l'intérêt général , que ce ferait faire injure aux françois , à cette nation si éclairée , que de croire qu'elles font le résultat de ses vœux , de ses lumières.

Qu'on nous le dise aussi , comment cet édifice si pompeux a t-il été maintenu ? combien d'institutions contradictoires & diamétralement opposées à ses bases fondamentales , n'y a t-on pas ensuite accumulées ? Comment a t-on observé la Constitution même ? n'a t-elle pas été violée , contredite , & enfin entièrement renversée ? Et si ceux qui avoient contribué à son établissement , ceux qu'elle favorissoit le plus , ne l'ont point respectée ; celui aux droits duquel elle portoit les plus fortes atteintes , pouvoit-il être tenu d'y avoir plus d'égards ?

Cependant c'est cette constitution même que nous consulterons ; ce feront ses dispositions qui nous régleront pour juger Louis après son acceptation : se montrer rigoriste à son égard , c'est prendre le meilleur moyen de le défendre. Or que dit la constitution , lorsqu'elle parle des cas où le monarque pourroit prévariquer , trahir la nation ou compromettre sa su

réte? Que prononce-t elle? *Le Roi sera censé avoir abdiqué*; telle est sa teneur, & elle ajoute: *après l'abdication, le Roi sera dans la classe des citoyens, & pourra être jugé comme eux pour les faits postérieurs à son abdication.*

Voilà donc Louis jugé par la constitution mê-
mée. Eût il commis les crimes les plus atroces, sa
peine est prononcée; il cesse d'être Roi, il redevient
simple citoyen. On ne peut plus revenir sur ce juge-
ment, & soumettre à une nouvelle procédure sa con-
duite antérieure à sa destitution, puisque la consti-
tution n'a prévu, n'a posé aucun cas que ceux par
lesquels le Roi encoure la déchéance; puisque par-
là on lui feroit subir une double peine; puisqu'en-
fin l'inviolabilité qui lui a été accordée par la consti-
tution, le met entièrement à l'abri de toutes re-
cherches pour tout ce que la constitution n'a pas
prévu.

La constitution, en stipulant que Louis pourra
être poursuivi pour les faits postérieurs à son abdi-
cation, établit implicitement qu'il ne pourra l'être
pour les faits antérieurs. Ce principe est aussi une
suite concordante de son inviolabilité. C'est donc une
violation manifeste de la constitution, que de sou-
mettre Louis à un nouveau jugement. Il n'a pu éga-
lement être jugé pour les faits postérieurs à son abdi-
cation, puisque du moment de sa destitution, il n'a
pas même joui du droit de citoyen, de la liberté de
ses actions; puisqu'il a été enfermé dans une prison
étroite, puisqu'enfin son existence doit être regardée
comme nulle civillement. Louis XVI n'a donc
pu être jugé dans aucun cas par la convention na-
tionale.

Mais, en supposant que Louis encourût le cas
d'un nouveau jugement, cette convention avoit-

elle même le droit de le juger ? Non sans doute , & il se présente à mon esprit une foule de raisons pour démontrer le contraire. Une assemblée législative peut-elle être en même tems un tribunal de justice ? N'est-ce pas là une confusion de pouvoirs qui doivent être distincts ? Mais où sont les accusateurs de Louis ? c'est encore du fein de la convention qu'ils s'élevent. Ainsi , cette assemblée a rempli une triple fonction ; elle a exercé des facultés entièrement opposées. Sous ce rapport feul , son jugement n'a aucune validité. D'un autre côté , si l'on vient à examiner de près la convention , son organisation primitive , l'esprit & la conduite de la plupart de ses membres , trouvera-t-on en elle un corps digne de juger , je ne dirai pas un Roi , mais un simple particulier ? y trouvera-t-on cette intégrité , cette impartialité & ce sang froid si nécessaires à des juges ? Y trouvera-t-on enfin l'expression fidelle de la volonté nationale ?

Ils l'ont bien prouvé les assassins de l'infortuné Louis XVI , que la plus odieuse partialité les guidoit , lorsque violent toutes les formes & s'arrogeant tous les pouvoirs , ils ont fait rejeter l'appel au peuple & précipité le jugement. Ils favoient qu'en renvoyant la décision aux assemblées primaires , l'intérêt qu'inspiroit un monarque malheureux ne ferroit qu'augmenter ; & que le peuple juste pour l'ordinaire lorsque son irascibilité n'est point provoquée , reconnut-il Louis coupable , ne le condamneroit point à mort. (1) Ainsi ce qui eût pu rendre moins odieux l'assassinat juridique de Louis : l'ad-

(1) Quelques jours avant le jugement , le Cointre , membre de la Convention , disoit dans un groupe de députés : " J'ai reçu beau-
" coup de lettres de mon département ; mes collègues en ont reçu
" aussi. Le peuple ne veut point la mort de Louis " — C'est une
raison pour précipiter le jugement , répond l'intâme Talien.

hésion de la grande majorité de la nation, & une sentence qui eût été le résultat de toutes les volontés, manque encore à cet acte de barbarie. Mais ce qui prouve encore combien les tigres altérés du sang de ce Prince, craignoient l'opinion publique; avec quel ardeur ils s'efforçoient de précipiter leur victime vers l'échafaud; avec quelle impudeur ils s'élevaient au-dessus de toutes les formes : c'est la maniere dont le jugement fut prononcé. Pour une décision d'une pareille importance, la majorité des deux tiers de voix, n'étoit-elle pas nécessaire ? N'étoit-ce pas même un principe établi? Louis XVI, le Roi des François, le descendant de tant de Rois, est condamné à mort à la majorité de quelques voix! Et il n'y eut personne qui s'élevât contre une sentence aussi inique, aussi barbare ! personne ne s'opposa à son exécution ! O François, jamais vous ne laveriez cette tache (1) !

Il résulte de tout ce que nous avons exposé, que Louis XVI. n'a pu être jugé ni condamné par la convention : 1^o parce qu'il n'étoit pas coupable; 2^o parce qu'un Roi de France ne peut être soumis à un tribunal quelconque; & à bien plus forte raison, à un tribunal organisé comme la convention, & incompetent sous tous les rapports. 3^o parce que, d'après la constitution même, il ne pouvoit éprouver d'autre peine que la destitution, & que son inviolabilité le mettoit à l'abri de toute inculpation pour tout le tems qui avoit précédé sa déchéance; 4^o parce que les formes établies par la constitution

(1) L'on fait que le Duc d'Orléans vota pour la mort. Il fut hué à l'Assemblée & applaudi aux Jacobins— *On me reproche, disoit-il, d'avoir voté pour la mort de mon parent. Cependant l'on m'a toujours fait entendre que j'érois le fils d'un cocher.* Et le monstre de jurer que le sang d'un sans-culottes coule dans ses veines. Jamais il ne mérita mieux d'être cru.

n'ont point été observées; 5^{me}. enfin, parce que la grande majorité de la nation étoit contre ce jugement. Donc ce jugement est en même tems nul, injuste & atroce; donc ceux qui l'ont prononcé doivent être considérés comme des infraîteurs de toutes les loix, de tous les principes, comme des scélérats que le glaive de la vengeance & de la justice ne peut assez tôt atteindre. Donc Louis doit être regardé comme le martyre de la révolution (1); & tous les bons françois doivent révéler sa mémoire, venger sa mort & réparer dans son auguste famille les torts & les injures qui lui ont été faits.

Il nous reste à peindre les derniers momens de Louis, à exposer comment, après avoir éprouvé tous les malheurs qui peuvent affaillir l'homme, il fut franchir l'intervalle qui s'étend depuis une existence cruelle jusqu'au tombeau. Nous abandonnons le ton polémique pour prendre la simplicité historique; ce n'est plus que par les faits que nous intéresserons en faveur de Louis: & pour rassembler dans un même point tout ce qui peut exalter cet intérêt, nous reprendrons les choses de plus haut.

Ce fut le 11 Decembre que Louis XVI. comparut pour la premiere fois à la barre (2). Il eut

(1) On voit déjà circuler des médailles en argent, qui portent l'empreinte de Louis XVI. d'un côté, & de l'autre ces mots : *il est mort martyre.*

(2) Lorsque le Maire fit lecture à Louis du décret qui le mandoit à la barre, au nom de *Louis Capet* qui lui étoit donné dans ce décret, il dit : *je me rappelle bien que mes ancêtres s'appelloient ainsi; mais je ne me suis jamais appellé de même. C'est une suite du traitement que j'éprouve depuis quatre mois. Ce matin on m'a séparé de mon fils; cette privation m'est bien sensible. Au reste, je m'attends à tout, & je saurai tout souffrir.*

quelque peine à se résoudre à une pareille démar-
che. Un Roi de France paroître en criminel, & devant qui? Mais l'opprobre n'atteint jamais que le coupable; l'innocence peut être opprimée, mais jamais elle n'est avilie. Louis se conduisit dans cette occasion avec autant de dignité que de modération; il répondit avec une présence d'esprit admirable à l'interrogatoire qu'il dut subir; & lorsqu'il dit qu'il n'avoit jamais eu de plus grand plaisir que d'obliger, les larmes qui accompagnèrent ces paroles, furent une preuve assurée que son cœur étoit d'accord avec sa bouche. Ce spectacle d'un souverain réduit au dernier degré de l'infortune, fit sur quelques-uns des assistans l'impression qu'il eût dû faire sur tous; l'émotion de l'attendrissement & de la piété se peignit sur quelques visages. Louis le remarqua, & il espéra encore de trouver dans ses juges des françois, des hommes susceptibles de ces sentiments qu'une dépravation excessive peut seule détruire dans notre cœur. La faculté qui lui fut accordée de se choisir un conseil, augmenta sans doute cet espoir. Le vertueux Malesherbes s'offrit; & en acquérant un défenseur, Louis se rapprocha encore d'un ami (1).

Louis, d'un pas assuré, suit le Maire. Descendu dans la cour, il s'arrête un instant; il regarde autour de lui, & une larme tombe de ses yeux. Dans la voiture, il garde un morne silence jusqu'à la porte de saint Denis & de saint Martin, où la voiture est obligée de s'arrêter. Il demande si on ne détruirà pas les arcs de triomphe de ces deux portes—*On pourra conserver*, répond le Maire, *celui de la porte saint Denis comme un chef-d'œuvre d'Architecture.*

De distance en distance, quelques voix Maratistes vomisoient des injures; mais ces abominables aboyeurs furent repoussés par leurs voisins. Cette indécence, cette barbarie fut répétée au retour au Temple. Mais la foule des spectateurs avoit en général un air morne, abattu. Plusieurs versaient des larmes.

(1) Lorsque M. Malesherbes se présenta pour la première fois au

Pendant tout le tems qui s'écoula depuis cette premiere comparution jusqu'à la seconde , Louis XVI. montra un courage & une fermeté rares. Il passoit une partie de la journée à travailler à sa défense avec ses conseils. Ces derniers s'étonnoient du sang-froid avec lequel il calculoit ses moyens , & de la justesse de ses raisonnemens sur tous les objets qui y avoient rapport. — *Ne soyez pas surpris, mes amis, leur disoit-il : le malheur est le meilleur maître de l'homme* (1). Il leur dit dans une autre occasion : *Je crains bien que nous ne fassions ici l'ouvrage de Pénelope. Mes ennemis l'auront bientôt défait. Aussi je regarde bien plus ma défense comme un devoir que comme un moyen d'échapper à leur fureur.*

Enfin le grand jour arriva où les conseils de Louis devoient produire sa défense. Le monarque fut traduit une seconde fois à la barre ; & dans cette nou-

Temple & aborda Louis , il fit une profonde révérence. Le Monarque fauta à son col , en lui disant : *ah c'est vous, mon ami;* & il abrégea par-là le cérémonial que l'ancien Ministre vouloit mettre.

Malesherbes parlant à Louis , disoit toujours *le Roi ou Sire.* S. M. lui dit un jour en souriant : *je le vois, mon cher Malesherbes; à votre âge, on ne se défait guères de ses pechés d'habitude.*

Un Anglois , dans une de ses lettres à M. de Malesherbes , lui disoit : *ce qui doit rassurer les bons citoyens , c'est que le plus malheureux des Rois a pour défenseur le plus vertueux des hommes.* Celi-ci répondit : *si mes efforts sont vains , le défenseur du plus vertueux des Rois , sera le plus malheureux des hommes.*

(1) M. de Malesherbes tirant un jour de sa poche différens journaux , avant d'être introduit près du Roi , Cubieres , un des commissaires , lui dit : „ comment , vous qui êtes l'ami de Louis , pouvez-vous lui communiquer des productions où il est si maltraité ? „ Le Roi , répondit Malesherbes , *n'est pas un homme comme un autre; il a l'ame forte, & une énergie qui le met au dessus de tout.*

velle comparution , il montra encore toute la dignité d'un Roi. M. Romain de Seze combattit victorieusement toutes les accusations intentées contre lui ; il en démontra la nullité , & même l'odieux (1). Mais étoit-ce à des juges qu'il parloit ? étoit-ce devant des spectateurs calmes & sans passions qu'il défendoit l'innocence opprimée (2) ? L'évènement n'a que trop prouvé que l'éloquence & la conviction ne suffissoient point ; que l'exaltation des passions les plus odieuses , les préventions les plus folles , le délire du patriotisme même , rendoient les coeurs inaccessibles à la pitié , à la voix de la raison & de la justice. Ce discours si vrai & si touchant que prononça Louis , ne changea rien à ces dispositions. Cependant les scélérats qui vouloient que le jugement définitif fut prononcé sans désemparer , ne purent réussir dans leur projet ; le terme moyen de l'ajournement fut adopté.

Les violens débats qui eurent lieu dans l'assemblée , la fermentation qui regna dans la capitale de-

(1) Ceux qui ont lu la défense de Louis XVI. ont vu qu'il y regnoit ja plus grande modération. Ce fut lui qui la voulut telle. Il retrancha plusieurs passages que ses conseils pensoient devoir lui être avantageux. *Ils me feroient, leur dit il, moins de bien, qu'ils ne pourroient vous faire de mal.* Quelle sublimité de grandeur d'ame & de générosité ! Mais de pareils traits n'étonnent point de la part de Louis.

(2) Les tribunes étoient remplies de Maratistes & d'autres suppôts de la faction d'Orléans. Au mépris d'un décret qui ordonoit qu'elles ne seroient ouvertes que deux heures avant la séance , tous les spectateurs de la veille étoient resté , & ils y avoient passé la nuit. Pareille chose étoit déjà arrivée pour la première comparution.

Dans ces deux nuits , les tribunes furent le théâtre du plus affreux libertinage. La plûpart des hommes avoient une femme à côté d'eux. . . .

puis cette seconde comparution jusqu'au jugement, annoncerent assez qu'il y avoit deux forces opposées qui agissoient en sens contraire ; l'une pour sauver Louis , l'autre pour consommer sa perte. Tous les gens qui jusqu'alors étoient restés dans l'inertie d'une espece de désespoir d'opérer le bien , toutes les personnes dévouées au Roi commencerent à s'agiter ; ils furent même soutenus de quantité de démocrates qui ne vouloient pas sa mort. Mais quel avantage n'ont pas des scélérats à qui il ne reste qu'à pousser par tous les moyens l'exécution de leurs projets, ou à rentrer dans le néant ? que peut , contre leurs coupables efforts , la cohorte timide des honnêtes gens , qui trouvent dans leurs vertus même un obstacle à toute mesure forcée & violente (1). La prépondérance des ennemis de Louis devint de jour en jour plus marquée ; les vociférations des Cannibales à leur soldé étouffoient dans toutes les occasions les foibles voix des amis de la justice & de l'humanité. Cependant malgré toutes les menées de la faction abominable , il est douteux qu'elle eût réussi à faire condamner le Roi , si deux jours avant le jugement , elle ne fût parvenue , par une manœuvre adroite , à mettre dans son parti les fédérés des provinces , ainsi qu'une grande partie du peuple , & à les lier par un serment. Cette nouvelle fédération , la plus odieuse de toutes , puisqu'elle produisit le plus affreux effet , ajoute encore un nouveau degré de nullité au jugement de Louis , puisque l'on peut dire que la convention ne fut point libre , & qu'il est très-vrai que quantité de membres , intimidés par les menaces & craignant pour leur vie ,

(1) L'expérience de tous les siecles ne prouve que trop , que l'homme met ordinairement plus d'énergie dans le crime que dans la vertu : c'est-à dire , qu'il pousse plus loin les excès de l'un , que l'héroïsme de l'autre. Pour un Titus , combien de Nérons .
prononcerent

prononcerent la peine de mort contre leur conscience.

Depuis long-tems, Louis XVI étoit préparé à tous les évènemens. La nouvelle de sa condamnation ne lui causa pas la moindre émotion. Un air de sérénité se répandit même sur son visage & il dit d'une voix ferme : *Je suis bien aise de savoir à quoi m'en tenir* La lettre qu'il écrivit à la convention , les demandes qu'il fit, ne doivent point être regardées comme des tentatives pour faire revenir l'assemblée sur son jugement , comme l'effet d'un reste d'espoir. Ce qui le prouve , c'est que dans son dernier entretien avec ses défenseurs , il leur dit : *Je n'aurois point écrit ma lettre aux représentans de la nation , si je n'aurois été intimement convaincu qu'elle pouvoit lui être plus utile qu'à moi.* Ensuite s'adressant à l'un d'eux , il lui demanda s'il avoit bien des amis — „ N'en doutez pas , répondit l'avocat. „ Mais qu'est-ce qu'ils pourroient faire ? „ — *Ce n'est pas ce que je veux dire ,* reprit Louis. *Mais vous devez leur dire de rester tranquilles , car leurs démarches & leurs efforts seroient inutiles.*

Ses défenseurs s'étonnoient de sa fermeté. *Soyez furs , leur dit il , que ma femme & ma sœur en montrent encore plus que moi. La mort est préférable à leur sort ,*

Lorsqu'ils furent sur le point de se retirer , ils fendoient tous trois en larmes. Louis le consoloit , il dit à de Seze : *Vous m'avez défendu comme un ange , mais il falloit un Dieu pour me sauver.* Ensuite les embrassant l'un après l'autre , il les remercia de leur zéle & de l'affection qu'ils lui avoient montrée jusqu'à la fin. Ce fut sur-tout à Malesherbes qu'il témoigna sa reconnaissance. *Un de mes plus grands regrets , lui dit-il , est de quitter un ami tel que vous ;*

& il ajouta : *Ce n'est donc que dans le malheur qu'un Roi peut connoître ses véritable amis.*

Je n'entreprendrai point de décrire cette scène si attendrissante & si cruelle , cette scène que le burrin doit transmettre à la postérité , pour lui présenter le spectacle de la plus grande douleur , & en même-tems imprimer à tous nos descendants une juste horreur pour les juges qui condamnerent Louis & les scélérats qui causerent sa perte. Je veux parler de la dernière entrevue de ce malheureux monarque avec sa famille. Qu'on se représente un Roi , un homme vertueux & sensible , faisant ses derniers adieux à une tendre épouse , à une sœur chérie , à des enfans que leur âge rend encore plus chers & plus intéressans. Qu'on se figure Louis pressant contre son sein , tantôt cette épouse éplorée , tantôt son fils , tantôt sa fille ; ces douces & cruelles étreintes mille fois répétées ; les larmes , les cris , le désespoir ; enfin l'explosion de toutes les sensations les plus capables de navrer , de briser l'ame ; & l'on n'aura encore qu'une foible idée de cette scène. Louis , qui avoit entendu d'un œil sec la décision de son sort , qui avoit supporté avec une constance héroïque les revers les plus affreux ; Louis s'abandonna alors à tous les sentiments qui l'oppressoient ; son cœur s'épancha dans le sein de tant d'objets chéris ; il confondit ses larmes avec leurs larmes , ses bras s'entrelacerent avec leurs bras ; & en s'identifiant pour ainsi dire à chacun d'eux , il oublia peut-être un moment qu'il alloit mourir.

Oh que ne furent-ils présens à cette scène , les monstres qui le condamnerent ! Peut-être eussent-ils été attendris ; la voix de la justice & de l'humanité eût tonné dans leur cœur ; & par un mouvement subit & involontaire , ils se fussent écrié : *Louis est innocent ! Qu'il soit notre Roi , le héros de la sensibilité ! Notre pardon est déjà dans son cœur.*

Louis XVI, toujours attentif à ménager son épouse, à lui éviter des surcroûts de douleur, lui fit espérer en la quittant qu'elle le reverroit le lendemain. Mais hélas! c'étoit la dernière fois que cette malheureuse famille se trouvoit réunie. (1)

Après cette cruelle séparation, Louis ne s'occupa plus que de ses derniers momens. Comme son ame étoit affaissée sous la violence des sensations qu'il venoit d'éprouver, il prit quelque repos. Son sommeil fut tranquille, parce que sa conscience

(1) Lorsque la famille se fut retirée dans son appartement, l'enfant vouloit aller rejoindre son pere; il crio à plusieurs reprises: *les bourreaux, les bourreaux.* Marie-Antoinette, en adressant la parole à son fils, lui dit: *apprenez par les malheurs de votre pere, à ne point vous venger de sa mort.*

L'on fait aussi que le fils de Louis tenta de sortir de la Tour; & qu'ayant été arrêté par un garde, qui lui demanda où il vouloit aller, il répondit en pleurant: *j'irai dans les rues, partout Paris, je demanderai au peuple la grace de mon pere.*

Quelle précocité de sensibilité & d'intelligence, comme l'on reconnoît à ces traits le fils de Louis XVI! François, citoyens honnêtes qui partagez les malheurs de votre patrie sans les avoir causés, espérez encore. Si le ciel, propice à vos vœux, conserve & protège ce digne héritier du plus vertueux des Rois, l'aurore d'un avenir plus heureux peut encore luire pour vous; & la France peut encore redevenir la France.

Il est très-vraisemblable, au reste, que si le garde national avoit laissé passer cet enfant, si intéressant sous tous les rapports, il auroit pu occasionner une révolution dans Paris. Celui qui connaît les hommes, & le peuple sur-tout, n'aura pas de peine à croire ce que nous avançons. Le moment n'est pas éloigné où l'on aura une nouvelle preuve de l'inconstance de cette portion de l'espèce humaine. L'on verra ces mêmes hommes qui ont applaudi à la mort de Louis XVI., se prosterner devant son successeur & lui prodiguer l'encens.

étoit pure ; & cette nuit fut sans doute plus calme pour lui , qu'elle ne le fut pour les scélérats qui l'avoient conduit à ce terme d'infortune. Après avoir dormi deux heures , il se confessa , & entendit la messe où il communia. Il montra dans ces derniers exercices la piété la plus octueuse & la plus admirable résignation. Son confesseur n'eut pas besoin de l'exhorter , il pria avec lui ; il reçut dans son sein les derniers épanchemens de Louis ; & en voyant le ministre des autels & le monarque , on eût ignoré lequel des deux alloit mourir.

La vie de Louis XVI. avoit été celle d'un sage , sa mort fut celle d'un héros chrétien. En quittant la prison pour aller subir sa triste destinée , il pria les officiers municipaux de recommander à la commune les personnes qui avoient été à son service , & de l'engager à laisser près de la Reine , Cleri , son valet de chambre. Il se reprit & dit : *auprès de ma femme.*

Pendant tout le tems de la marche jusqu'à la place où devoit périr le meilleur des Rois , Louis ne montra pas la moindre crainte ; il ne se fit pas le plus léger changement sur son visage. Entièrement occupé des exercices que la religion prescrivoit à son ame pieuse , il ne voyoit plus rien que le grand terme où il alloit aboutir. Déjà dépouillé de l'enveloppe terrestre , Louis n'étoit plus un homme ; ce n'étoit plus même un Roi ; c'étoit une substance pure & immortelle qui s'élançoit vers la divinité , vers ce Dieu de miséricorde qui lui tendoit les bras. C'est à tort qu'on a prétendu qu'il espéroit toujours sa grâce. (1) Il n'avoit pas même ce foible espoir qui

(1) C'est sans doute une preuve de la dépravation d'une nation , lorsque l'on doit employer pour rendre une idée , des expressions

reste aux criminels jusqu'au moment de leur suppliance. Il avoit trop appris à connoître ses assassins.

Les monstres étoient assurés que leur victime ne pouvoit leur échapper ; & quand même la vue de leur souverain prêt à périr sur un échafaud, eût ranimé dans la foule des assistans ces sentimens qui n'auroient jamais du s'éteindre, & les eût portés à crier *grace*, à le sauver ; tout étoit tellement concerté, les mesures étoient si bien prises que cette révolution dans les esprits n'eût produit aucun effet. (1) Le crime est ingénieux à s'affurer du succès.

Louis XVI. monta donc à l'échafaud comme un héros qui marche à la mort sans la craindre. (2) Son sang-froid & sa fermeté ne l'abandonnerent pas jusqu'à sa fin. Avant de quitter une vie qu'il

qui présentent un autre sens, même un sens opposé. En effet, cette différence d'acceptions sur des objets abstraits, annonce une subversion absolue des principes & des notions qui doivent reposer sur des bases uniques & invariables : le beau & l'honnête, la justice & la vertu. Ainsi, ce qu'on appelle ici la *grace* de Louis, n'eut été qu'un acte d'équité, l'accomplissement d'un devoir & l'omission du plus grand des forfaits.

(1) L'on avoit placé plusieurs pieces de canon près du Pont-Tournant des Tuilleries, pour foudroyer l'échafaud, à la première apparence d'un mouvement en faveur de Louis. On assure même qu'un membre de la faction obominable avoit proposé de miner le dessous de l'échafaud. Mais on jugea la *précaution* inutile.

(2) L'on a vu le rapport fait par Samson, exécuteur des jugemens criminels. Le témoignage de cet homme ne peut être suspect dans une pareille circonstance. Il atteste que Louis XVI. montra jusqu'au moment de sa mort la plus grande fermeté. L'espèce de petit combat qui eut lieu au pied de l'échafaud, rouloit sur ce que Louis, n'oubliant pas sa dignité, ne vouloit point qu'on lui liât les mains, ni qu'on le dépouillât de son habit.

avoit consacrée au bonheur de ses sujets , il voulut encore haranguer ce peuple ingrat qui avoit méconnu ses sentiments paternels . Mais les bruits des tambours , qui commencèrent à battre à un signal de Santerre ; & d'un autre côté les efforts indécents des exécuteurs du *crime* pour l'attirer vers l'instrument de son supplice , l'empêcherent d'épancher les derniers sentiments de son cœur . Alors l'illustre victime s'abandonna à ses bourreaux ; le couteau meurtrier trancha ses jours , & le petit fils de Saint Louis monta aux cieux . (1)

Telle fut la fin de Louis XVI , d'un monarque dont les vertus honorent l'humanité , & qui n'ambitionna jamais d'autre titre que celui de pere de ses sujets . Ses dernières paroles furent le cri de l'innocence , & son dernier vœu le bonheur de son pays .

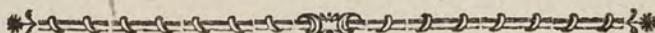
Et vous , François , qui avez souffert qu'on imolât votre Roi , redoutez la vengeance de l'Etre suprême , redoutez celle des puissances liguées , redoutez vous vous-mêmes & vos propres fureurs ; si sortant enfin de l'aveuglement coupable où des chefs scélérats vous ont plongés , vous ne vous hâitez de venger les mânes de Louis , en punissant ses assassins & en remettant son héritier légitime sur le

(1) On assure que le monstre connu à présent sous le nom d'*Egalité* , offrit de faire l'office de bourreau , pourvu qu'on lui permit de se masquer , comme le fut celui de Charles I . Par cet acte atroce , il se fut mis au niveau de lui-même .

Au reste , ce scélérat fait s'apprécier à sa juste valeur . On en a la preuve dans le propos suivant : lorsqu'il s'agissoit à l'assemblée de l'ostracisme de la maison de Bourbon , il dit à un de ses voisins : *J'aimerois autant être guillotiné que banni ; car quel est le pays où l'on voudra me souffrir .*

trône. Les troubles qui vous divisent, les malheurs de toute espece qui vous assaillissent depuis que vous avez secoué tous les freins, ne vous ont-ils pas suffisamment convaincus, qu'il n'y a point de bonheur sans loix, sans mœurs, sans principes religieux ? Hâtez-vous donc de rétablir votre gouvernement dans son antique forme, votre culte dans sa pureté primitive. Rappelez ceux que vos décrets & les plus odieuses persécutions ont éloignés de leur patrie; réintégrez-les dans leurs droits légitimes, dans des propriétés dont rien ne pouvoit les priver. Oui, j'ose vous en répondre, vous trouverez encore en eux des amis, des freres; ils oublieront leurs injures, les maux qu'ils ont soufferts, pour s'abandonner uniquement au plaisir de se retrouver dans leurs foyers, au milieu de leurs compatriotes. Enfin ils uniront leurs efforts aux vôtres pour remettre la France des violentes secousses qui l'ont presque épuisée, & la reporter à ce degré de splendeur où elle étoit parvenue sous ses Rois. Tel est le vœu d'un François qui donneroit sa vie pour voir s'opérer dans ce moment cette révolution salutaire. Tel est sans doute celui de tous les honnêtes gens, qui s'élevant au-dessus des petites haines, des considérations partielles, n'ont eu constamment qu'un vœu, qu'un unique but: le bien de la patrie, le bonheur général.

F I N.



L I S T E D E S

*IMPIES ET SACRILÈGES RÉGICIDES,
qui ont voté à la soi-disante Convention-nationale,
pour le meurtre de LOUIS XVI, Roi de France.*

Départemens & noms des votans.

<i>Ain.</i>	Esperf.	<i>Carrie.</i>
Deydier.	Lakanal.	<i>Charente.</i>
Ganthier.	Gaston.	Bellegarde.
Merlinot.	<i>Aube.</i>	Guimberteau.
<i>Aisne.</i>	Courtois.	Chayaud.
Quinette.	Robin.	Ribereau.
Jean Debrie.	Garnier.	Brun.
Beffroy.	<i>Aude.</i>	Crevelier.
S. Just.	Azéma.	Chédaneau.
Loizel.	Bonnet.	<i>Charente inferieure.</i>
Petit.	Ramel.	Bernard.
Buchérot	Martagon.	Bréart.
<i>Allier.</i>	Girard.	Eschaffériaux.
Vidalin.	<i>Aveiron.</i>	Niou.
Mattel.	Bô.	Ruamps.
<i>Hauts-Alpes.</i>	Camboulas.	Lézeau.
Aucun à la mort.	Second.	Vinet.
<i>Basses-Alpes.</i>	Lonchet.	Garnier.
Derbey Latour.	J. Lacombe.	<i>Cher.</i>
Maisse.	<i>Bouches-du-Rhône.</i>	Foucher.
Peyre.	J. Duprat.	Fauvret.
Savornin.	Rebecqui.	Labrunerie.
<i>Ardèche.</i>	Barbaroux.	Pelletier.
St. Prix.	Granet.	<i>Corrèze.</i>
Gamon.	Gasparin.	Brival.
Gleizal.	Moyse Bayle.	Borie.
<i>Ardennes.</i>	Baille.	Chambon.
Ferty.	Roverre.	Lidon.
Dubois Crancé.	Pelissier.	Lanot.
Robert.	Laurent.	Peniere
Blondel.	<i>Calvados.</i>	<i>Corse.</i>
Menefzion.	Bonner	Salicetti.
Vermon.	Duboys Dubais.	<i>Côte d'Or.</i>
<i>Arriège.</i>	Tavau.	Bazire.
Vadier.	<i>Cantal.</i>	Guiton Morveau.
Clauzel.	Milhaut.	Prieur.
Champmartin.	Lacoste.	Oudot.

Guio.	Julien.	<i>Haute Loire.</i>
Treillhard.	Desacy.	Raynaud.
Berlier.	Cates.	Faure.
<i>Côte du Nord.</i>	Maille	Delcher.
L'Oncle.	<i>Gers.</i>	Flageas.
	Laplaigne.	Barthelemy.
<i>Creuse.</i>	Maribon Montaut.	<i>Loire inférieure.</i>
Gayés.	Desfamps.	Maulde.
Huguet.	Barbeau Dubarran.	Villers.
<i>Dordogne.</i>	Laguire.	Fouché.
Lamarque.	Ichon.	La Boissiere.
Pinet, l'ainé.	Bousquet.	<i>Loire.</i>
Lacoste.	<i>Gironde.</i>	De Lagueule.
Roux Fazillac.	Vergniaud.	Léonard Bourdon.
Taillefer.	Guadet.	<i>Lot.</i>
Peyssard.	Jay de sainte Croix.	Clédel.
Cambert.	Ducos.	Jeanbon de St. André.
<i>Allafort.</i>	Gartaud.	Monmayan.
Bouquier, l'ainé.	Boyer Fonfrède.	Cavaignac.
<i>Doubs.</i>	Duplantier.	<i>Lot & Garonne.</i>
Michaud.	Deleyre.	Vidalot.
Monnot.	Genfonné.	Boussion.
Vernety.	<i>Hérault.</i>	<i>Lorraine.</i>
Besson.	Cambon.	Barrôt.
	Bonnier.	Chateauneuf Randon.
<i>Drôme.</i>	Fabre.	Monetier.
Julien.	<i>Ille & Vilaine.</i>	<i>Maine & Loire.</i>
Sauteyra.	Sévestre.	Choudieu.
Boiffet.	Duval.	De Launay, l'ainé.
Jacomin.	Chaumont.	Revelières Lépeaux.
<i>Eure.</i>	Beaugard.	Leclerc.
Buzot.	<i>Indre.</i>	Perard.
Duroy	Le Jeune.	<i>Manche.</i>
Lindet.	<i>Indre & Loire.</i>	Lemoine.
Bouillerot	Nioche.	Le Tourneur.
Robert Lindet.	Portier.	Le Carpentier.
<i>Eure & Loire.</i>	Ruelle.	<i>Marne.</i>
Delacroix.	Champigny.	Prieur.
Briffot.	Clément Ilabeau.	Thuriot.
Petion.	<i>Isère.</i>	Charlier.
Loiseau.	Beaudran.	De la Croix de Constant.
Châles.	Genevois.	Deville.
Fremenger.	Amar.	Armonville.
Le Sage.	Chartel.	Batelier.
<i>Finistère.</i>	Jura.	<i>Haute-Marne.</i>
Boham.	Proft.	Cayardin.
Blad.	Amyon.	Monnel.
Guezno.	<i>Loire & Cher.</i>	Roux.
Guermain.	Chabot.	Valdruche.
<i>Gard.</i>	Fressine.	Chaudron.
Leyris.	Briffon.	Laloy.
Henry.	Venaille.	<i>Mayenne.</i>
Vouland.	Foussedoire.	Vilars.
J. Chazal, fils.	<i>Landes.</i>	Joachim Elinne.
Tavernet.	Dartigoeyste.	Durochin.
Aubry.	Ducos, l'ainé.	<i>Meurthe.</i>
Rabaud de St. Etienne.	Dizés.	Mallarmé.
<i>Haute-Garonne.</i>		
Delmas.		
Projean.		

Levassieur.	Lavicomterie.	<i>Haute-Saône.</i>
Bonneval.	Legendre.	Gourdan.
<i>Meuse.</i>	Raffron.	Siblot.
Moreau.	Panis.	Chanvier.
Tocquot.	Sergent.	<i>Sarthe.</i>
Pons.	Robert.	Richard.
Harmand.	Freron.	F. Primaudière.
<i>Morbihan.</i>	Beauvais.	Phelippeaux.
Lemeilland.	Fabre d'Eglantine.	Boutrone.
<i>Moselle.</i>	Offelin.	Levassieur.
Anthoine.	Robespierre le Jeune.	Froger.
Thirion.	David.	Sieyes.
Bar.	Boucher.	Letourneur.
Henz.	Laignelot.	<i>Saône & Loire.</i>
<i>Nièvre.</i>	<i>Pas de Calais.</i>	Gelin.
Damerodn.	Duquesnoy.	Mazuyer.
Le Fiot.	Le Bas.	J. Carra.
Guillerault.	Geoffroy.	Guillermin.
Legendre	botter.	Reverchon.
Govre la Planche.	Carnot.	Guillemarder.
<i>Nord.</i>	<i>Puis du Dome.</i>	Baudet.
Merlin.	Couthon.	Mailly.
Duchem.	Gibergues.	Moreau.
Cochet.	Maigret.	<i>Seine & Oise.</i>
J. Lefaye Senault.	Guilbert Romme.]	Lecointre.
Carpentier.	Soubraany.	Baffal.
Sallengros.	Rudel.	Gorfas.
Pouletier	Blanval.	Audouin.
Jean Marie Aouft,	Monetier.	Tallien.
Laur.	De Laure.	Chenier.
<i>Nord.</i>	Laloue.	<i>Seine inférieure.</i>
Boyaval.	<i>Hautes Pyrénées.</i>	Albitte.
Priés.	Bertrand barrière.	Pechole.
<i>Oise.</i>	Feraud.	<i>Seine & Marne.</i>
Coupé.	La Crampe.	Mauduyt.
Calon.	<i>Basses Pyrénées.</i>	Tellier.
Maffieu.	Aucun à la mort.	Cordier.
Mathieu.	<i>Pyrénées Orientales.</i>	<i>Deux Sevres.</i>
Anacharsis Cloots.	Montégut.	Lecointe Puiraveau.
Bezard.	Cassanyés.	Ch. Cochon.
L. Portiez.	<i>Haut-Rhin.</i>	Dubreuil Chambardel.
Foré.	Ritter.	<i>Somme.</i>
Bourdon.	La Porte.	Saladin.
<i>Orne.</i>	Pflieger.	André Dumon.
La Hosdinière.	<i>Bas-Rhin.</i>	Houlier Eloi.
Deshrouas.	Laurent.	<i>Tarn.</i>
Julien.	Bentabole.	La Source.
Duboys.	Louis.	Lacombe St. Michel.
Colombel.	<i>Rhône & Loire.</i>	Campumas.
<i>Paris</i>	Chaffet.	Meyer.
LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH	Dupuis fils.	<i>Var.</i>
Duc d'Orléans, dit :Dubouchet,	Pressavin.	Charbonier.
Egalité.	Micher.	Ricord.
Robespierre.	Noël Pointe.	Isnard.
Billaud Varennes.	Cusset.	D'Espinassy.
Danton.	Javoque, fils.	Roubaud.
Camille Desmoulins.	Lanthanas.	Barras.
Marat.		

<i>Vendée.</i>	<i>Martineau.</i>	<i>Yonne.</i>
G. F. Goupilleau.	Thibeaudreau.	Maure l'ainé.
P. C. Goupilleau.	Pirry.	Le Pellerier.
Maignen.		Thurreau.
Favan.	<i>Haute-Vienne.</i>	J. Boileau.
Mussoir.	Bordas.	Bourbotte.
Garos.	Gay.	Hérard.
	Vernon.	Finot.
<i>Vienne.</i>	<i>Vôges.</i>	
Ingran.	Perrin.	

Total 394.

A P P E L A U P E U P L E F R A N C O I S.

C I T O Y E N S !

La Convention s'érigent en Tribunal a jugé Louis. C'est à vous à juger la Convention : j'ose la citer au tribunal de l'opinion publique, de l'opinion, reine du monde, comme coupable du crime de haute trahison & d'attentat contre la liberté ; j'ose appeler sur elle, & la vengeance des loix, & l'exécration de la postérité.

La Convention a jugé Louis? Mais qui l'avoit investie du caractère de juge? Ce n'est pas vous, Citoyens : elle a franchi la barrière que lui opposoit votre déclaration des droits de l'homme ; Article VI. „ *Le pouvoir judiciaire ne peut en aucun cas être exercé par le corps législatif.* ” Elle a excédé les bornes de son pouvoir. Il n'y a qu'un pas de l'abus des pouvoirs à la tyrannie.

La convention a jugé Louis. Elle l'a jugé coupable, lorsque la voix publique le proclamoit innocent.

Elle l'a jugé à mort, lorsque la charte constitutionnelle, ce nouveau pacte d'alliance entre la Nation & son Roi, cimenté par la religion du serment, déclaroit, „ *la personne du Roi inviolable & sacrée.* ”

La convention a jugé Louis. Et le droit imprefcriptible de récusation, placé par la loi même au devant des haines & des passions, droit dont l'exercice pouvoit être si salutaire à Louis, pour écar-

ter du sanctuaire de la justice des hommes qui faisoient gloire de devenir ses assassins , & cette proportion de suffrages si sagement établie pour garantir les juges des écueils de l'erreur , triste appanage de l'humanité ; & cette voie du scrutin si nécessaire pour les yeux des tribunes altérées de sang ; & le jury d'accusation , & le jury de jugement , & toutes les formes protectrices de l'innocence si religieusement observées à l'égard des accusés ordinaires , la convention les a toutes violées à l'égard de Louis.

Elle a jugé Louis. Et ce principe éternel comme la raison dont il émane , que l'on ne fauroit être „ *juge & accusateur.* ” Et cet autre principe non moins sacré en politique , sur lequel repose tout l'ordre social , que *les fonctions législatives & les fonctions judiciaires sont incompatibles* , la convention les a foulées aux pieds.

Elle a renversé toutes les idées , interverti toutes les notions de justice , confondu tous les pouvoirs , & je ne puis trop le répéter , sans l'exacte séparation des pouvoirs , point de liberté. Qu'importe aux nations que ce soit dans un serral ou dans un sénat que se forgent les chaînes dont le poids les accable ? Elle n'a pas même respecté votre souveraineté ; votre souveraineté qu'elle avoit si solemnellement consacrée dans sa première féance. Votre souveraineté ! c'est l'arche du Seigneur ; que qui-conque ôse y porter une main sacrilège , tombe frappé de mort. En écartant l'appel au Peuple , la convention s'est placée au dessus du Peuple , comme en violant toutes les formes elle s'est placée au dessus des loix.

Citoyens , c'est par de semblables machinations qu'*Appius* & son collègue , chargés par le peuple Romain de recueillir les loix de Salon pour en composer le code de la République , ont élevé leur grandeur éphémère sur les ruines de la liberté. C'est ainsi que ce long parlement d'Angleterre , l'op-

probre de la nation dont il fut le fléau , prépara les voies à la domination de l'artificieux Cromwel. C'est ainsi (car il faut déchirer le voile qui couvre les mystères d'iniquités) c'est en difféminant , sous le masque du patriotisme , les horreurs de l'anarchie que le héros du 6 Octobre , Philippe d'Orléans , cet homme de boue , dégoutant des crimes , ce nouveau Catilina , le rebut de la nature , & la honte de l'humanité , jette les fondemens de son élévation future. Ce sera donc là le terme de cette glorieuse révolution qui devoit vous attirer les hommages de l'univers étonné ! vous n'aurez précipité la vertu du trône , que pour y faire asseoir tous les crimes !

François , François , vous étiez célèbres chez les nations étrangères par la douceur & l'urbanité de vos mœurs ; votre attachement à vos Rois , fondu dans votre caractère , étoit votre plus beau titre de gloire ; & vous laisseriez altérer dans les mains de vos représentans le dépôt sacré de l'honneur national ! Et vous souffririez que le sang de l'héritier de Louis XII. & de Henri IV , de ce Prince que vous avez proclamé vous-mêmes le restaurateur de votre liberté , retombât sur vous & vos enfans. François , les mânes sanglans de Charles premier errent encore autour de la malheureuse Angleterre , & les sacrifices d'expiation qu'elle offre chaque jour , en mémoire de ce terrible événement , n'ont pu flétrir encore l'indignation de la postérité. Déjà un jugement se prépare , déjà l'europe entière aiguise les poignards de la vengeance ; & Paris verra ses murs renversés , sa grandeur anéantie , son nom effacé de dessus la terre. Il n'est qu'un moyen de conjurer l'orage ; levez-vous ; pendant la captivité du Roi Jean , la Champagne & la Picardie , indignées des excès de leurs députés aux états de 1356 , tous vendus à la faction désorganisatrice de *Charles le mauvais* , révoquèrent les pouvoirs qu'ils leur

avoient conférés, & cette mesure hardie prévint l'écroulement de la Monarchie. Imitez cet exemple : livrez vos infidèles mandataires au glaive vengeur de la loi : Qu'un jugement solennel, ou les rejette de votre sein comme l'écume que la mer vomit sur ses bords, ou éteigne dans leur sang les feux de la guerre civile prête à s'allumer. La politique d'une nation qui se régénère, c'est la morale ; le ressort de tout bon gouvernement, c'est la vertu ; laisser entre les mains d'hommes pervers les rênes de l'administration, c'est planter sur le sable un frêle rossau exposé à être fans cesse le jouet des vents & des tempêtes.

O Dieu de mon pays, tu le soutins à différentes époques sur le penchant de sa ruine ; tu daignes ombrager encore des palmes de la victoire le berceau de la république ; rappelle à eux-mêmes les descendants des *Du Guesclin*, des *La Hire* & des *Bayard* ; qu'ils sentent enfin que la justice est le plus solide fondement du bonheur des nations, & que fans l'humanité, il n'est pas de véritable héroïsme ; mais déjà le cri de l'honneur s'est fait entendre dans la Neustrie ; l'abattement est peint sur tous les visages ; l'indignation éclate au fond des cœurs ; ma Patrie est sauvée.

Fortis, ami des Loix.

F I N.

